

Malgré nos efforts, ce document pourrait comporter des obstacles à l'accessibilité. Si vous éprouvez des difficultés à le lire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone, au 418 528-0422 ou, sans frais, au 1 888 353-2846 ; ou par courriel, à l'adresse info@electionsquebec.qc.ca.



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2021-2022





RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2021-2022



Commission de la représentation
électorale du Québec



Élections Québec contribue à la préservation de
l'environnement en imprimant ce document sur du papier
contenant 50 % de fibres recyclées.



NOTE

Pour faciliter la lecture, les pages blanches
contenues dans le document imprimé ont
été retirées de la version PDF, et ce, sans que
la pagination soit modifiée. La pagination est
donc conforme à celle de la version papier.

Il est possible d'obtenir une copie de ce document sur notre site Web à electionsquebec.qc.ca.

© Directeur général des élections du Québec et Commission de la représentation électorale du Québec, 2022

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-92817-1 (version imprimée)

ISSN 1708-542X (version imprimée)

ISBN 978-2-550-92818-8 (version PDF)

ISSN 1708-5438 (version PDF)

Table des matières

Faits saillants 2021-2022	1
Message du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale	5
Déclaration sur la fiabilité des données	6
Rapport de validation du Bureau de l'audit interne	7
1 MISSIONS, VISIONS ET VALEURS	9
1.1 Élections Québec	10
1.2 Commission de la représentation électorale	11
2 CONTEXTE	13
2.1 Étude de projets de loi	14
2.1.1 Protection des renseignements personnels	14
2.1.2 Modifications à la Loi électorale en vue des prochaines élections générales ..	14
2.1.3 Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections au Québec ...	15
2.1.4 Modifications législatives au municipal	15
2.2 Nomination de deux nouveaux commissaires à la représentation électorale	16
2.3 Déménagement et regroupement des effectifs	17
2.4 Refonte du site Web institutionnel	18
3 ÉVÉNEMENTS ÉLECTORAUX	19
3.1 Élections provinciales	20
3.1.1 Activités préparatoires aux élections	20
3.1.2 Élection partielle provinciale	20
3.2 Élections municipales	21
3.2.1 Élections générales municipales du 7 novembre 2021	21
3.2.2 Élections et référendums municipaux	21
3.3 Élections scolaires	22
4 PARTICIPATION CITOYENNE ET COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE	23
4.1 Table citoyenne	24
4.2 Comité accessibilité	25
4.3 Rencontre avec les partis politiques autorisés	25
4.4 Coopération électorale sur la scène canadienne et internationale	26
4.4.1 Activités de collaboration et de partage d'expertise au Canada	26
4.4.2 Activités de coopération internationale	26
5 PLANS STRATÉGIQUES : RÉSULTATS 2021-2022	29
5.1 Résultats 2021-2022 d'Élections Québec	30
5.1.1 Orientation 1 – Exercer notre leadership pour accroître la participation électorale et la culture démocratique	33
5.1.2 Orientation 2 – Agir pour améliorer le processus électoral au bénéfice des électrices, des électeurs et de tous les acteurs	39
5.1.3 Orientation 3 – Miser sur un environnement de travail dynamique et engageant	45
5.2 Résultats 2021-2022 de la Commission de la représentation électorale	49
5.2.1 Orientation 1 – Assurer une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs	50

6	DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES AUX CITOYENS	53
	6.1 Résultats 2021-2022	54
	6.1.1 Engagements généraux	54
	6.1.2 Engagements spécifiques	57
	6.1.3 Traitement des plaintes de service	58
7	GESTION DES RESSOURCES	61
	7.1 Ressources humaines	62
	7.1.1 Personnel en poste au 31 mars 2022	62
	7.1.2 Taux de départ volontaire du personnel régulier	63
	7.1.3 Recrutement et accès à l'égalité en emploi	64
	7.2 Ressources budgétaires et financières	67
	7.2.1 Résumé des dépenses pour l'exercice financier 2021-2022	67
	7.2.2 Dépenses et investissements	68
	7.3 Ressources informationnelles	74
	7.3.1 Exploitation et infrastructures technologiques	74
	7.3.2 Développement et évolution des systèmes d'information	75
	7.3.3 Stratégie et transformation numérique	76
	7.3.4 État d'avancement des principaux projets	76
	7.3.5 Coûts liés aux ressources informationnelles	77
8	APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES	79
	8.1 Lois électorales	80
	8.1.1 Qualité de la liste électorale permanente	80
	8.1.2 Activités de formation	81
	8.1.3 Traitement des plaintes, enquêtes et poursuites	83
	8.2 Protection des renseignements personnels et accès à l'information	92
	8.2.1 Protection des renseignements personnels	92
	8.2.2 Accès à l'information	93
	8.2.3 Demandes d'accès aux listes électorales	95
	8.3 Divulgence des actes répréhensibles	96
	8.4 Politique linguistique	97
	8.5 Développement durable	97
	8.5.1 Démarche entreprise	97
	8.5.2 Nos actions	98
9	RECOMMANDATIONS	101
	ANNEXES	109
	Annexe 1 Structure organisationnelle	111
	Annexe 2 Organigramme d'Élections Québec	114

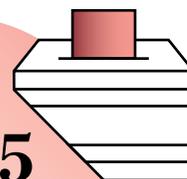
FAITS SAILLANTS

2021 2022

ORGANISATION ET TENUE D'ÉLECTIONS

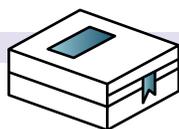
1 215

élections au
palier municipal



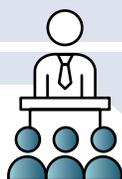
ÉLECTIONS QUÉBEC SUR LA PLACE PUBLIQUE

1 mémoire publié¹



Projet de loi n° 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*

2 passages du DGE, M. Pierre Reid, en commission parlementaire sur des projets de loi²



Projet de loi n° 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*

Projet de loi n° 7, *Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale*

FINANCEMENT DES ENTITÉS POLITIQUES

2 194

entités autorisées
aux trois paliers électifs



1 786

nouvelles autorisations au
Registre des entités politiques
autorisées du Québec



12 779 147 \$

Financement public
versé aux entités politiques
provinciales



3 259 946 \$

Contributions provinciales
traitées par Élections Québec



1. <https://docs.electionsquebec.qc.ca/ORG/6081915f4543f/DGE-6253.pdf>

2. <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/a-propos-de-nous/dge-allocutions.php>

ENQUÊTES ET POURSUITES



81

nouveaux
dossiers
d'enquêtes



24

poursuites
engagées



26

Chefs
d'accusation



36 750 \$

Montant des
amendes perçues
par le DGE
ou accordées
par la Cour



23 787 \$

Montant des demandes
de remboursement
de contributions
aux partis politiques et
aux personnes candidates
indépendantes autorisées

ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

3 128

jeunes membres de conseils d'élèves
participant au programme Vox populi :
Ta démocratie à l'école!



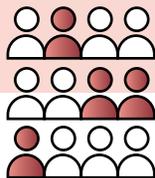
235

écoles inscrites au
programme Vox populi



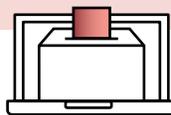
54 128

jeunes ayant participé au
programme Électeurs en herbe
pour les élections générales
municipales de 2021



1 646

enfants ayant voté au
petit bureau de vote virtuel
lors des élections générales
municipales de 2021



459

établissements inscrits
au programme Électeurs
en herbe pour les élections
générales municipales
de 2021



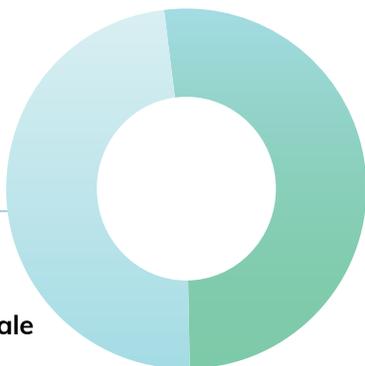
Électeurs
en herbe

À L'ÉCOUTE DES CITOYENS



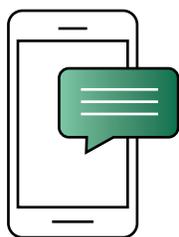
18 582
appels traités au centre
de renseignements

9 005
pendant la
période électorale
municipale



8 822
courriels traités au centre
de renseignements

4 396
pendant la
période électorale
municipale



403
sessions de messagerie
texte tenues avec le centre
de renseignements

315
pendant la
période électorale
municipale



9 867
messages traités
sur les médias sociaux

4 730
pendant la
période électorale
municipale



TABLE CITOYENNE

2
rencontres



COMITÉ ACCESSIBILITÉ

1
rencontre



« À l'approche
du 3 octobre 2022,
nous avons tout
en main pour
offrir des élections
justes, équitables
et transparentes. »

- Pierre Reid



Message du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale

C'est avec enthousiasme que je présente le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale (CRE), document qui fait état des activités réalisées au cours de l'année en vue de l'atteinte de nos objectifs au bénéfice des électrices et des électeurs et de l'ensemble de nos partenaires. Forts de notre volonté de prendre des engagements significatifs tout en étant soumis à un contexte de mobilisation accrue en prévision des scrutins municipaux et provinciaux, et dans lequel les contraintes liées à la pandémie s'exerçaient, nous avons décidé de prolonger notre plan stratégique jusqu'au 31 mars 2024 et d'augmenter certaines de nos cibles.

L'année 2021-2022 a été marquante pour de nombreuses raisons. Pensons d'abord aux élections générales municipales du 7 novembre 2021, qui ont constitué un événement central pour la démocratie québécoise, au cours duquel les électrices et les électeurs se sont prononcés sur les enjeux municipaux qui les touchent. Mon équipe a accompli avec brio son mandat d'appuyer les présidentes et présidents d'élection, et les efforts investis par l'ensemble des acteurs impliqués ont fait de l'organisation de cet exercice démocratique un succès. Néanmoins, l'enjeu de la participation électorale représente un défi constant pour notre démocratie, et nous faisons tous les efforts nécessaires à la veille des élections générales provinciales d'octobre 2022 pour, notamment, faciliter l'accès au vote, faire connaître les différentes modalités offertes et sensibiliser les électrices et les électeurs à l'importance du vote.

Outre cet enjeu, il y a également la pandémie, qui amène son lot de défis. Rares sont les organisations qui n'ont pas été touchées par ses différentes répercussions. Il en est de même pour Élections Québec. Mon équipe et moi prenons tous les moyens nécessaires pour assurer le déroulement sécuritaire de la prochaine élection générale provinciale, en conformité avec les dispositions législatives en vigueur.

En prévision de ces élections, je souhaite également souligner les modifications apportées à la *Loi électorale* et qui, pour un grand nombre d'entre elles, donnent suite à plusieurs de nos recommandations. Pensons notamment à l'embauche du personnel électoral, permise désormais à partir de 16 ans, ainsi qu'aux différentes modalités pour favoriser l'accès et l'exercice du droit de vote. Ces améliorations permettent à notre institution de mettre en œuvre des changements concrets à la hauteur des attentes des électrices et des électeurs. Ces progrès ne doivent cependant pas atténuer l'importance du travail qui demeure à accomplir pour moderniser nos lois électorales et s'assurer qu'elles répondent adéquatement aux besoins des électrices et électeurs.

En terminant, je souhaite remercier le personnel d'Élections Québec pour son travail exceptionnel. Grâce à sa passion et à son professionnalisme constant, nous avons, à l'approche du 3 octobre 2022, tout en main pour offrir des élections justes, équitables et transparentes.



Québec, le 30 septembre 2022

Déclaration sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections et de président de la Commission de la représentation électorale (CRE), j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats qui se trouvent dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et sur la fiabilité de l'information.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, nous avons assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs établis dans les plans stratégiques 2019-2024 d'Élections Québec et de la CRE ainsi que de ceux qui se trouvent dans notre *Déclaration commune de services aux citoyens*. Les membres du comité de direction de notre institution, de même que les membres de la CRE, ont approuvé et validé les résultats liés à leur domaine d'activité qui sont publiés dans ce rapport.

Le Bureau de l'audit interne a évalué le caractère plausible de l'information présentée dans ce rapport annuel de gestion pour les deux institutions ainsi que sa cohérence au regard des objectifs des plans stratégiques ainsi que de la *Déclaration commune de services aux citoyens*. Le Bureau de l'audit interne a produit un rapport de validation à ce sujet.

J'atteste donc que les données présentées dans ce rapport sont, à ma connaissance, fiables et qu'elles correspondent à la situation des deux institutions au 31 mars 2022.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Pierre Reid". The signature is written in a cursive, flowing style.

Québec, le 30 septembre 2022

Rapport de validation du Bureau de l'audit interne

Monsieur le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs des plans stratégiques 2019-2024 et de la Déclaration commune de services aux citoyens d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale.

Cette information est publiée dans le présent rapport annuel de gestion pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022. La responsabilité de veiller à l'exactitude, à l'intégralité, à la fiabilité et à la divulgation de ces données incombe à la direction des deux institutions.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information fournie en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen, qui ne constitue pas une vérification. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans le rapport annuel de gestion pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2022 – au regard des objectifs des plans stratégiques de l'exercice et de la Déclaration commune de services aux citoyens – nous paraissent, dans tous leurs aspects, significatives, plausibles et cohérentes.

Le responsable du Bureau de l'audit interne,



Québec, le 30 septembre 2022



1



**MISSIONS, VISIONS
ET VALEURS**

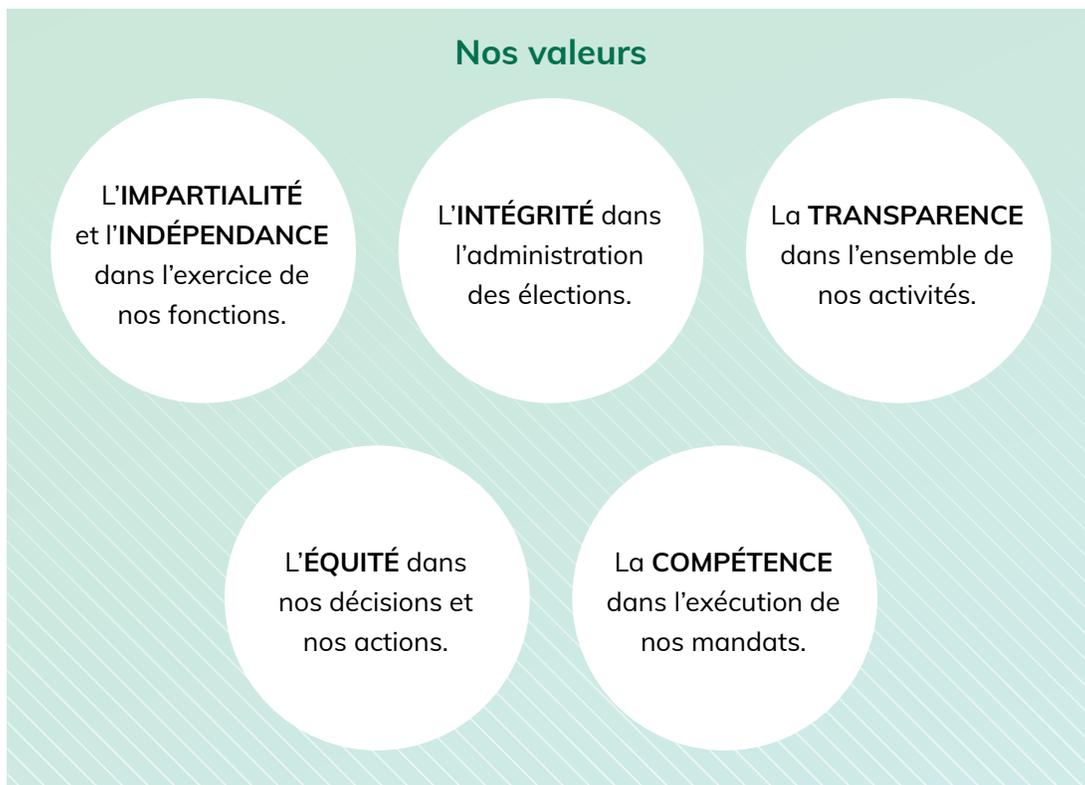
1.1 ÉLECTIONS QUÉBEC

Notre mission

Élections Québec est une institution neutre et indépendante qui a pour mission d'assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections et de promouvoir les valeurs démocratiques québécoises.

Notre vision

Une équipe compétente, créative et innovante au service des électrices, des électeurs et de la démocratie québécoise.



1.2

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Notre mission

La Commission de la représentation électorale est une institution indépendante qui a pour mission d'établir la carte électorale du Québec – et, au besoin, celle des municipalités et des commissions scolaires anglophones – en favorisant la consultation des citoyennes et des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

Notre vision

Une institution à l'écoute de la population et reconnue comme une référence en matière de représentation électorale.

Nos valeurs

L'**IMPARTIALITÉ**
dans l'exercice de
nos fonctions.

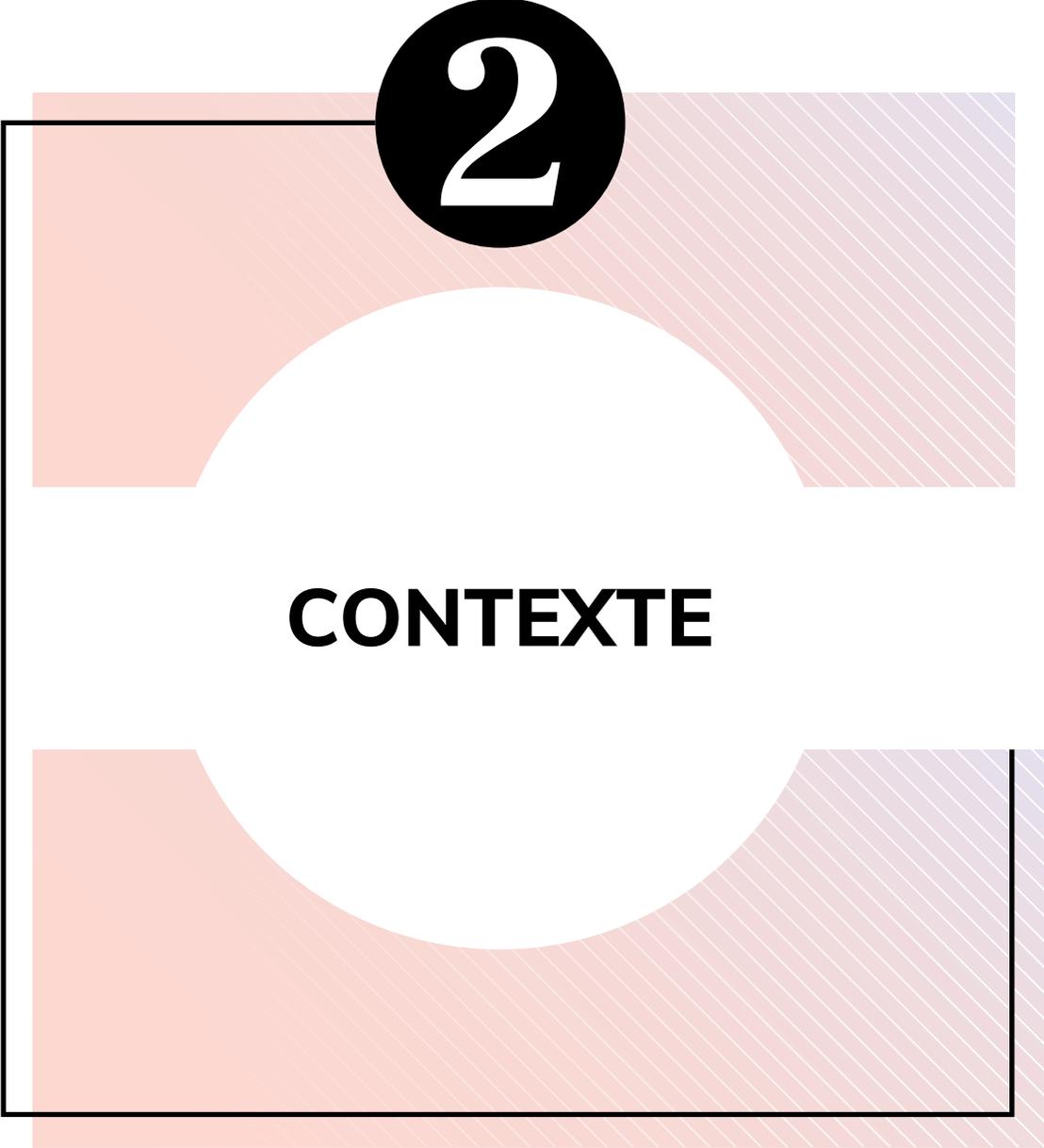
L'**INDÉPENDANCE**
à l'égard du pouvoir
politique.

L'**ÉQUITÉ** dans
la représentation
des électrices et
des électeurs.

La **TRANSPARENCE**
dans nos actions et
nos décisions.

L'**ÉCOUTE** dans
notre processus
de décision.

La **COMPÉTENCE**
dans la réalisation
de nos mandats.



2

CONTEXTE

En plus de préparer le terrain en vue de la tenue de l'élection générale provinciale de 2022, le personnel d'Élections Québec s'est mobilisé pour mener à terme plusieurs chantiers au cours de l'année 2021-2022. Le présent chapitre fait état des événements marquants qui ont ponctué la dernière année.

— 2.1 ÉTUDE DE PROJETS DE LOI

2.1.1 Protection des renseignements personnels

Le 21 septembre 2021, le projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, a été adopté par l'Assemblée nationale. Cette loi modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a pris en considération plusieurs recommandations du directeur général des élections. Cette loi constitue une avancée significative pour la protection des renseignements personnels des électrices et des électeurs au Québec.

Le 22 septembre 2023, un encadrement en matière de protection des renseignements personnels s'appliquera aux partis politiques, aux députées indépendantes et députés indépendants et aux personnes candidates indépendantes. Ainsi, ces entités politiques mettront en place des mesures de gouvernance qui respectent les principes reconnus de protection des données à caractère personnel.

2.1.2 Modifications à la Loi électorale en vue des prochaines élections générales

La *Loi modifiant la Loi électorale* (titre modifié) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 10 décembre 2021. Cette loi comporte plusieurs nouveautés, tant en ce qui a trait au financement politique qu'en ce qui concerne l'organisation des élections.

En matière de scrutin, les modifications à la *Loi électorale* facilitent le recrutement du personnel électoral, en permettant notamment l'embauche de membres du personnel électoral dès l'âge de 16 ans.

D'autres mesures adoptées permettront de favoriser l'accès au vote. Les démarches pour le vote à domicile seront simplifiées ; le vote à domicile sera offert aux personnes qui résident temporairement dans une ressource en dépendance ou dans une maison de soins palliatifs ; et le vote dans les établissements d'enseignement ainsi que le vote hors circonscription au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin deviendront accessibles à toutes et à tous.

Par ailleurs, il est désormais possible de soumettre une demande de révision à la liste électorale en ligne.

Les modifications apportées permettent de simplifier et d'actualiser certains processus, tels que la déclaration de candidature et l'exercice du droit de vote d'une personne candidate. Plusieurs dispositions ont aussi été actualisées afin d'inclure des modes de transmission électroniques.

Finalement, les changements apportés donnent plus de latitude au directeur général des élections, notamment sur la manière d'informer les électrices et électeurs. De plus, la *Loi modifiant la Loi électorale* abroge une série de règlements auxquels était soumis le directeur général des élections pour permettre plutôt un pouvoir de directive.

L'ensemble des recommandations du directeur général des élections auxquelles ce projet de loi donne suite est présenté à la page 101.

2.1.3 Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections au Québec

Le 23 mars 2022 a été déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 29, *Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales au Québec*. Ce projet de loi contient des mesures d'adaptation aux processus électoraux établis dans la *Loi électorale* qui nous permettront de faciliter, lors des élections générales prévues en octobre 2022, l'exercice du droit de vote des électrices et des électeurs et d'assurer la sécurité des membres du personnel électoral et des personnes les plus vulnérables à la COVID-19. Il prévoit notamment la possibilité pour certaines catégories d'électrices et d'électeurs de faire une demande de révision à la liste électorale et d'exercer leur vote par correspondance, dans certaines circonstances particulières.

2.1.4 Modifications législatives au municipal

Le 4 novembre 2021 était adopté le projet de loi n° 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*. Lors de son étude détaillée en commission parlementaire, le directeur général des élections a présenté ses observations auprès des parlementaires.

Ce projet de loi modifie certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), dont celle concernant les responsabilités des présidentes et présidents d'élection lors de la production des déclarations de candidature. Dorénavant, les présidentes et présidents d'élection doivent notamment vérifier si la personne qui produit une déclaration de candidature figure sur une liste de personnes inéligibles constituée par le directeur général des élections. Le cas échéant, la production de la déclaration de candidature doit être refusée.

Le projet de loi modifie également d'autres dispositions de la LERM, notamment en ce qui concerne les motifs d'inéligibilité à un poste de membre du conseil d'une municipalité et les motifs d'inhabilité applicables à un tel membre. Il prévoit aussi la possibilité de procéder à la mise en œuvre de projets pilotes visant l'organisation et le déroulement des élections et des référendums, ainsi que l'essai de nouveaux mécanismes de signature de registres ou de votation.

2.2 NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX COMMISSAIRES À LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Le 10 décembre 2021, l'Assemblée nationale a procédé à la nomination de deux nouveaux commissaires qui siégeront à la Commission de la représentation électorale (ci-après désignée la Commission). Il s'agit de M^{me} Édith Gravel, directrice du service d'aménagement de la MRC de Matawinie, et de M. Kevin Bouchard, professeur en droit à l'Université Laval.

Détentrice d'un baccalauréat en géographie ainsi que d'une maîtrise en sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Trois-Rivières, M^{me} Édith Gravel œuvre en aménagement du territoire dans le milieu municipal depuis plus de 15 ans. À titre de directrice générale adjointe responsable de la planification du développement du territoire de la MRC de Matawinie, elle a pour mandat de créer des ponts entre l'aménagement du territoire et le développement économique pour mener la Matawinie dans des projets structurants et innovants. Gestionnaire depuis plusieurs années, elle mise sur la communication et sur la mobilisation des personnes collaboratrices pour mener à bien les différents mandats qui lui incombent.



M. Kevin Bouchard est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université Laval et il est membre du Barreau du Québec. Ses recherches portent sur le droit administratif et constitutionnel, sur les fondements du droit public et sur la philosophie du droit. Sa thèse de doctorat, pour laquelle il a reçu plusieurs distinctions, tant en France qu'au Québec, a pour titre *Aux origines conceptuelles du constitutionnalisme de common law contemporain*. Elle a été réalisée dans le cadre d'une cotutelle entre l'Université Laval et l'Université Paris II Panthéon-Assas. M. Bouchard a aussi été administrateur élu du conseil de quartier de Saint-Sacrement de 2015 à 2019.

Au cours de leur mandat de cinq ans, ils participeront notamment à la révision de la carte électorale du Québec, qui doit débiter à la suite des élections générales de 2022 en vue d'établir une carte électorale pour les élections de 2026.

La Loi électorale confie en effet à la Commission la responsabilité de délimiter les circonscriptions électorales et de leur attribuer un nom. La Commission peut également intervenir lorsque la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire anglophone ne respecte pas les critères prescrits ou lorsque les électrices et les électeurs s'opposent à la délimitation adoptée.

Lors de ses travaux, la Commission mène des consultations publiques qui permettent aux citoyennes et citoyens, aux organismes et aux députées et députés de s'exprimer tant sur la délimitation que sur la dénomination des circonscriptions. Le processus mise ainsi sur la neutralité et sur la participation citoyenne afin que la carte électorale soit juste, équitable et à l'image du Québec.

La Commission peut compter sur l'équipe d'Élections Québec pour la soutenir dans la réalisation de ses mandats.

— 2.3 DÉMÉNAGEMENT ET REGROUPEMENT DES EFFECTIFS

Une nouvelle page dans notre histoire s'est tournée cette année avec le déménagement de nos bureaux dans un nouvel édifice, à l'automne 2021. Auparavant, la majeure partie de notre personnel était répartie entre les édifices René-Lévesque et de Bourgogne. Leur regroupement en un seul endroit est l'aboutissement de plusieurs mois de travail de la part de nos équipes, qu'il s'agisse de la préparation du déménagement ou de la participation aux consultations variées tenues en cours de projet.

Nos équipes se trouvent désormais réunies dans un environnement moderne, avec des aires de travail ouvertes et des salles de réunions qui conviennent à leurs besoins, tout en étant situées dans un immeuble en voie d'obtenir une certification LEED.



2.4 REFONTE DU SITE WEB INSTITUTIONNEL

Le 8 mars 2022, Élections Québec a mis en ligne son nouveau site Web. Le projet visait à mieux répondre aux besoins des personnes utilisatrices, qui ont beaucoup évolué au cours des années. De nombreuses améliorations ont été introduites, dont la révision et la simplification des contenus et de leur architecture, une nouvelle interface simple et orientée vers les besoins des personnes utilisatrices, ainsi qu'un nouveau moteur de recherche. L'ensemble du site Web est désormais doté d'une technologie plus rapide et accessible, en plus d'être compatible à tous les types d'appareils.

Au total, plus de 400 personnes ont été consultées à différentes étapes du projet afin de nous assurer de bien prendre en compte leurs besoins, attentes, habitudes et comportements.



3

**ÉVÉNEMENTS
ÉLECTORAUX**

3.1 ÉLECTIONS PROVINCIALES

3.1.1 Activités préparatoires aux élections

En prévision des élections générales qui auront lieu le 3 octobre 2022, nous avons démarré, dès novembre 2021, les chantiers prioritaires pour faire de cet événement un succès. Les activités préparatoires aux élections sont menées dans les 125 circonscriptions électorales par la directrice ou le directeur du scrutin, ainsi que par la directrice adjointe ou le directeur adjoint.

Les activités préparatoires se divisent en quatre phases distinctes. La première s'est déroulée du 15 novembre 2021 au 19 janvier 2022 et visait notamment à prendre connaissance des particularités de la circonscription, à trouver les bureaux de vote principaux et secondaires, à planifier le vote par anticipation, à évaluer les lieux afin d'en assurer l'accessibilité et à déterminer l'imprimeur des bulletins de vote. En raison du contexte sanitaire, des tâches ont été ajoutées en lien avec l'organisation des mesures sanitaires dans le bureau principal et dans les bureaux de vote.

La deuxième phase s'est déroulée du 7 février au 15 mars. Au cours de cette phase, consacrée aux préparatifs à la mise en œuvre du vote dans les établissements d'enseignement, les directrices et directeurs du scrutin ont été appelés, notamment, à contacter les responsables des établissements d'enseignement pour la tenue de la révision et du vote, à visiter les lieux et à tester le matériel informatique.

En date du 31 mars, les phases 3 et 4 restent à être complétées, la phase 4 se terminant avec la prise du décret déclenchant la période électorale.

En parallèle aux activités préparatoires, une simulation électorale a été tenue aux mois de janvier et de février 2022. Cette simulation visait principalement à tester les systèmes informatiques.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant la Loi électorale* le 10 décembre 2021, de nombreuses procédures et directives ont été modifiées. Une mise à jour importante de la bibliothèque des scrutins provinciaux a été effectuée, ainsi que des directives au personnel électoral. Également, des systèmes informatiques ont été mis en place pour la déclaration électronique de candidature et la demande de révision en ligne. Il s'agit de deux nouvelles fonctionnalités destinées aux personnes candidates ainsi qu'aux électrices et électeurs, qui pourront utiliser la prestation électronique de services d'Élections Québec.

3.1.2 Élection partielle provinciale

Une élection partielle dans la circonscription de Marie-Victorin a été déclenchée le 8 mars 2022, en prévision d'un scrutin prévu le 11 avril 2022. Au 31 mars 2022, la période pour produire une déclaration de candidature ainsi que la période de révision ordinaire de la liste électorale étaient toutes deux terminées. Cette élection partielle était la première

à se tenir avec les nouvelles dispositions introduites par la *Loi modifiant la Loi électorale*, sanctionnée le 10 décembre 2021 et entrant en vigueur le 10 mars 2022. Ainsi, les personnes candidates se sont vu offrir la possibilité de déposer une déclaration de candidature électronique dans un portail informatique développé à cette fin par Élections Québec. Les électrices et électeurs ont également pu déposer leur demande de révision à la liste électorale de manière électronique pour la première fois. En tout, 12 personnes ont présenté leur candidature lors de l'élection partielle.

3.2 ÉLECTIONS MUNICIPALES

3.2.1 Élections générales municipales du 7 novembre 2021

Les élections générales municipales du 7 novembre 2021 se sont tenues dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Afin d'assurer la tenue de ce moment fort de la démocratie municipale sans compromettre la sécurité des personnes intervenantes impliquées, le directeur général des élections a adopté par règlement, en avril 2021, plusieurs mesures pour adapter la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (LERM).

À ce titre, l'introduction du vote par correspondance pour certaines clientèles, l'ajout de journées pour le vote par anticipation ainsi que l'élargissement des heures d'ouverture des bureaux de vote figurent parmi les principales mesures établies. Un protocole sanitaire a également été mis à la disposition des principales actrices et des principaux acteurs participant à l'élection pour les aider à respecter les orientations émises par les autorités de santé publique.

L'élargissement du vote par correspondance a permis aux électrices et aux électeurs à risque plus élevé de complications à la suite d'une infection d'exercer leur droit de vote, tout comme les personnes qui n'auraient pas pu voter dans ce contexte, pour différentes raisons. Dans l'ensemble des municipalités qui ont tenu un scrutin, il y a eu 45 446 demandes de vote par correspondance. De ce nombre, 30 248 bulletins de vote ont été retournés, ce qui donne un taux de retour de 66,6 %.

Sur les 1 102 municipalités en élection, 846 ont tenu un vote pour les postes pour lesquels plus d'une personne a posé sa candidature. Pour les 256 autres municipalités, leurs postes ont été pourvus sans opposition ou sont restés vacants si personne n'avait déposé sa candidature.

3.2.2 Élections et référendums municipaux

Dans les mois suivants les élections générales municipales, 74 municipalités ont tenu un recommencement de procédures pour pourvoir les 120 postes restés vacants à la fin des mises en candidature des élections générales, le 1^{er} octobre.

De plus, plusieurs démissions et des décès ont amené 18 municipalités à tenir une élection partielle avant le 31 mars 2021.

Par ailleurs, des référendums se sont tenus dans 12 municipalités.

Ces recommencements, élections partielles et référendums ont dû se tenir avec les mesures réglementaires adoptées pour les élections générales municipales à la suite de la sanction de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*, le 25 mars 2021. Le décret abrogeant ces mesures a été adopté le 18 mars 2022. Toutes les municipalités ayant publié leur avis d'élection avant cette date ont dû continuer leurs activités avec les mesures réglementaires adoptées.

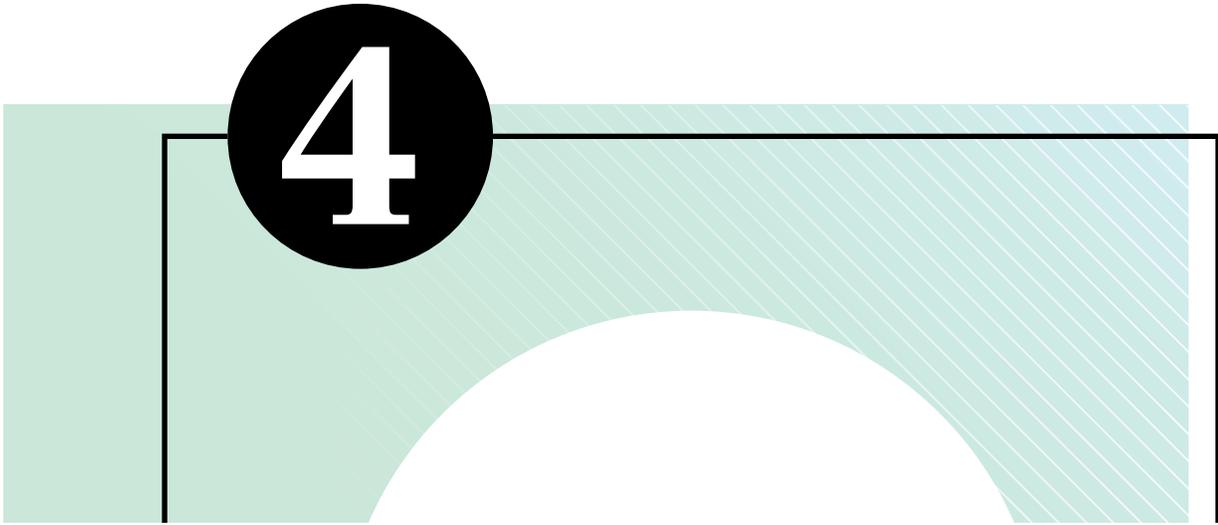
TABLEAU 1 Élections et référendums au palier municipal en 2021-2022

Type d'événement	Nombre d'événements
Élections générales	
• Municipalités	1 102
• Municipalités régionales de comté	18
• Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	3
Élections partielles	18
Recommencements de procédure de l'élection	75
Scrutins référendaires	13
Procédures d'enregistrement nécessitant une liste référendaire	21
Événements électoraux annulés ou reportés	0 ¹
Nombre de listes produites pour des événements municipaux	1 173

1. Aucune annulation qui ne fait pas partie du processus standard.

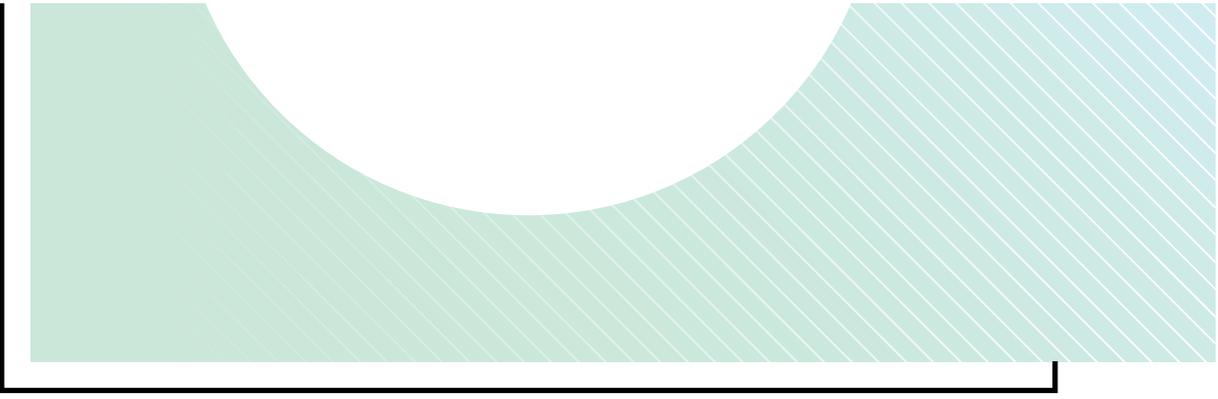
3.3 ÉLECTIONS SCOLAIRES

Durant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, il y a eu des élections dans 8 commissions scolaires anglophones pour lesquelles le processus des élections générales de 2020 n'avait pas pu se terminer considérant le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ces élections ont permis de pourvoir 15 postes, soit 3 postes à la présidence et 12 postes de commissaire. De plus, au courant de la même période, il y a eu 3 élections partielles dans autant de commissions scolaires, une pour 1 poste à la présidence et 2 pour un poste de commissaire.



4

PARTICIPATION CITOYENNE ET COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE



4.1 TABLE CITOYENNE

Créée en novembre 2017, la Table citoyenne est un comité consultatif paritaire constitué de 12 électrices et électeurs de tous les âges et de tous les horizons qui sont invités à exprimer de manière impartiale leur avis sur les façons d'améliorer le système électoral.

Deux rencontres virtuelles de la Table citoyenne se sont tenues au cours de la présente année. La première s'est tenue sur deux demi-journées, les 28 mai et 4 juin 2021. Au cours de cette rencontre, les membres ont :

- Formulé des suggestions sur les informations en matière de financement politique à mieux faire connaître aux électrices et électeurs ;
- Ciblé cinq types de connaissances ou de savoirs à inclure dans un profil de compétence en citoyenneté démocratique à l'école québécoise ;
- Pris connaissance de la version préliminaire de la campagne de communication pour les élections générales municipales de 2021 et se sont prononcés sur différents modèles d'avis d'inscription.

La deuxième rencontre du 19 novembre 2021 était la dernière pour les membres alors en poste, puisque leur mandat prenait fin. Ces derniers ont dressé le bilan de leur expérience et ont posé un regard critique et constructif sur Élections Québec. Ils souhaitent notamment que l'institution poursuive ses efforts en matière d'éducation en jouant un rôle prépondérant dans la préparation du contenu d'un futur cours sur l'éducation à la démocratie dans le réseau scolaire et en étant plus présente dans la conversation publique.

Les membres de la Table ont proposé des chantiers prioritaires afin d'améliorer certains aspects des élections au Québec. Trois chantiers ont entraîné l'adhésion de la grande majorité des membres, même si aucun projet n'a suscité l'unanimité.

- **Chantier 1 :** Créer un espace d'expérimentation pour faciliter l'innovation dans les processus électoraux. Ce nouvel espace servirait d'abord à mettre à l'essai le vote par Internet pour en compléter l'étude.
- **Chantier 2 :** Abolir les sections de vote et informatiser le processus électoral, de façon à permettre aux électrices et électeurs de voter à n'importe quel bureau de vote. La réalisation de ce chantier devrait également permettre d'améliorer la confidentialité des résultats, en abolissant les sections de vote, ainsi que la vitesse et l'expérience du vote.
- **Chantier 3 :** Élaborer et mettre en œuvre un plan pour susciter la participation électorale doté, notamment, des objectifs et mesures qui suivent :
 - déterminer les groupes qui ne votent pas et trouver des manières de les inciter à voter ;
 - augmenter la participation électorale et politique des 16 à 25 ans ;
 - créer un cours ouvert à toutes et à tous sur la citoyenneté – un cours succinct, virtuel ou présentiel, pour les gens de tous les horizons ;
 - explorer des moyens de faire en sorte que les électrices et les électeurs se sentent plus proches des personnes qui les représentent et plus interpellés par la politique.

Le bilan du mandat 2019-2021 et les comptes rendus des rencontres de la Table citoyenne se trouvent sur notre site Web.

4.2 COMITÉ ACCESSIBILITÉ

Le comité accessibilité est un groupe de travail consultatif et non partisan formé d'électrices et d'électeurs québécois qui possèdent une expertise personnelle ou professionnelle sur les questions liées aux handicaps et à l'exercice du droit de vote. Ses membres dialoguent avec les représentantes et représentants d'Élections Québec pour faire connaître les besoins à l'égard de l'accès au vote des personnes qui nécessitent un service particulier. Les travaux actuels visent à planifier les élections générales de 2022 ; le comité donne ainsi son avis sur les préparatifs d'Élections Québec en matière d'accessibilité au vote et à l'information pour les électrices et les électeurs.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, une rencontre virtuelle du comité s'est tenue le 18 novembre 2021. Au cours de cette rencontre, les membres ont :

- Partagé leur expérience en matière d'accessibilité lors des élections municipales du 7 novembre 2021 ainsi qu'à l'élection fédérale du 19 septembre 2021 ;
- Pris connaissance d'une nouvelle version de la grille d'accessibilité qui sera utilisée par les directrices et directeurs du scrutin dans l'évaluation des lieux de vote en préparation des élections générales provinciales. Cette grille d'accessibilité considère un ensemble de critères associés, notamment, à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment, aux rampes ainsi qu'aux portes. L'objectif pour les élections générales de 2022 est que le plus grand nombre possible de lieux de vote respecte les critères et que l'information transmise aux électrices et électeurs quant à l'accessibilité de leur bureau de vote soit exacte ;
- Discuté de l'accessibilité du vote par correspondance et des difficultés qu'il comporte pour les personnes non voyantes.

Les comptes rendus des rencontres du comité accessibilité se trouvent sur notre site Web.

4.3 RENCONTRE AVEC LES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Chaque année depuis quatre ans, Élections Québec convie les représentantes et les représentants des partis politiques autorisés au palier provincial à une rencontre.

Cette rencontre permet à Élections Québec de consulter les partis sur divers aspects du processus électoral et de recueillir leurs suggestions d'amélioration en matière de scrutins, de financement politique et de services reçus.

La rencontre du 10 décembre 2021 s'est tenue virtuellement et a réuni les représentantes et représentants de 13 partis politiques autorisés et des membres de l'équipe d'Élections Québec. Cette rencontre a notamment permis de discuter de l'intervention des tiers en période électorale et de la reddition de comptes bonifiée pour les dépenses préélectorales des partis politiques.

4.4 COOPÉRATION ÉLECTORALE SUR LA SCÈNE CANADIENNE ET INTERNATIONALE

Chaque année, Élections Québec participe à des activités de coopération électorale et d'échange de bonnes pratiques avec des organisations de gestion des élections canadiennes et étrangères, dans un esprit de solidarité, pour faire rayonner l'expertise québécoise et demeurer à l'affût des innovations dans ce domaine. En 2021-2022, malgré la pandémie, Élections Québec a poursuivi ces activités de coopération tout en innovant pour s'adapter à ce contexte inédit.

4.4.1 Activités de collaboration et de partage d'expertise au Canada

Élections Québec a poursuivi son implication au sein du Secrétariat à la coordination électorale. Cette instance pancanadienne rassemble les homologues d'Élections Québec en provenance d'autres provinces et territoires pour travailler de concert sur des sujets communs, discuter et collaborer sur les différentes pratiques liées à la gestion électorale et pour développer des outils pouvant s'adapter au contexte propre à chacune et à chacun. Les activités de 2021-2022 se sont réalisées en virtuel, et le directeur général des élections a poursuivi son rôle de coprésident de ce Secrétariat.

Par ailleurs, l'année 2021-2022 a été marquée par la tenue de la Conférence des administrateurs d'élections du Canada (CAEC), à Québec, en novembre 2021. Élections Québec a été l'hôte de cette importante rencontre annuelle ayant réuni 12 des 14 directeurs généraux des élections et leurs adjoints et adjointes sous le thème « Des administrations modernes au service des électrices et des électeurs ». La dernière rencontre de la CAEC tenue à Québec remontait à 2008. Ce fut donc l'occasion pour le Québec de rayonner dans le domaine électoral au Canada par la mise en valeur de son expertise et, même, de certaines pièces d'archives par l'entremise d'une exposition. Les participantes et les participants ont notamment discuté de la désinformation en contexte électoral, de la modernisation de la législation électorale ainsi que de l'utilisation des technologies dans le cadre de scrutins et des normes entourant leur utilisation.

4.4.2 Activités de coopération internationale

Élections Québec a poursuivi ses actions pour animer et consolider le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), un des 16 réseaux institutionnels de l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que son Forum des femmes créé en 2019. Notre organisation joue un rôle central dans la planification de la programmation et du déploiement des activités du RECEF. L'année 2021, marquant le 10^e anniversaire du réseau, a été notamment soulignée par la production d'un livre et de vidéos commémoratifs. Les 32 membres ont par ailleurs participé à une consultation afin d'établir une vision commune d'avenir pour cet

important réseau électoral, notamment en ce qui concerne la consolidation du Forum des femmes du RECEF, la diversification des partenariats et des types d'appui possible ainsi que les thèmes jugés prioritaires. Ces derniers comprennent entre autres les opérations internes, les élections sécuritaires et transparentes ainsi que les modalités favorisant l'accès au vote.



Ce livre commémoratif trace l'histoire du RECEF depuis sa création en 2011. On y retrouve les faits saillants et des photographies de cette première décennie d'échange de bonnes pratiques en matière électorale.

Bien que la pandémie ait mis une pause sur les échanges de bonnes pratiques en personne, nous avons poursuivi l'organisation d'activités virtuelles offertes aux membres et la publication des bulletins d'information. Le tableau qui suit présente les principales activités virtuelles réalisées durant la période 2021-2022.

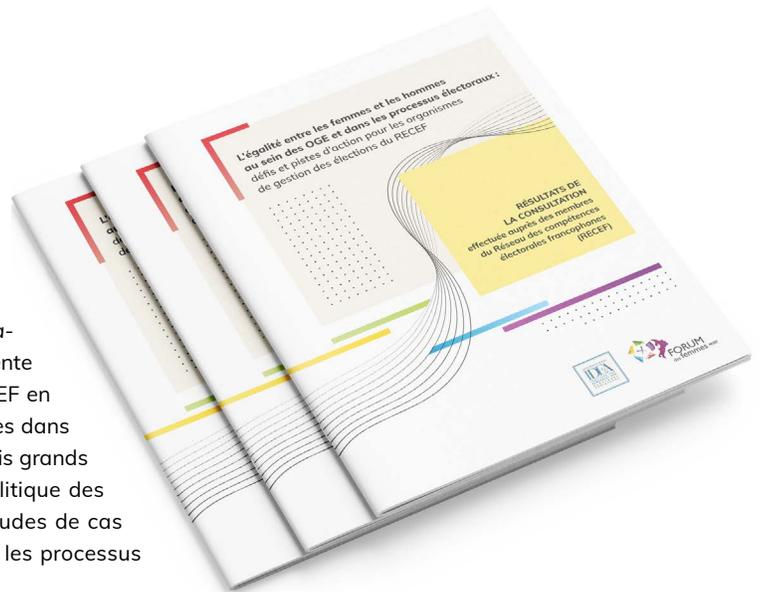
TABLEAU 2 Activités virtuelles organisées pendant le cycle 2021-2022

Activité	Date	Nombre de participants
Atelier de mise en commun d'expériences terrain d'organismes de gestion des élections sensibles au genre	15 avril 2021	50 personnes , en provenance de 14 États membres du RECEF et d'organisations internationales, dont l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Réseau francophone Égalité femme-homme et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).
9 ^e assemblée générale	3 novembre 2021	40 personnes , provenant de 23 organismes de gestion des élections (OGE) de l'espace francophone ainsi qu'une personne observatrice de l'OIF.
Formation LEAD en leadership et compétences en gestion des conflits pour les responsables électoraux avec une attention particulière pour le rôle des femmes	2 et 3 décembre 2021	60 personnes , provenant de 20 États membres du RECEF.

La contribution au savoir électoral en langue française est un des objectifs du RECEF. Durant la période 2021-2022, le RECEF a :

- Collaboré à la rédaction de la nouvelle édition du guide pratique de l'Organisation internationale de la Francophonie *Pour la consolidation de l'état civil dans l'espace francophone : enjeux et perspectives pour les acteurs de la Francophonie* ;
- Collaboré avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) afin de publier le document *L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des OGE et dans les processus électoraux : défis et pistes d'action pour les organismes de gestion des élections du RECEF*, qui brosse un état de situation sur les femmes en tant qu'électrices, candidates, membres du personnel électoral ainsi qu'administratrices d'élections et contribue aux réflexions sur les pistes d'action face aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus électoraux.

La publication *L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des OGE et dans les processus électoraux : défis et pistes d'action pour les organismes de gestion des élections du RECEF* présente un état de situation des pays membres du RECEF en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les élections. Rédigé avec International IDEA, trois grands thèmes y sont présentés : la représentation politique des femmes dans la Francophonie, incluant des études de cas spécifiques aux pays du RECEF ; l'égalité dans les processus électoraux ; ainsi que l'égalité au sein des OGE.





5

**PLANS STRATÉGIQUES :
RÉSULTATS 2021-2022**

5.1 RÉSULTATS 2021-2022 D'ÉLECTIONS QUÉBEC

L'année 2021-2022 correspond à la troisième année de réalisation de notre planification stratégique. Les tableaux suivants présentent le sommaire des résultats obtenus.

Au cours de l'année, nous avons pris la décision de prolonger notre plan stratégique 2019-2023 d'une année, repoussant ainsi son échéance au mois de mars 2024. Afin de tenir compte de cette année supplémentaire, nos cibles ont été reportées sur 5 ans. Certaines ont été modifiées à la hausse en fonction des activités anticipées en 2023-2024, de sorte qu'elles demeurent à la fois réalistes et ambitieuses.

ORIENTATION

1

EXERCER NOTRE LEADERSHIP POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE ET LA CULTURE DÉMOCRATIQUE

Axes d'intervention :

- Participation électorale
- Culture démocratique

Objectif	Indicateur	Cible	RÉSULTATS			Page
			2019-2020	2020-2021	2021-2022	
1.1 Promouvoir la participation électorale	Nombre de mesures ou d'initiatives déployées pour promouvoir la participation électorale	10 sur 5 ans ³	○	○	○	33
			4 mesures	1 mesure	2 mesures	
	Pourcentage d'électrices et d'électeurs qui ont affirmé que nos campagnes de communication ont eu un effet positif sur leur intention d'aller voter	50 %	▶▶▶			34
			Mesuré après les élections générales provinciales			
1.2 Contribuer au développement des connaissances démocratiques	Nombre de mesures de diffusion des connaissances offertes	8 sur 5 ans ⁴	○	○	△	34
			3 mesures	3 mesures	0 mesure	
	Nombre d'initiatives favorisant le développement de la culture démocratique	4 par année	◎	◎	◎	35
			4 initiatives	5 initiatives	5 initiatives	
	Taux de pénétration des programmes d'éducation à la démocratie dans les écoles primaires et secondaires	Vox populi : 15 % Électeurs en herbe : 35 % (après 5 ans)	△	△	△	36
			Vox populi : 9,7 %	Vox populi : 7,2 %	Vox populi : 9,8 %	
			▶▶▶			
			Électeurs en herbe : mesuré après les élections générales municipales et provinciales			Électeurs en herbe : 14 %
	Taux de satisfaction des personnes ayant participé aux programmes offerts en milieu scolaire	Vox populi : 90 % Électeurs en herbe : 95 % (à chaque année d'activité des programmes)	○	×	×	37
			Vox populi : 89,8 %	Vox populi : 82 %	Vox populi : 86 %	
			▶▶▶			
			Électeurs en herbe : mesuré après les élections générales municipales et provinciales			Électeurs en herbe : 91,4 % (élections municipales)
1.3 Favoriser la consultation dans l'exercice de notre mission	Nombre de consultations menées	4 par année	◎	◎	◎	38
			4 consultations	6 consultations	5 consultations	
	Nombre de propositions issues des consultations mises en œuvre ou reprises sous forme de recommandations officielles	15 sur 5 ans	○	△	△	38
			2 propositions	2 propositions	1 proposition	

3. À la suite de la prolongation de notre plan stratégique d'une année, cette cible a été rehaussée et est passée de 6 mesures sur 4 ans à 10 mesures sur 5 ans.

4. À la suite de la prolongation de notre plan stratégique d'une année, cette cible a été rehaussée et est passée de 7 mesures sur 4 ans à 8 mesures sur 5 ans.

Code pour les résultats :

	Cible atteinte		Cible à surveiller
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant		Cible fixée non atteinte
			Non mesuré cette année

ORIENTATION

2

AGIR POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS ÉLECTORAL AU BÉNÉFICE DES ÉLECTRICES, DES ÉLECTEURS ET DE TOUS LES ACTEURS

Axes d'intervention :

- Qualité du processus électoral
- Évolution du cadre législatif

Objectif	Indicateur	Cible	RÉSULTATS			Page
			2019-2020	2020-2021	2021-2022	
2.1 Faciliter l'exercice des droits électoraux	Nombre de services développés ou améliorés favorisant l'accessibilité	7 sur 5 ans	 2 améliorations	 0 amélioration	 6 améliorations	39
	Temps d'attente pour certaines modalités de vote (BVDS et BVVE)	Maximum de 15 minutes	 Mesuré après les élections générales provinciales			40
	Taux de connaissance moyen des modalités de vote	60 %	 Mesuré après les élections générales provinciales			40
	Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard de l'information reçue	85 %	 Mesuré après les élections générales provinciales			41
	Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services offerts	91 %	 Mesuré après les élections générales provinciales			41
2.2 Renforcer le soutien aux acteurs pour viser le respect des règles	Pourcentage de nouveaux acteurs formés	100 %	 Provincial : 81,3 % Municipal : 60,7 %	 Provincial : 94,6 % Municipal : 83,5 %	 Provincial : 73,2 % Municipal : 77,4 %	42
	Nombre d'outils d'accompagnement produits ou améliorés	12 sur 5 ans ⁵	 2 outils	 3 outils	 3 outils	42
2.3 Proposer des améliorations aux lois électorales	Nombre de projets pilotes mis en place	2 sur 5 ans	 1 projet pilote	 0 projet pilote	 0 projet pilote	43
	Proportion des recommandations du directeur général des élections qui ont conduit à une modification législative ou réglementaire	100 % après 5 ans	 0 %	 0 %	 67,7 %	43

5. À la suite de la prolongation de notre plan stratégique d'une année, cette cible a été rehaussée et est passée de 8 outils d'accompagnement produits ou améliorés sur 4 ans à 12 sur 5 ans.

ORIENTATION

3

MISER SUR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DYNAMIQUE ET ENGAGEANT

Axes d'intervention :

- Pratiques internes
- Mobilisation du personnel

Objectif	Indicateur	Cible	RÉSULTATS			Page
			2019-2020	2020-2021	2021-2022	
3.1 Optimiser nos façons de faire en s'appuyant sur le travail collaboratif	Nombre de mesures déployées favorisant la collaboration	8 sur 5 ans	○	○	○	45
			3 mesures	1 mesure	2 mesures	
	Nombre de moyens mis en place pour flexibiliser le travail	4 sur 5 ans ⁶	△	△	○	46
			0 moyen	1 moyen	2 moyens	
3.2 Accroître la mobilisation du personnel et le développement de l'expertise	Taux de mobilisation des membres du personnel	77 %	77 % ⁷	Sera mesuré au cours de l'année 2023-2024		46
				⊙	△	
	Taux des membres du personnel qui considèrent posséder l'expertise nécessaire pour réaliser leur travail ⁸	Se maintenir dans la zone d'excellence (plus de 80 %)	89 % ⁹	84 %	83 %	48

Code pour les résultats :

⊙	Cible atteinte	△	Cible à surveiller
○	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant	×	Cible fixée non atteinte
		⇒	Non mesuré cette année

6. À la suite de la prolongation de notre plan stratégique d'une année, cette cible a été rehaussée et est passée de 3 moyens mis en place pour flexibiliser le travail en 4 ans à 4 moyens sur 5 ans.

7. Comme prévu dans le Plan stratégique d'Élections Québec, ce résultat a servi à la détermination d'une cible appropriée. C'est pourquoi il n'a pas été catégorisé à l'aide d'un code de résultat.

8. En 2019-2020, nous avons établi que cet indicateur serait mesuré lors de la dernière année du plan stratégique, soit en 2023. Un sondage est mené annuellement pour rendre compte du résultat de chaque année.

9. Comme prévu dans le Plan stratégique d'Élections Québec, ce résultat a servi à la détermination d'une cible appropriée. C'est pourquoi il n'a pas été catégorisé à l'aide d'un code de résultat.

Code pour les résultats :	
	Cible atteinte
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant
	Cible à surveiller
	Cible fixée non atteinte
	Non mesuré cette année

5.1.1

ORIENTATION

1

EXERCER NOTRE LEADERSHIP POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE ET LA CULTURE DÉMOCRATIQUE

AXE D'INTERVENTION 1 : Participation électorale

OBJECTIF 1.1 Promouvoir la participation électorale

Promotion de la participation électorale

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF ¹⁰
Nombre de mesures ou d'initiatives déployées pour promouvoir la participation électorale	10 mesures sur 5 ans	2 mesures	7 mesures

À la suite de la prolongation de notre plan stratégique d'une année, cette cible a été rehaussée et est passée de 6 mesures sur 4 ans à 10 mesures sur 5 ans.

Dans le cadre des élections générales municipales du 7 novembre 2021, nous avons élaboré et mis en œuvre un plan de communication pour informer les électrices et les électeurs de la tenue des élections et pour les sensibiliser à l'importance de voter. Plusieurs moyens de communication ont été déployés, comme des publicités à la télévision et à la radio, des bannières Web, de l'affichage dans des lieux publics, ainsi que de la publicité sur les réseaux sociaux.

Les élections générales municipales ont également été l'occasion d'initier les tout-petits à l'exercice du droit de vote. Étant donné le contexte de pandémie, les Petits bureaux de vote du programme Électeurs en herbe ont été offerts en mode virtuel. Les enfants se sont familiarisés avec les différentes étapes du vote et se sont exprimés en répondant à la question suivante : « Selon toi, quelle est la qualité la plus importante d'une mairesse ou d'un maire ? » Du 5 octobre au 7 novembre, 1 646 enfants de différentes municipalités du Québec se sont rendus sur le site Web.

10. Le résultat cumulatif représente l'addition des résultats atteints aux années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élection partielle de Marie-Victorin du 11 avril 2022, nous avons déployé plusieurs moyens de communication à compter de mars 2022 pour informer les électrices et électeurs de cette circonscription de la tenue de l'élection et les sensibiliser à l'importance de voter. Par exemple, nous avons fait paraître des publicités imprimées et des publicités sur les réseaux sociaux.

Effet de nos campagnes de communication sur l'intention d'aller voter

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Pourcentage d'électrices et d'électeurs qui ont affirmé que nos campagnes de communication ont eu un effet positif sur leur intention d'aller voter	50 %	 Mesuré après les élections générales provinciales

Cet indicateur permet d'évaluer l'effet de nos campagnes de communication sur l'intention des électrices et des électeurs d'aller voter dans le contexte des élections générales provinciales. Il sera mesuré au terme des prochaines élections générales provinciales prévues le 3 octobre 2022.

AXE D'INTERVENTION 2 : Culture démocratique

OBJECTIF 1.2 Contribuer au développement des connaissances démocratiques

Diffusion des connaissances démocratiques

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre de mesures de diffusion des connaissances offertes	8 mesures sur 5 ans	0 mesure	6 mesures

À la suite de la prolongation de notre plan stratégique d'une année, cette cible a été rehaussée et est passée de 7 mesures sur 4 ans à 8 mesures sur 5 ans.

La recherche et le partage des connaissances participent au développement de la culture démocratique au sein de la société québécoise. Ces activités nous permettent également d'être plus agiles dans nos orientations et les services que nous offrons à la collectivité.

C'est dans cet esprit qu'à la suite des élections générales municipales de 2021, nous avons sondé les électrices et les électeurs afin de mieux comprendre les motifs de la participation électorale et de l'abstention lors de ces élections. Parmi les observations que nous avons pu tirer du questionnaire, nous avons constaté que 52 % des personnes n'ayant pas voté ont expliqué leur choix par le manque d'information sur les enjeux et les personnes candidates. De plus, 27 % d'entre elles ont évoqué une préoccupation à l'égard de la situation sanitaire pour expliquer leur abstention.

Développement de la culture démocratique

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Nombre d'initiatives favorisant le développement de la culture démocratique	4 initiatives par année	🎯
		5 initiatives

Fruit d'un partenariat avec l'Assemblée nationale, la Fondation Jean-Charles Bonenfant et Élections Québec, le programme Vox populi : Ta démocratie à l'école ! offre aux écoles primaires et secondaires l'accompagnement nécessaire à la mise en place de leur conseil d'élèves. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 235 écoles et organismes se sont inscrits au programme, rejoignant ainsi 3 128 jeunes membres de conseils d'élèves à l'échelle de la province. Nos formatrices et nos formateurs ont également visité 98 écoles pour animer des séances de formation auprès de jeunes élus et de responsables de conseils d'élèves des écoles ayant fait une demande.

La Commission jeunesse de la Ville de Gatineau a arrimé son programme *C'est parti, je vote !* au programme Électeurs en herbe afin d'encourager la réalisation de simulations d'élections municipales dans les écoles secondaires de son milieu. Rappelons qu'à l'automne 2021, dans le cadre des élections générales municipales, Électeurs en herbe a été offert à toutes les écoles primaires et secondaires et à tous les organismes jeunesse du Québec. L'édition a été une belle réussite malgré le contexte sanitaire. Ce sont 459 établissements qui se sont inscrits à Électeurs en herbe. De ce nombre, 210 établissements ont fait vivre l'expérience de simulation électorale, du début à la fin, à leurs jeunes et nous ont soumis les résultats de leur vote.

Agir en partenariat constitue une occasion d'augmenter la portée de nos actions. Ainsi, l'Institut du Nouveau Monde (INM) a continué d'être un partenaire de choix dans la réalisation de plusieurs projets liés à l'éducation à la démocratie. Soulignons, entre autres, notre participation à un premier balado de l'INM sur la démocratie à l'école. Des actions ont également été réalisées en partenariat avec des organismes afin d'augmenter l'intérêt et les connaissances des jeunes sur les élections municipales, tels que Citoyenneté jeunesse, Élan politique jeunesse et *Le Curieux*, un journal d'actualité pour les jeunes. Par ailleurs, des collaborations avec Éducaloi ainsi qu'avec le milieu universitaire nous ont permis d'explorer de nouvelles avenues pour favoriser l'exercice de la citoyenneté.

L'institution est allée à la rencontre, en virtuel ou en présentiel, de professionnelles et de professionnels du milieu de l'éducation lors des événements suivants :

- Le 42^e Congrès de la Fédération des comités de parents (FCPQ) ;
- Le 18^e Congrès annuel de l'Association professionnelle des animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec (APAVECQ) ;
- La rencontre du Réseau pour l'enseignement des sciences sociales du Canada (RESSC) ;
- La 59^e édition du Congrès annuel de la Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ) ;
- Le 33^e Congrès de l'Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire (AQEP) ;
- Le 24^e Colloque de l'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal.

Dans le cadre du volet « Développement des connaissances démocratiques » du programme Je vote au Québec, 12 séances de formation ont été offertes à la clientèle d'organismes qui œuvrent auprès de personnes immigrantes ou ayant un parcours de vie différencié. Au total, 122 personnes y ont participé. La plupart de ces séances ont été offertes en formule virtuelle.

Les travaux de la stratégie 2020-2023 visant à intégrer l'éducation à la citoyenneté démocratique dans le milieu scolaire se sont poursuivis. Nous avons mené trois consultations, en collaboration avec l'INM, la Coalition Interjeunes et son réseau d'acteurs scolaires engagés, pour recueillir le point de vue de jeunes, d'intervenantes et d'intervenants jeunesse ainsi que de membres du personnel scolaire sur les apprentissages que l'on devrait avoir à l'aube de l'âge adulte pour jouer un rôle actif et s'engager dans la société.

Pénétration des programmes d'éducation à la démocratie

Indicateur	Cible (après 5 ans)	RÉSULTAT 2021-2022
Taux de pénétration des programmes d'éducation à la démocratie dans les écoles primaires et secondaires	Vox populi : 15 %	 Vox populi : 9,8 %
	Électeurs en herbe : 35 %	 Électeurs en herbe : 14 %

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 235 écoles et organismes ont adhéré au programme Vox populi : Ta démocratie à l'école ! Il s'agit d'une augmentation notable, si on compare avec l'année dernière, où 171 écoles s'étaient inscrites au programme.

Selon les données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le réseau scolaire public et privé compte 2 389 établissements francophones des niveaux primaire et secondaire, ce qui établit le taux de pénétration actuel du programme à 9,8 %¹¹. Ce taux demeure plus élevé dans les écoles secondaires avec 21,8 %, comparativement à 6,9 % du côté des écoles primaires.

Certaines régions se démarquent avec un taux plus élevé, comme Saguenay–Lac-Saint-Jean (32,4 %), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (14,8 %) et Laval (14,1 %). Les régions du Centre-du-Québec (2,9 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (1,5 %), quant à elles, affichent le plus faible taux cette année.

Concernant le programme Électeurs en herbe, 459 écoles et organismes jeunesse se sont inscrits pour faire vivre l'expérience d'une simulation électorale à leurs jeunes lors des élections générales municipales de l'automne 2021. Ce sont 54 128 jeunes qui ont été rejoints par le programme et qui ont eu accès à tout le matériel pédagogique. Considérant le nombre d'établissements des niveaux primaire et secondaire dans le réseau scolaire, le taux de pénétration du programme pour cette édition est de 14 %.

11. Le taux de pénétration global tient compte des écoles primaires et secondaires ainsi que des écoles qui offrent le primaire et le secondaire (ce qui représente 23 écoles inscrites au programme). Seules les écoles francophones sont considérées pour ce calcul.

Satisfaction des personnes ayant participé aux programmes offerts en milieu scolaire

Indicateur	Cible (à chaque année d'activité des programmes)	RÉSULTAT 2021-2022
Taux de satisfaction des personnes ayant participé aux programmes offerts en milieu scolaire	Vox populi : 90 %	✗
		Vox populi : 86 %
	Électeurs en herbe : 95 %	✗
		Électeurs en herbe : 91,4 % (élections municipales)

La mesure de la satisfaction des personnes ayant participé au programme Vox populi : Ta démocratie à l'école! s'appuie sur deux moyens d'évaluation : les questionnaires d'évaluation remplis par les participantes et participants à la suite d'une séance de formation et le rapport du sondage électronique mené auprès des responsables de conseils d'élèves à la fin de l'année scolaire.

Au total, 1 138 personnes ont répondu aux questionnaires d'évaluation présentés à la suite d'une séance de formation. Les résultats indiquent un taux d'appréciation globale de la formation de 86 %, se rapprochant ainsi de la cible établie à 90 %. De manière générale, les élèves apprécient le côté interactif de la formation et les activités réalisées en équipe. De leur côté, les personnes responsables soulignent la présence de temps de discussion entre les élèves, d'activités variées et participatives ainsi qu'un contenu très intéressant, dynamique et vulgarisé parmi les points forts de ces formations.

À la lumière du sondage électronique envoyé aux personnes responsables d'une école inscrite au programme, le programme enregistre un taux d'appréciation globale de 85 %. Il est intéressant de constater que, malgré le contexte particulier de la dernière année scolaire, ce taux est demeuré élevé. L'accompagnement et le soutien offert tout au long de l'année, le matériel reçu, les outils proposés, la formation, la reconnaissance des élèves élus et l'appartenance à un réseau de conseils d'élèves font partie des éléments mentionnés par les responsables comme étant des valeurs ajoutées à leur adhésion au programme.

Dans le cadre du programme Électeurs en herbe, un questionnaire d'évaluation a été envoyé aux 210 intervenantes et intervenants qui ont fait vivre à leurs jeunes une simulation du début à la fin des élections municipales. Nous avons reçu les réponses de 91 personnes, et le taux de satisfaction de la dernière édition du programme Électeurs en herbe est évalué à 91,4 %.

Par ailleurs, 98,8 % des personnes répondantes ont affirmé qu'il serait très probable ou assez probable qu'ils recommencent l'expérience Électeurs en herbe lors d'une prochaine élection.

OBJECTIF 1.3 Favoriser la consultation dans l'exercice de notre mission

Consultations menées

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Nombre des consultations menées	4 consultations par année	🎯
		5 consultations

Au cours de l'exercice 2021-2022, nous avons mené cinq activités de consultation auprès des parties prenantes au processus électoral :

- Deux rencontres de la Table citoyenne : une qui s'est déroulée sur deux demi-journées, les 28 mai et 4 juin 2021 et une le 19 novembre 2021 ;
- Une rencontre du Comité accessibilité, le 18 novembre 2021 ;
- Une rencontre de discussion avec les partis politiques provinciaux le 10 décembre 2021 ;
- Une consultation auprès des présidentes et présidents d'élection municipaux a été menée à la suite des élections municipales du 7 novembre 2021 afin de faire l'évaluation des mesures prises par le directeur général des élections dans le contexte de la COVID-19, dont l'élargissement du vote par correspondance. Dans le cadre de cette consultation, Élections Québec a rencontré les présidentes et présidents d'élection de dix municipalités parmi les plus peuplées, le 24 novembre 2021. L'ensemble des présidentes et présidents d'élection a aussi été invité à remplir un rapport d'évaluation, dont Élections Québec a fait la compilation (1 047 rapports ont été reçus et analysés).

Le chapitre 4 du présent rapport fournit davantage d'information sur les rencontres de la Table citoyenne, du Comité accessibilité et des partis politiques.

Mise en œuvre des recommandations issues des consultations

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre de propositions issues des consultations mises en œuvre ou reprises sous forme de recommandations officielles	15 sur 5 ans	⚠️	
		1 proposition	5 propositions

À l'issue des rencontres de travail, les membres de la Table citoyenne avaient formulé les recommandations suivantes en lien avec la campagne de communication que nous avons élaborée dans le cadre des élections générales municipales de novembre 2021 :

- Adopter un ton et des messages positifs ;
- Informer les électrices et les électeurs sur la simplicité du processus de vote de même que sur l'importance des répercussions des enjeux municipaux sur la vie quotidienne ;
- Mettre l'accent sur l'importance d'aller voter et les avantages de le faire ;
- Rassurer les électrices et les électeurs en les informant sur les mesures en vigueur pour que le vote soit sécuritaire.

Les membres de la Table citoyenne ont aussi encouragé Élections Québec à utiliser des moyens de communication variés pour rejoindre tous les groupes sociodémographiques.

La campagne de communication réalisée a répondu à ces recommandations.

Code pour les résultats :	
	Cible atteinte
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant
	Cible à surveiller
	Cible fixée non atteinte
	Non mesuré cette année

5.1.2

ORIENTATION

2

AGIR POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS ÉLECTORAL AU BÉNÉFICE DES ÉLECTRICES, DES ÉLECTEURS ET DE TOUS LES ACTEURS

AXE D'INTERVENTION 1: Qualité du processus électoral

OBJECTIF 2.1 Faciliter l'exercice des droits électoraux

Services développés ou améliorés favorisant l'accessibilité

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF ¹²
Nombre de services développés ou améliorés favorisant l'accessibilité	7 sur 5 ans		
		6 améliorations	8 améliorations

Un nouveau guide d'accessibilité a été préparé pour les directrices et directeurs du scrutin afin de faciliter leur recherche de locaux en vue du prochain scrutin et de les guider dans l'aménagement de ceux-ci. Ce guide explique les nouveaux critères et les solutions possibles pour rendre un lieu accessible. Une nouvelle capsule de formation sur l'accessibilité des bureaux de vote a été conçue pour les directrices et directeurs du scrutin, les directrices adjointes et directeurs adjoints du scrutin et les assistantes et assistants à l'accessibilité. Par ailleurs, tous les critères d'accessibilité des lieux de vote ont été révisés afin de répondre le mieux possible aux besoins des électrices et électeurs québécois.

Un nouveau module informatique a été créé afin de permettre la caractérisation de tous les endroits de vote en matière d'accessibilité. Cette information peut ensuite être mise à la disposition de toutes les électrices et de tous les électeurs sur notre site Web, avec l'ensemble des informations portant sur les lieux de vote. Ces informations s'ajoutent à la mention « accessible » ou « non accessible » et permettent aux électrices et aux électeurs de juger de l'accessibilité d'un endroit de vote par rapport à leurs besoins.

À la suite de l'adoption du projet de loi n° 7, *Loi modifiant la Loi électorale*, nous nous sommes vu accorder plus de souplesse quant aux différents modes de communication pouvant être employés dans le cadre de la réalisation des différents volets de notre mission. Nous avons ainsi misé sur le développement de services en ligne, de sorte qu'il est

12. Le résultat cumulatif représente l'addition des résultats atteints aux années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

maintenant possible pour une électrice ou un électeur de faire une demande de révision sans se déplacer en personne à une commission de révision. De plus, les déclarations de candidatures peuvent désormais être déposées en ligne, offrant ainsi un service mieux adapté pour répondre aux besoins des personnes candidates.

Le nouveau site Web institutionnel, mis en ligne le 8 mars 2022, a été amélioré de façon à être plus accessible. L'organisation de l'information dans le site a été revue afin de faciliter son accès. Les contenus ont aussi été bonifiés et vulgarisés. Les travaux ont été réalisés avec l'objectif de rendre les contenus numériques plus accessibles aux personnes qui les consultent, peu importe l'appareil qu'elles utilisent ou qu'elles que soient leurs limitations. Les règles établies dans le Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) du World Wide Web Consortium (W3C) ont été utilisées comme guide lors des étapes du design et du développement informatique.

Enfin, nous avons mis en ligne un nouveau service pour faciliter le versement d'une contribution à un parti politique ou à une personne candidate. Ce service offre une démarche simplifiée et permet aux électrices et aux électeurs d'y accéder à partir d'un appareil mobile, tout en respectant les règles en matière d'accessibilité Web.

Temps d'attente pour certaines modalités de vote

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Temps d'attente pour certaines modalités de vote (BVDS et BVVE)	Maximum de 15 minutes	 Mesuré après les élections générales provinciales

Cet indicateur, lié au temps d'attente des électrices et des électeurs qui votent au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin (BVDS) et au bureau de vote en établissement d'enseignement (BVVE), sera évalué dans le cadre des prochaines élections générales provinciales prévues le 3 octobre 2022.

Connaissance des diverses modalités de vote

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Taux de connaissance moyen des modalités de vote	60 %	 Mesuré après les élections générales provinciales

Nous mesurons le taux de connaissance des modalités de vote au moyen d'un sondage sur la satisfaction des électrices et des électeurs, mené à la suite des élections générales provinciales. Nous ne l'avons donc pas mesuré au cours de l'exercice 2021-2022.

Néanmoins, nous avons réalisé plusieurs actions susceptibles de contribuer à la connaissance des modalités de vote à l'occasion de l'élection partielle de Marie-Victorin du 11 avril 2022. En effet, au courant de la période électorale de cette élection partielle, qui a eu lieu en grande partie en mars 2022, nous avons fait paraître des publicités sur les médias sociaux au sujet du vote à domicile ainsi qu'au sujet du vote par anticipation. Nous avons aussi fait de la publicité sur le nouveau guide de l'élection partielle provinciale, qui traite de toutes les modalités de vote disponibles en élection partielle.

Information reçue lors des élections générales provinciales

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Taux de satisfaction des électrices et électeurs à l'égard de l'information reçue	85 %	Mesuré après les élections générales provinciales

Nous évaluerons la satisfaction des électrices et des électeurs quant à l'information qu'ils auront reçue dans le contexte des prochaines élections générales provinciales prévues le 3 octobre 2022.

Des actions ont été menées par notre institution pour, notamment, améliorer l'information fournie aux électrices et aux électeurs. Au cours de 2021-2022, nous avons entre autres :

- revu complètement le format et le contenu de l'avis d'inscription et du guide pour l'élection provinciale, envoyés dans chaque domicile québécois en période électorale. Ces deux documents ont été évalués par des électrices et des électeurs lors de deux groupes de discussion tenus en janvier 2022. Nous avons ainsi pu recueillir leurs commentaires et apporter les modifications nécessaires en vue de l'élection partielle tenue dans la circonscription de Marie-Victorin le 11 avril 2022 et, surtout, en vue des élections générales provinciales de 2022 ;
- mis en ligne un nouveau site Web afin de moderniser la plateforme pour la rendre plus performante en période électorale et compatible avec tous les types d'appareils. Nous avons comme objectifs de revoir et de simplifier les contenus et de les rendre accessibles afin de rejoindre plus de personnes. Ce nouveau site a fait l'objet d'une campagne de promotion qui a débuté en mars 2022.

Satisfaction des électrices et des électeurs quant aux services offerts

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services offerts	91 %	Mesuré après les élections générales provinciales

Nous mesurerons la satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services que nous offrons à la suite des prochaines élections générales provinciales prévues le 3 octobre 2022.

Nous nous assurons de la qualité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens tout au long de l'année, dans un contexte autre que celui des élections. Il est possible de consulter, au chapitre 6 du présent rapport portant sur la *Déclaration commune de services aux citoyens*, nos engagements et nos résultats en matière de qualité des services que nous offrons.

OBJECTIF 2.2 Renforcer le soutien aux acteurs pour viser le respect des règles

Nouveaux acteurs formés

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
		X
Pourcentage des nouveaux acteurs formés	100 %	Provincial : 73,2 % Municipal : 77,4 %

En vertu de la *Loi électorale* et de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, plusieurs intervenants politiques municipaux et provinciaux, tels les représentants officiels, les agents officiels de partis et leurs adjoints, ont l'obligation de suivre une formation en matière de financement politique à l'intérieur d'un délai préétabli.

Au palier provincial, 73,2 % des personnes intervenantes qui avaient l'obligation de suivre une formation en financement politique l'ont fait dans les délais impartis, en baisse par rapport à l'année précédente (94,6 %). Sans égard au délai, ce sont toutefois 87,3 % de ces acteurs qui ont suivi leur formation. Les formations offertes traitent des règles de financement et du contrôle des dépenses électorales, selon le type d'intervenant formé.

Au palier municipal, 77,4 % des acteurs ayant l'obligation de suivre une formation en financement politique l'ont fait dans les délais prescrits par la loi. La tenue des élections générales municipales du 7 novembre 2021 a mené à la nomination d'un important nombre d'acteurs avec des fonctions variées (représentants officiels, délégués, agents officiels et adjoints). En tout, ce sont 94,1 % des acteurs qui ont suivi leur formation, sans égard au délai.

Outils d'accompagnement produits ou améliorés

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF
			0
Nombre d'outils d'accompagnement produits ou améliorés	12 sur 5 ans	3 outils	8 outils

À la suite de la prolongation de notre plan stratégique d'une année, cette cible a été rehaussée et est passée de 8 outils d'accompagnement produits ou améliorés sur 4 ans à 12 sur 5 ans.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, trois nouveaux outils ont été produits ou améliorés :

- Formation obligatoire en ligne pour les représentants et agents officiels du palier municipal ;
- Documentation du chapitre XIV de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) pour les candidats et les trésoriers ;
- Trousse d'accompagnement – Présentation d'une demande d'autorisation pour un parti politique provincial.

Plusieurs ajouts et mises à jour étaient prévus afin de mieux accompagner les différents intervenants en prévision de la tenue des élections générales municipales du 7 novembre 2021. La formation obligatoire au palier municipal a été mise en ligne au cours de l'année 2021 et a été suivie par de nombreux participants. Pour ce qui est de la documentation du chapitre XIV de la LERM, portant sur la divulgation de certains dons et les rapports de dépenses, plusieurs documents à l'attention des personnes candidates et des trésorières et trésoriers ont été créés ou révisés et sont accessibles en ligne.

Pour le palier provincial, la trousse pour la présentation d'une demande d'autorisation d'un parti est disponible, sur demande, depuis janvier 2022. Cet outil vise à faciliter la présentation d'une telle demande, en rassemblant l'ensemble de la documentation nécessaire, telle que des formulaires, des guides et des fiches destinées au recueil des signatures d'appui des membres.

AXE D'INTERVENTION 2 : Évolution du cadre législatif

OBJECTIF 2.3 Proposer des améliorations aux lois électorales

Projets pilotes

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre de projets pilotes mis en place	2 sur 5 ans	0 projet pilote	1 projet pilote

Aucun projet pilote n'a pu être complété au cours de l'année 2021-2022, puisque l'élection partielle dans la circonscription de Marie-Victorin a été déclenchée le 8 mars 2022, en prévision d'un scrutin le 11 avril 2022. Toutefois, en date du 31 mars, deux initiatives étaient développées dans l'objectif d'être mises en œuvre. Une autoformation pour les scrutateurs et secrétaires a été conçue et testée. Cette autoformation permettra à chaque future scrutatrice ou futur scrutateur ou secrétaire de suivre une formation en ligne, à son rythme, et garantira une meilleure uniformité des formations partout dans la province. De plus, une nouvelle application de marquage asynchrone¹³ a été développée pour les bureaux de vote par anticipation. Celle-ci pourra accélérer le marquage des votes, tout en limitant les erreurs.

Recommandations qui ont conduit à une modification législative ou réglementaire

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF
Proportion des recommandations du directeur général des élections qui ont conduit à une modification législative ou réglementaire	100 % après 5 ans	67,7 %	67,7 %

Dans notre dernier rapport annuel de gestion, nous avons présenté un total de 40 recommandations formulées afin de mieux servir les électrices et les électeurs. Au cours de l'année 2021-2022, un projet de loi contenant des dispositions répondant à plusieurs recommandations a été sanctionné. En effet, la *Loi modifiant la Loi électorale*, sanctionnée le 10 décembre 2021, intègre 21 des 31 recommandations formulées à la première année de notre planification stratégique, soit 67,7 % d'entre elles. Voici la liste des recommandations réalisées :

- Permettre aux personnes qui résident temporairement dans les centres de traitement des dépendances ou dans les centres de fin de vie d'exercer leur droit de vote ;

13. Il s'agit d'une solution de marquage électronique pour les bureaux de vote par anticipation. Le système fonctionne même hors connexion. Dans une telle éventualité, le marquage se synchronise de nouveau avec les systèmes informatiques d'Élections Québec lorsque l'ordinateur du bureau de vote par anticipation se reconnecte à Internet.

- Permettre aux personnes électrices de s'inscrire au vote hors Québec au moyen d'un formulaire électronique ;
- Introduire dans la *Loi électorale* la disposition permettant aux directrices et aux directeurs du scrutin de délivrer une autorisation à voter dans un autre lieu de vote à une électrice ou à un électeur dont la mobilité est réduite et dont le lieu de vote n'est pas accessible le jour du scrutin ;
- Permettre au directeur général des élections de prescrire le modèle de gabarit d'aide au vote ;
- Harmoniser les modalités relatives aux différents types de vote ;
- Améliorer l'information s'adressant aux électrices et aux électeurs ;
- Accorder le pouvoir au directeur général des élections de concevoir le formulaire de déclaration de candidature ;
- Simplifier le serment des personnes ayant recueilli les signatures appuyant une déclaration de candidature et permettre de prononcer ce serment devant un commissaire à l'assermentation ;
- Prévoir que la directrice ou le directeur de scrutin vérifie l'inscription de la personne candidate sur la liste électorale avant de lui délivrer un avis de conformité ;
- Préciser les délais pour présenter une demande de dépouillement judiciaire et les délais pour le début de ce dépouillement ;
- Diffuser les résultats électoraux pour chaque bureau de vote ;
- Modifier la *Loi électorale* pour retirer l'obligation, pour un candidat indépendant non autorisé, de produire un rapport de dépenses électorales ;
- Modifier l'article 490 de la *Loi électorale* pour étendre le pouvoir d'adaptation aux ententes intervenues entre le directeur général des élections et les partis politiques autorisés représentés à l'Assemblée nationale ;
- Abolir le poste de préposée ou préposé à la liste électorale ;
- Permettre l'embauche de personnel électoral dès l'âge de 16 ans ;
- Confier des responsabilités de supervision du personnel électoral aux préposées et aux préposés à l'information et au maintien de l'ordre ;
- Confier au directeur général des élections la responsabilité de choisir le mécanisme de sécurité du papier à bulletin de vote ;
- Introduire dans la *Loi électorale* le modèle de bulletin de vote ordinaire comportant la photographie des personnes candidates ;
- Modifier le modèle de bulletin de vote prévu dans la *Loi électorale* afin qu'il ait un fond gris plutôt que noir ;
- Revoir le processus de révision de la liste électorale ;
- Édicter dans la *Loi électorale* ce qu'il advient de la nouvelle carte électorale si une élection anticipée survient à l'intérieur du délai de trois mois.

Nous demeurons à l'affût des enjeux et des besoins des électrices et des électeurs et nous utilisons toutes les tribunes disponibles pour partager notre vision et notre expertise en matière de scrutin pour contribuer à la modernisation de l'encadrement législatif en vigueur.

Code pour les résultats :	
	Cible atteinte
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant
	Cible à surveiller
	Cible fixée non atteinte
	Non mesuré cette année



MISER SUR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DYNAMIQUE ET ENGAGEANT

AXE D'INTERVENTION 1 : Pratiques internes

OBJECTIF 3.1 Optimiser nos façons de faire en s'appuyant sur le travail collaboratif

Mesures favorisant la collaboration

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF ¹⁴
Nombre de mesures déployées favorisant la collaboration	8 sur 5 ans	2 mesures	6 mesures

Des solutions informatiques favorisant la collaboration ont été rendues accessibles aux directrices et directeurs du scrutin au cours de l'année. En effet, des logiciels collaboratifs ont été installés sur de nouveaux ordinateurs et une formation sur leur utilisation a été donnée. L'ensemble de ces interventions facilite la communication entre, d'une part, les directrices et les directeurs du scrutin ainsi que leur adjointe et adjoint et, d'autre part, notre personnel, et a des retombées positives sur le soutien à distance et le partage de l'information.

De plus, dans le cadre du déménagement et du regroupement des effectifs dans de nouveaux espaces, notre service des ressources humaines a participé à un projet pilote d'aménagement du milieu de travail selon les activités (MTAA). Le personnel de ce service a désormais accès à différents types d'espaces, tels que des bureaux non assignés, des espaces communs ouverts ainsi que des bulles de travail. Cette variété d'aménagements offre au personnel un environnement de travail qui peut s'adapter à leurs besoins, en rendant possibles différentes formes de discussion et de collaboration dans la réalisation de leurs tâches.

14. Le résultat cumulatif représente l'addition des résultats atteints aux années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Flexibilisation du travail

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre de moyens mis en place pour flexibiliser le travail	4 sur 5 ans		
		2 moyens	3 moyens

À la suite de la prolongation de notre plan stratégique d'une année, cette cible a été rehaussée et est passée de 3 moyens mis en place pour flexibiliser le travail en 4 ans à 4 moyens sur 5 ans.

En 2021-2022, nous nous sommes dotés d'une politique institutionnelle de télétravail. Cette politique vise à fournir au personnel l'encadrement nécessaire pour profiter de façon durable des avantages du nouveau mode d'organisation du travail hybride. Cette dernière s'inscrit en harmonie avec la politique-cadre du Secrétariat du Conseil du trésor.

De plus, des téléphones intelligents ont été acquis et ont été distribués aux directrices et directeurs du scrutin. Ces téléphones permettent de faciliter la communication avec les directrices et les directeurs du scrutin, et de leur offrir une plus grande flexibilité de travail.

AXE D'INTERVENTION 2 : Mobilisation du personnel

OBJECTIF 3.2 Accroître la mobilisation du personnel et le développement de l'expertise

Mobilisation du personnel

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Taux de mobilisation des membres du personnel	77 %	 Sera mesuré au cours de l'année 2023-2024

Depuis le début du cycle de planification stratégique, notre action en matière de mobilisation du personnel a été enrichie par les enseignements tirés de notre sondage sur la mobilisation, mené auprès des membres du personnel, ainsi que par l'expérience tirée de la mise en œuvre des premiers plans d'action annuels.

Cette année, nos efforts ont été consacrés à la diffusion du Plan d'action institutionnel 2021-2022 en matière de mobilisation par diverses activités de communication internes et à la mise en œuvre des engagements qu'il contient. Le plan s'articule autour des trois priorités institutionnelles : la cohérence, le soutien de notre développement et l'innovation en équipe.

Voici les principaux changements en fonction des priorités institutionnelles :

Renforcer notre cohérence

L'un des principaux enjeux de l'année 2021-2022 fut le retour sur les lieux de travail. Nous avons fait preuve d'agilité pour bien le préparer. En effet, une multitude d'outils ont été mis à la disposition des gestionnaires pour faciliter le retour de leurs équipes. Des rencontres par direction ont permis de diffuser les informations les plus récentes concernant cette transition.

Nous utilisons quotidiennement l'intranet pour tenir le personnel informé de l'avancement des différents mandats institutionnels. Le bulletin d'information *L'Équipe*, un journal interne publié trimestriellement dans l'intranet, permet d'ailleurs de rassembler, de façon plus sommaire, les informations les plus pertinentes des différents dossiers et mandats en cours.

Soutenir notre développement

Au cours de l'année, des chroniques ont été diffusées sur différents thèmes liés à la mobilisation. Cette initiative vise à mettre à la disposition du personnel des informations lui permettant d'adopter des comportements mobilisateurs. En 2021-2022, quatre chroniques portant sur la coresponsabilité de la mobilisation, sur l'importance de la déconnexion, sur la reconnaissance au travail et sur la résilience ont été diffusées dans l'intranet.

Nous avons aussi lancé, dans la plateforme collaborative Teams, une communauté de partage destinée aux gestionnaires et aux chefs de service afin de permettre, notamment, l'échange d'idées, le partage d'articles pertinents ainsi que la tenue de discussions sur divers enjeux liés à la gestion. Comme chaque année, les gestionnaires ont été sondés sur leurs besoins de formation afin d'élaborer une offre adaptée. En outre, en mai 2021, ils ont eu l'occasion de participer à une formation sur la reconnaissance.

Innover en équipe

Les membres de l'équipe du développement organisationnel du Service des ressources humaines ont été formés, l'automne dernier, sur différents thèmes, notamment sur l'animation d'activités de consolidation d'équipe, pour développer l'offre de service. Ces activités favoriseront et encourageront l'innovation en équipe. À la fin du mois de mars 2022, l'élaboration de la nouvelle offre de service du Service des ressources humaines était en cours.

Le taux de mobilisation du personnel sera de nouveau mesuré à la fin de la planification stratégique, qui est prolongée jusqu'en 2024.

En plus de ces différentes initiatives, nous analysons les options disponibles pour nous doter d'un outil de mesure en continu de la mobilisation. Une analyse de type comparative (*benchmarking*) a été réalisée auprès de différents ministères et organismes qui ont déjà implanté un tel outil. Des rencontres avec des personnes représentant les plateformes répondant le mieux à nos besoins ont également eu lieu.

Développement de l'expertise

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Taux des membres du personnel qui considèrent posséder l'expertise nécessaire pour réaliser leur travail	Se maintenir dans la zone d'excellence (plus de 80 %)	 83 %

Pour évaluer le taux des membres du personnel qui considèrent avoir l'expertise pour réaliser leur travail, un court sondage portant sur les activités de développement et leur expertise a été envoyé aux employées et employés. Afin de permettre une comparaison entre chacune des années financières, nous avons mesuré les énoncés utilisés pour évaluer le sentiment de compétence lors du sondage sur la mobilisation en 2019-2020.

Les résultats de l'année 2021-2022 indiquent que les membres du personnel d'Élections Québec estiment détenir à 83 % les compétences pour faire leur travail adéquatement, ce qui place toujours l'institution dans une « zone d'excellence ». Il y a une baisse d'un point de pourcentage de ce taux par rapport à l'année précédente, qui était de 84 %. Quelques facteurs contextuels peuvent expliquer ce léger écart.

Tout d'abord, le taux de participation au sondage pour l'année financière 2021-2022 est de 53 %, alors qu'il était de 66 % pour l'année financière 2020-2021. Cette diminution peut s'expliquer par la charge de travail élevée liée aux différentes activités préparatoires aux élections générales provinciales qui sont déjà débutées pour plusieurs équipes de travail. De plus, le personnel ayant été en télétravail obligatoire pendant presque deux ans, on observe un relâchement du taux de participation à nos différents sondages.

Nous continuerons d'accompagner le personnel dans le développement de son expertise et de ses compétences, et tenterons ainsi de maintenir ce résultat ou de l'améliorer.

5.2 RÉSULTATS 2021-2022 DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

En 2021-2022, la Commission de la représentation électorale (CRE) en était à la troisième année de mise en œuvre de son Plan stratégique 2019-2024. Le tableau suivant trace le portrait des résultats obtenus jusqu'à maintenant.

ORIENTATION

1

ASSURER UNE REPRÉSENTATION JUSTE ET ÉQUITABLE DES ÉLECTRICES ET DES ÉLECTEURS

Axes d'intervention :

- Établissement de la carte électorale du Québec
- Soutien et formation aux paliers municipal et scolaire
- Information et sensibilisation

Objectif	Indicateur	Cible	RÉSULTATS			Page
			2019-2020	2020-2021	2021-2022	
1.1			➡			
Réaliser les travaux relatifs à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec	Nombre d'étapes réalisées dans les délais prévus	4 étapes	Mesuré une fois les travaux de révision de la carte électorale débutés			50
1.2			➡			
Favoriser la participation citoyenne	Nombre de moyens de consultation utilisés	4 moyens	Mesuré une fois les travaux de révision de la carte électorale débutés			50
1.3			🎯	🎯	S. O.	
Former et soutenir les partenaires municipaux et scolaires	Nombre de moyens de communication déployés pour soutenir les partenaires	4 moyens par exercice de délimitation	5 moyens	0 moyen	S. O.	51
	Pourcentage de partenaires formés	100 %	✖ 53 %	S. O.	S. O.	51
	Pourcentage de réponse aux demandes de soutien	100 %	🎯 100 %	🎯 100 %	S. O.	52
1.4			⚠️	🎯	S. O.	
Réaliser les analyses nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire	Pourcentage d'analyses réalisées	100 %	0 %	100 %	S. O.	52
1.5			🎯	🎯	S. O.	
Faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale	Nombre de moyens d'information et de sensibilisation utilisés	3 moyens par exercice de délimitation	3 moyens (élections municipales)	2 moyens (élections municipales)	S. O.	52

Code pour les résultats :	
	Cible atteinte
	Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant
	Cible à surveiller
	Cible fixée non atteinte
	Non mesuré cette année



ASSURER UNE REPRÉSENTATION JUSTE ET ÉQUITABLE DES ÉLECTRICES ET DES ÉLECTEURS

AXE D'INTERVENTION 1 : Établissement de la carte électorale du Québec

OBJECTIF 1.1 Réaliser les travaux relatifs à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec

Étapes de délimitation du territoire

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Nombre d'étapes réalisées dans les délais prévus	4 étapes	 Mesuré une fois les travaux de révision de la carte électorale débutés

Aucune des quatre grandes étapes de l'établissement d'une nouvelle carte électorale pour le Québec n'a été réalisée au 31 mars 2022.

La Loi électorale prévoit que la CRE procède à une nouvelle délimitation des circonscriptions après la deuxième élection générale qui suit la dernière délimitation. La dernière carte électorale a été établie en 2017 et elle a servi aux fins de l'élection générale de 2018. Il est donc prévu que la CRE amorce les travaux d'établissement d'une nouvelle carte électorale au lendemain des prochaines élections générales prévues au mois d'octobre 2022.

OBJECTIF 1.2 Favoriser la participation citoyenne

Moyens de consultation

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Nombre de moyens de consultation utilisés	4 moyens	 Mesuré une fois les travaux de révision de la carte électorale débutés

Étant donné que les prochains travaux d'établissement d'une nouvelle carte électorale pour le Québec débiteront au lendemain des prochaines élections générales prévues le 3 octobre 2022, aucun moyen n'a été utilisé par la CRE pour consulter les électeurs,

les députés et les organismes au sujet de la délimitation des circonscriptions électorales. Les consultations officielles de la CRE débuteront au moment du dépôt, par la CRE, du rapport préliminaire de la prochaine carte électorale à l'Assemblée nationale. Ce rapport doit être déposé dans un délai maximal d'un an après la date du début des travaux de délimitation des circonscriptions par la CRE.

AXE D'INTERVENTION 2 : Soutien et formation aux paliers municipal et scolaire

OBJECTIF 1.3 Former et soutenir les partenaires municipaux et scolaires

Moyens de communication

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF ¹⁵
Nombre de moyens de communication déployés pour soutenir les partenaires	4 moyens par exercice de délimitation	S. O.	<div style="text-align: center;">  5 moyens </div>

Partenaires municipaux

L'exercice de délimitation du territoire des municipalités en vue des élections du 7 novembre 2021 s'est déroulé au cours des exercices 2019-2020 et 2020-2021. Les cinq moyens de communication que nous avons alors déployés ont permis d'atteindre notre cible. Nous n'avons pas eu à déployer de nouveaux moyens de communication en 2021-2022.

Partenaires scolaires

Aucun exercice de délimitation des circonscriptions électorales scolaires anglophones n'a eu lieu en 2021-2022.

Les centres de services scolaires francophones n'ont plus à diviser leur territoire en districts électoraux depuis la mise en application de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*.

Formation des partenaires

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Pourcentage des partenaires formés	100 %	S. O.

Partenaires municipaux

Les travaux de délimitation des districts électoraux des municipalités se sont terminés à la fin de l'année 2020 en vue des élections municipales de 2021. Aucune activité de formation n'a donc été offerte aux municipalités en 2021-2022.

Partenaires scolaires

Aucune formation n'a été offerte aux commissions scolaires anglophones au cours de l'année 2021-2022.

15. Le résultat cumulatif représente l'addition des résultats atteints aux années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Réponse aux demandes de soutien

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Pourcentage de réponse aux demandes de soutien	100 %	S. O.

Les travaux de division du territoire des municipalités en districts électoraux aux fins des élections municipales de 2021 se sont terminés à la fin de l'année 2020. Aucune demande de soutien de la part des municipalités n'a donc été formulée à ce sujet en 2021-2022. Il en est de même pour les commissions scolaires, pour lesquelles aucun travail de division du territoire n'a été mené.

OBJECTIF 1.4 Réaliser les analyses nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire

Analyse des règlements et des résolutions de division

Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022
Pourcentage d'analyses réalisées	100 %	S. O.

Tous les règlements de division du territoire en districts électoraux adoptés par les municipalités en vue des élections générales de 2021 avaient été analysés par la CRE à la fin de l'année 2020.

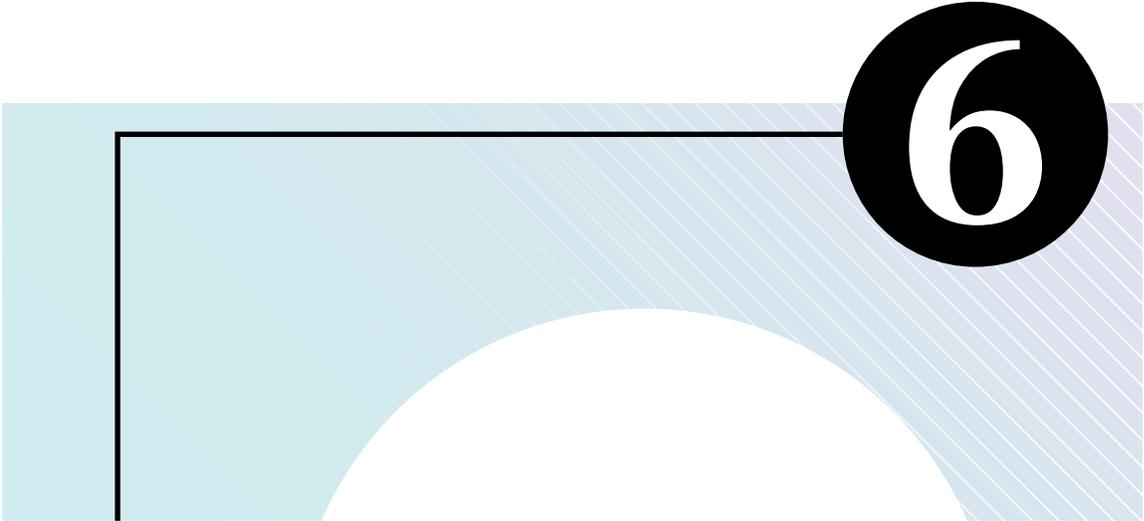
AXE D'INTERVENTION 3 : Information et sensibilisation

OBJECTIF 1.5 Faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale

Moyens d'information et de sensibilisation

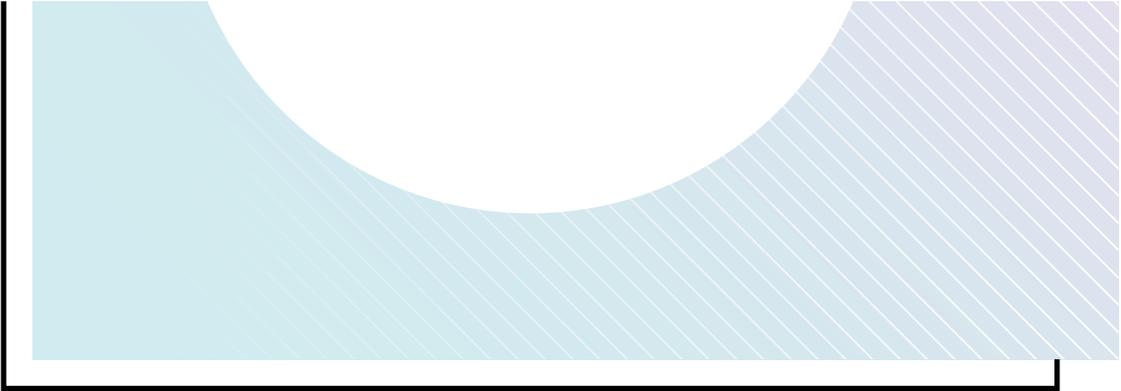
Indicateur	Cible	RÉSULTAT 2021-2022	RÉSULTAT CUMULATIF
Nombre de moyens d'information et de sensibilisation utilisés	3 moyens par exercice de délimitation	S. O.	5 moyens (élections municipales)

Aucun exercice de délimitation n'a eu lieu entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022. Par conséquent, aucun moyen d'information et de sensibilisation n'a été déployé.



6

DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES AUX CITOYENS



6.1 RÉSULTATS 2021-2022

La *Déclaration commune de services aux citoyens* définit les engagements généraux et spécifiques auxquels nous souscrivons. Elle précise les délais de service auxquels les citoyennes et citoyens sont en droit de s'attendre lorsqu'ils s'adressent à Élections Québec et à la Commission de la représentation électorale ou lorsqu'ils formulent une plainte.

6.1.1 Engagements généraux

Nous visons à offrir des services de qualité à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Nous avons pris cinq engagements généraux qui englobent différents aspects de notre offre de service, de l'accueil fait aux citoyens jusqu'à l'accessibilité des services pour tous, en passant par la qualité du traitement des demandes.

ENGAGEMENT 1 : une réponse rapide et courtoise

La rapidité et la courtoisie sont des qualités essentielles à une bonne prestation de services.

De façon à mesurer nos engagements envers nos clientèles, un sondage automatisé est appliqué aux appels logés au centre de renseignements, et ce, tout au long de l'année. Nous sondons également la satisfaction de la clientèle qui s'adresse à nous par courriel. Ainsi, lorsqu'un appel ou un courriel entre au centre de renseignements, et que la réponse à sa demande a été fournie par un membre de l'équipe des préposés aux renseignements, le citoyen est invité à répondre à un court sondage.

La rapidité de la prise en charge d'une demande et la courtoisie sont des qualités essentielles à une bonne prestation de services. Nous considérons également l'importance de l'efficacité, qui consiste à transmettre une réponse adéquate et complète à la clientèle dans le délai imparti. Ainsi, le sondage mené auprès des citoyennes et des citoyens qui communiquent avec le centre de renseignements vise à mesurer leur satisfaction au regard notamment de ces deux critères. Le taux de satisfaction de la clientèle au regard de notre efficacité à répondre à leur demande est de 92,3 %, et de 93,5 % quant à la courtoisie démontrée à son égard.

Deux autres indicateurs permettent de témoigner de la rapidité d'un service téléphonique, soit le taux d'abandon¹⁶ et le taux de rejet¹⁷ des appels, qui sont respectivement de 3,72 % et de 0 %. Il est à noter que la majorité des appels abandonnés le sont à l'intérieur de 120 secondes, ce qui représente 2,7 % des appels.

16. Le taux d'abandon représente la proportion des appels abandonnés par le citoyen après nous avoir appelés (par exemple, lorsque ce dernier raccroche alors qu'il est en attente).

17. Le taux de rejet représente la proportion des appels pour lesquels le citoyen n'est pas en mesure d'entrer dans la file d'attente. Ces appels rencontrent une tonalité occupée.

ENGAGEMENT 2 : une information de qualité

Nous avons à cœur de fournir des informations complètes, claires et faciles à comprendre aux citoyennes et aux citoyens qui communiquent avec nous, et ce, afin de bien répondre aux besoins de la population.

Notre sondage automatisé comporte également des énoncés visant à mesurer la qualité de l'information fournie, plus précisément la clarté de l'information ainsi que notre capacité à la livrer. Les taux de satisfaction quant à la clarté de l'information et à la capacité à livrer cette information sont tous deux de 92,1 %. Pour l'ensemble des engagements évalués par le sondage, le taux de satisfaction moyen est de 92,4 %.

Nous nous assurons également de la qualité de l'information diffusée sur nos sites Web. Ainsi, des mises à jour sont effectuées lorsque cela est nécessaire, notamment en fonction des modifications législatives. Un suivi est également fait quant aux commentaires formulés par les citoyens au regard des informations que nous diffusons sur le Web.

ENGAGEMENT 3 : la confidentialité des renseignements personnels

Nous nous assurons de protéger les renseignements personnels des citoyennes et des citoyens qui communiquent avec le centre de renseignements, et ce, conformément aux lois.

Pour ce faire, nous utilisons plusieurs moyens :

- Nous validons, chaque année, la liste du personnel du centre de renseignements pouvant avoir accès aux différents systèmes informatiques contenant des renseignements personnels sur les électrices et les électeurs ;
- Nous utilisons un protocole d'identification informatique pour limiter l'accès aux membres du personnel autorisés afin de protéger les renseignements personnels des citoyens et des électeurs ;
- L'ensemble du personnel du centre de renseignements signe, à l'entrée en fonction et par la suite chaque année, un formulaire d'engagement au respect de la confidentialité, notamment à l'égard de l'accès à la liste électorale permanente ;
- Pour la tenue des élections générales municipales, le centre a procédé à l'embauche de préposées et de préposés aux renseignements temporaires qui se sont conformés aux mêmes exigences ;
- Le Service des ressources humaines accueille et assermente individuellement tous les membres du personnel de l'institution. Au cours de l'exercice 2021-2022, le Service des ressources humaines a assermenté 100 % des nouvelles employées et des nouveaux employés, ce qui représente 114 personnes.

Pour plus d'informations, la section 8.2.1, qui porte sur l'application des lois et des politiques, fait état de nos activités et de nos obligations en matière de protection des renseignements personnels.

ENGAGEMENT 4 : un accès facile à nos services

Nous nous assurons que les citoyennes et les citoyens peuvent avoir accès aux services dont ils ont besoin.

Les citoyennes et citoyens peuvent nous joindre par téléphone, par courrier, par courriel, par messagerie texte ou sur les médias sociaux. Habituellement, il est aussi possible de le faire en personne, à notre siège social. Toutefois, au cours de l'exercice 2021-2022, notre centre de renseignements a été majoritairement opéré à distance, en raison de la pandémie. Nous mettons également à leur disposition une ligne téléphonique sans frais partout au Canada et aux États-Unis. Au cours de l'année, les heures d'ouverture de notre centre de renseignements ont été étendues dans le contexte de deux événements électoraux, soit l'élection partielle dans la circonscription de Marie-Victorin, décrétée le 8 mars pour une élection le 11 avril 2022, ainsi que les élections générales municipales de 2021. À l'occasion de ces deux événements électoraux, les heures d'ouverture ont été étendues lors des journées de vote afin de bien répondre aux demandes des électrices et des électeurs. Le tableau suivant présente quelques statistiques sur le nombre de demandes reçues au centre de renseignements en 2021-2022.

TABLEAU 3 Nombre de demandes reçues au centre de renseignements

Nombre d'appels traités	18 582 ¹
Nombre de courriels traités	8 822
Taux d'appels en dehors des heures d'ouverture	3,7 % ²

1. Ce nombre ne comprend pas les abandons, les rejets et les appels acheminés dans le système de réponse vocale interactive.
2. Nous avons répondu à l'ensemble des 713 appels reçus (boîte vocale) en dehors des heures d'ouverture du centre de renseignements le jour même ou le jour ouvrable suivant.

ENGAGEMENT 5 : une offre de services adaptée

Pour que les services soient accessibles, ils doivent être adaptés aux besoins de l'ensemble de la population. Nous nous sommes donc engagés à prendre les mesures nécessaires afin que nos services répondent le mieux possible aux besoins de chacun.

À cette fin, nous avons adopté différentes mesures pour en assurer l'accès :

- Le personnel du centre de renseignements fournit l'assistance nécessaire à toute personne éprouvant des difficultés à naviguer dans notre site ou à utiliser ou à remplir l'un de nos documents ;
- Nos Lignes directrices sur l'accessibilité des contenus numériques nous guident quotidiennement dans nos différents projets, comme lors de la refonte de notre site Web institutionnel, qui s'est terminée au début du mois de mars 2022. Le nouveau site Web institutionnel a été développé en se basant sur les règles établies dans le Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) du World Wide Web Consortium (W3C). Ce site comprend également des sections regroupant l'ensemble de l'information et des documents portant sur les mesures spéciales prévues pour faciliter l'exercice du droit de vote ;

- De plus, ce nouveau site indique maintenant les critères d'accessibilité de chaque lieu de vote en temps d'élection. Cette nouvelle fonctionnalité a été mise en œuvre en prévision de l'élection partielle dans la circonscription de Marie-Victorin ;
- Nous produisons des affiches et des bulletins de vote avec une photographie des personnes candidates et nous les envoyons dans les lieux de vote pour faciliter l'exercice du droit de vote pour toutes et tous ;
- Tous les bureaux de vote disposent d'une trousse d'accessibilité comprenant notamment une loupe lumineuse, un crayon avec un embout permettant une meilleure prise, un gabarit de vote en braille et une affiche agrandie présentant les personnes candidates, entre autres ;
- Sur la carte de rappel destinée aux électrices et aux électeurs et sur le site Web d'Élections Québec, il y a un logo présentant une personne en fauteuil roulant en mouvement pour que les personnes à mobilité réduite puissent savoir si leur bureau de vote est accessible ou non ;
- En prévision des élections générales municipales de 2021, nous avons élaboré un guide simplifié de l'électeur. Il décrit les grandes étapes pour voter sous forme de courts textes appuyés par des images. Ce guide est accessible en tout temps sur notre site Web ;
- En tout temps, les électrices et électeurs peuvent commander gratuitement le Guide pour l'élection provinciale, ou le consulter en ligne, en version audio ou en version vidéo en langue des signes québécoise ;
- En tout temps, les citoyennes et citoyens qui éprouvent des difficultés auditives ou d'élocution peuvent transmettre leur demande en utilisant le Relais Bell et ainsi interagir directement avec le personnel du centre de renseignements.

6.1.2 Engagements spécifiques

Dans la *Déclaration commune de services aux citoyens*, nous nous engageons également à respecter des délais précis en matière de communication avec les citoyens. Le tableau de la page suivante présente les résultats obtenus au cours de l'année 2021-2022 ainsi que ceux obtenus antérieurement.

TABLEAU 4 Résultats liés aux délais de réponse du centre de renseignements

Service	Délai maximal visé	RÉSULTAT				
		2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Service téléphonique						
Temps d'attente avant de parler à une personne	2 minutes	92,1 % ¹	95 % ²	95,5 % ³	76,7 % ⁴	77,3 % ⁵
Délai de réponse après avoir laissé un message	Le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 % (713 messages) ⁶	100 % (372 messages)	100 % (455 messages)	100 % (1 774 messages)	100 % (873 messages)
Courriel						
Délai de réponse (ou de l'accusé de réception)	Le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 % (8 822 courriels)	99,7 % (2 953 courriels)	100 % (2 900 courriels)	100 % (15 308 courriels)	100 % (11 205 courriels)
Accueil au siège social						
Temps d'attente lorsqu'une personne se présente au siège social	5 minutes	100 % ⁷ (3 personnes)	S. O.	100 % (49 personnes)	100 % (129 personnes)	100 % (58 personnes)

1. Nous avons donné une réponse à 92,1 % des appels à l'intérieur d'une période de deux minutes. Ainsi, sur les 19 328 appels reçus au total, 17 796 appels ont obtenu une réponse dans les délais visés. Ce volume d'appels élevé est attribuable à la tenue d'élections générales municipales en novembre 2021.
2. Sur les 9 962 appels reçus au total, 9 470 appels ont obtenu une réponse en moins de deux minutes.
3. Sur les 11 819 appels reçus au total, 11 293 appels ont obtenu une réponse en moins de deux minutes.
4. Dans le contexte des élections générales provinciales tenues en octobre 2018, nous avons donné une réponse à 74,2 % des appels à l'intérieur de deux minutes.
5. Nous avons donné une réponse à 77,3 % des appels à l'intérieur de deux minutes. Cela comprend le volume d'appels plus élevé attribuable à la tenue d'élections générales municipales en novembre 2017.
6. Nous avons répondu aux 713 appels reçus (boîte vocale) en dehors des heures d'ouverture du centre de renseignements le jour même ou le jour ouvrable suivant.
7. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, au cours de l'exercice 2021-2022, les services du centre de renseignements ont été majoritairement assurés à distance dans un contexte de télétravail. Ainsi, lors des élections générales municipales, alors que les services du centre de renseignements étaient exceptionnellement tenus en présentiels, seulement trois citoyennes ou citoyens se sont présentés sur place au cours du mois de septembre 2021.

6.1.3 Traitement des plaintes de service

Les citoyens insatisfaits des services rendus par Élections Québec, par la Commission de la représentation électorale ou par leur personnel sont invités à communiquer avec le centre de renseignements. Le Bureau des plaintes effectue ensuite un suivi rigoureux de toute plainte formulée à l'égard des services reçus.

Le Bureau des plaintes collige chaque plainte de service et l'achemine à la direction concernée aux fins de traitement. Il procède ensuite à l'envoi de la réponse au plaignant.

Nous nous engageons à respecter un délai de réponse de 20 jours ouvrables suivant la réception de la plainte. Le tableau suivant présente les résultats obtenus en 2021-2022.

TABLEAU 5 Plaintes formulées à l'égard des services reçus

Délai maximal visé	RÉSULTAT				
	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Délai de réponse : 20 jours ouvrables	100 %	100 %	86 %	89 %	100 %
	11/11	3/3	6/7	139/156	20/20

En 2021-2022, nous avons traité onze plaintes de service dans un délai moyen de neuf jours ouvrables. Parmi les onze plaintes de service reçues, trois portaient sur la langue de communication de publicités d'Élections Québec, trois concernaient le travail d'une ou d'un membre du personnel d'Élections Québec, une concernait une photo utilisée dans un document d'Élections Québec, une concernait le retrait de l'utilisation d'un logiciel en financement politique, une concernait une problématique de saisie dans le système de gestion des formations des agentes et agents et représentantes et représentants officiels, une concernait la convivialité du site Web de l'institution et une concernait la décision refusant la réservation d'une dénomination d'un parti politique.

Pour sa part, la Commission de la représentation électorale n'a reçu aucune plainte de service au cours de l'exercice financier 2021-2022.

Les plaintes formulées par les citoyennes et citoyens nous permettent de cibler les améliorations pouvant être apportées à notre prestation de service. C'est pourquoi ces plaintes sont acheminées aux directions concernées afin que des rectifications soient apportées, le cas échéant.

7

**GESTION DES
RESSOURCES**

7.1 RESSOURCES HUMAINES

7.1.1 Personnel en poste au 31 mars 2022

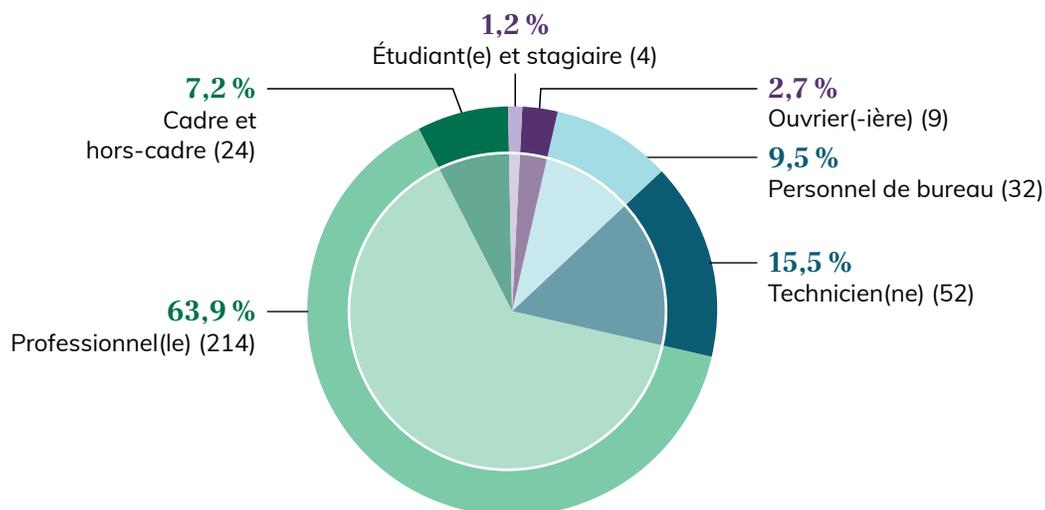
Au 31 mars 2022, notre institution comptait 335 employés nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique. De ce nombre, 277 avaient le statut d'employé régulier ; 54 avaient le statut d'employé occasionnel ; et 4, le statut d'étudiant ou de stagiaire. De plus, 18 employés temporaires étaient nommés en vertu de la Loi électorale. Au cours de l'année 2021-2022, l'effectif de notre institution a augmenté, passant de 299 à 335 employés. En effet, plusieurs postes réguliers ont été créés dans la dernière année, ce qui explique cette augmentation.

TABLEAU 6 Évolution de la répartition du personnel selon la catégorie d'emploi¹

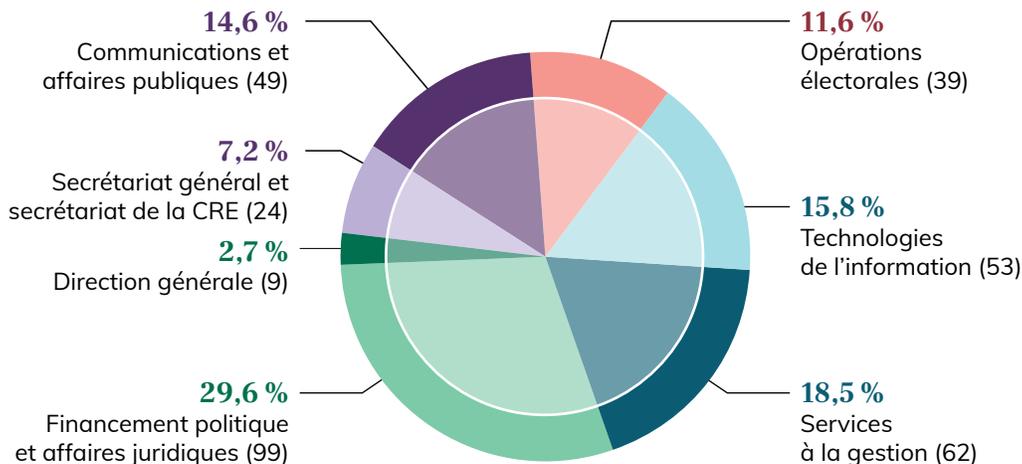
Catégorie d'emploi	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020
Hors-cadre	1	1	1
Cadre	23	20	20
Professionnel(le)	214	186	181
Technicien(ne)	52	49	53
Personnel de bureau	32	37	40
Ouvrier(-ière)	9	4	5
Étudiant(e)	1	2	2
Stagiaire	3	-	-
TOTAL	335	299	302

1. Ces données excluent le personnel temporaire nommé en vertu de la Loi électorale.

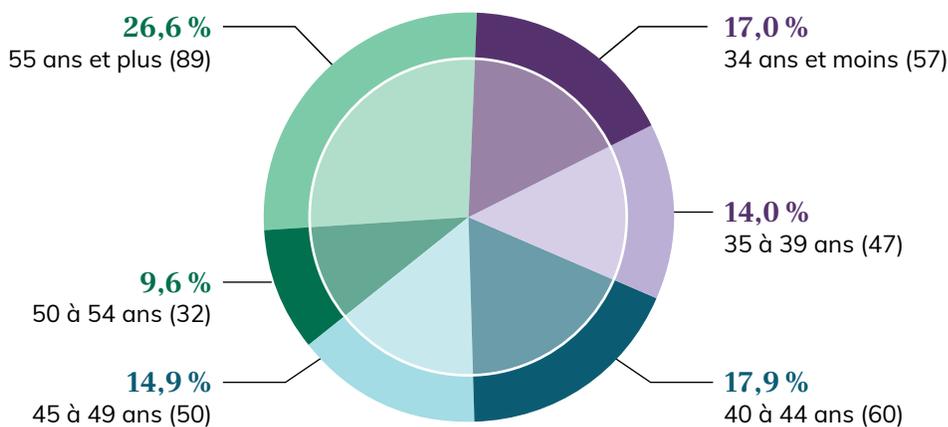
GRAPHIQUE 1 Répartition du personnel au 31 mars 2022 selon la catégorie d'emploi



GRAPHIQUE 2 Répartition du personnel au 31 mars 2022 selon le secteur d'activités



GRAPHIQUE 3 Répartition du personnel au 31 mars 2022 selon l'âge



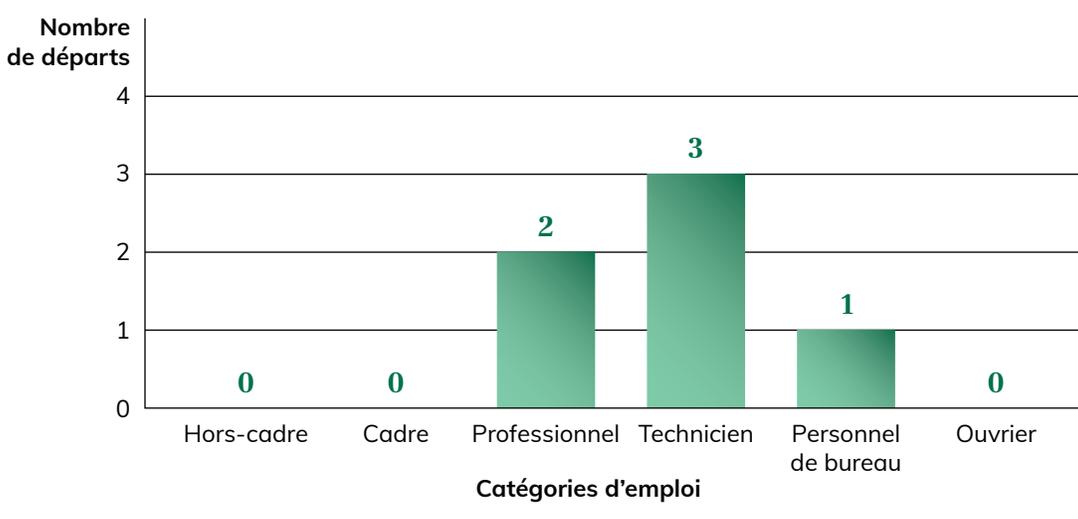
7.1.2 Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire prend en considération le nombre de démissions, de retraites et de mutations. Ainsi, ce taux est obtenu en divisant le nombre total de départs par le nombre moyen d'employés réguliers. Pour l'année 2021-2022, nous observons une augmentation significative du taux de départ volontaire par rapport à celui de l'an passé. Cependant, il ne faut pas oublier que l'année 2020-2021 fut exceptionnelle avec un taux de départ très bas comparativement aux autres années. En 2021-2022, le taux de départ reprend une certaine tendance observée avant la pandémie.

TABLEAU 7 Évolution du taux de départ volontaire du personnel régulier

Type de départ	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre de démissions	3	1	4
Nombre de retraites	6	7	3
Nombre de mutations	31	14	21
Nombre total de départs	40	22	28
Nombre moyen d'employés réguliers	273	253	249
Taux de départ (%)	14,7	8,7	11,2

Cette année, 6 employés réguliers ont quitté pour la retraite, ce qui représente un taux de 2,2 %.

GRAPHIQUE 4 Nombre de départs à la retraite selon la catégorie d'emploi occupée

7.1.3 Recrutement et accès à l'égalité en emploi

Recrutement

Pour l'année 2021-2022, nous observons une augmentation considérable du nombre d'embauches par rapport à l'année précédente, et ce, pour les statuts d'emplois réguliers, étudiants et stagiaires. Au cours de la dernière année, notre institution a procédé à plusieurs recrutements réguliers afin d'améliorer la rétention du personnel et d'être plus attractive. De plus, une augmentation de l'embauche d'employées et d'employés occasionnels est observée pour la dernière année, laquelle est principalement liée à la tenue des élections générales municipales le 7 novembre 2021. De plus, l'embauche de personnel temporaire pour les élections générales provinciales prévues le 3 octobre 2022 était déjà débutée au 31 mars 2022.

Les données du tableau ci-dessous incluent le personnel nommé en vertu de la Loi électorale (LE). Cela représente 44 embauches ou prolongations occasionnelles pour la période.

TABLEAU 8 Embauche totale pour la période 2021-2022

	Régulier	Occasionnel	Étudiant et stagiaire	TOTAL
Nombre total d'employés embauchés	23	87	16	126

TABLEAU 9 Employés en place au 31 mars 2022

	Régulier	Occasionnel	Temporaire (LE)	Étudiant et stagiaire	TOTAL
Nombre total d'employés	277	54	18	4	353

Accès à l'égalité en emploi

TABLEAU 10 Taux d'embauche des membres de groupes cibles selon le statut d'emploi en 2021-2022¹

Statut d'emploi	Embauche totale	GROUPE CIBLE					Taux d'embauche (%)
		Minorités visibles et ethniques	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Embauche totale	
Régulier	23	4	–	1	2	7	30,4
Occasionnel	87	11	–	–	1	12	13,8
Étudiant et stagiaire	16	–	–	–	–	–	–
TOTAL	126	15	–	1	3	19	15,1

1. Y compris les employés nommés en vertu de la LE.

TABLEAU 11 Évolution du taux d'embauche des membres de groupes cibles selon le statut d'emploi¹

Statut d'emploi	ANNÉE			
	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier (%)	30,4	–	29,4	23,5
Occasionnel (%)	13,8	6,5	18,6	59,4
Étudiant et stagiaire (%)	–	–	25,0	12,5

1. Y compris les employés nommés en vertu de la LE.

TABLEAU 12 Évolution du taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein du personnel régulier

Groupe cible	Nombre d'employés réguliers (taux de représentativité en %)		
	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020
Minorités visibles et ethniques	22 (7,9)	18 (7,1)	16 (6,3)
Anglophones	5 (1,8)	5 (1,9)	5 (2,0)
Autochtones	5 (1,8)	3 (1,2)	3 (1,2)
Personnes handicapées	6 (2,2)	6 (2,4)	6 (2,4)
TOTAL	38 (13,7)	32 (12,6)	30 (11,9)
Personnel régulier	277	253	253

TABLEAU 13 Taux de représentativité des membres de groupes cibles au sein du personnel régulier selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel ouvrier		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Minorités visibles et ethniques	1	4,2	15	8,1	5	10,8	1	5,0	–	–	22	7,9
Anglophones	–	–	4	2,2	1	2,2	–	–	–	–	5	1,8
Autochtones	2	8,3	3	1,6	–	–	–	–	–	–	5	1,8
Personnes handicapées	–	–	3	1,6	1	2,2	2	10,0	–	–	6	2,2
TOTAL	3	12,5	25	13,5	7	15,2	3	15,0	–	–	38	13,7
Personnel régulier	24		185		46		20		2		277	

L'accès à l'égalité en emploi des femmes

Pour l'année 2021-2022, une plus petite proportion des emplois ont été pourvus par des femmes, pour un taux d'embauche de 43,7 %.

TABLEAU 14 Taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi en 2021-2022¹

	Régulier	Occasionnel	Étudiants et stagiaires	TOTAL
Nombre total d'employés embauchés	23	87	16	126
Nombre de femmes embauchées	16	33	6	55
Taux d'embauche (%)	69,6	37,9	37,5	43,7

1. Y compris les employés nommés en vertu de la LE.

TABLEAU 15 Taux de représentativité des femmes au sein du personnel régulier selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2022

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	24	185	46	20	2	277
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	13	92	35	16	–	156
Taux de représentativité (%)	54,2	49,7	76,1	80,0	–	56,3

7.2 RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Élections Québec et la Commission de la représentation électorale puisent les sommes nécessaires à la réalisation de leurs missions à même le Fonds consolidé du revenu du Québec pour appliquer les dispositions de la *Loi électorale*, pour exercer les responsabilités que prévoient la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*, et pour accomplir tout autre mandat qui leur est confié par l'Assemblée nationale.

Les dépenses d'Élections Québec sont comptabilisées dans le programme Administration du système électoral des personnes désignées par l'Assemblée nationale. Le directeur général des élections fournit à la CRE toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions, en particulier les services de son personnel, à même ses dépenses.

Conformément aux exigences de la *Loi électorale*, cette section présente le rapport financier de nos deux institutions et permet de comparer les dépenses de l'exercice financier 2021-2022 au budget remis au président de l'Assemblée nationale ainsi qu'aux dépenses de 2020-2021.

7.2.1 Résumé des dépenses pour l'exercice financier 2021-2022

Élément 1

Il regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien administratif nécessaire à la tenue des activités électorales. Au 31 mars 2022, ces dépenses s'élevaient à 35 731 100 \$. Elles sont inférieures de 2 123 600 \$ aux prévisions budgétaires, qui étaient de 37 854 700 \$. L'écart s'explique principalement par des dépenses de fonctionnement moins élevées que les prévisions, principalement en ce qui a trait aux services professionnels,

aux services de nature technique ainsi qu'à la location de biens meubles et immeubles. En contrepartie, les dépenses salariales ont été plus élevées que prévu en raison de la création de 29 postes permanents et des augmentations liées aux nouvelles conventions collectives.

Élément 2

Il présente les dépenses sous la responsabilité de la CRE. Au 31 mars 2022, elles s'élevaient à 9 400 \$. Elles sont supérieures de 400 \$ aux prévisions budgétaires, qui étaient de 9 000 \$.

Élément 3

Il réunit les dépenses consacrées aux activités électorales, à certains projets spéciaux ainsi qu'aux dépenses de transfert. Les notes complémentaires (voir les pages 72 à 74) fournissent une ventilation détaillée de ces dépenses. Au 31 mars 2022, elles s'élevaient à 21 116 400 \$. Elles sont inférieures de 292 500 \$ aux prévisions, qui étaient de 21 408 900 \$. Cet écart s'explique principalement par le report à 2022-2023 de dépenses liées aux activités préparatoires et au réapprovisionnement en matériel électoral pour les prochaines élections générales provinciales prévues le 3 octobre 2022. En contrepartie, les dépenses en appariement régulier aux contributions ont été plus élevées que prévu et les coûts assumés pour l'élection partielle dans la circonscription de Marie-Victorin du 11 avril 2022, décrétée le 8 mars 2022, n'avaient pas été budgétés.

7.2.2 Dépenses et investissements

Année financière terminée le 31 mars 2022 (en milliers de dollars)

	2022		2021
	BUDGET ¹	RÉEL	RÉEL
Dépenses			
Élément 1 : Gestion interne et soutien	37 854,7	35 731,1	30 081,0
Élément 2 : Commission de la représentation électorale	9,0	9,4	20,8
Élément 3 : Activités électorales	21 408,9	21 116,4	14 016,5
	<u>59 272,6</u>	<u>56 856,9</u>	<u>44 118,3</u>
Investissements			
Élément 1 : Gestion interne et soutien	8 300,0	7 680,0	1 532,0
Élément 3 : Activités électorales	3 700,0	3 185,2	1 768,9
	<u>12 000,0</u>	<u>10 865,2</u>	<u>3 300,9</u>

1. Le budget 2021-2022 exclut les sommes requises pour l'élection partielle tenue le 11 avril 2022.

ÉLÉMENT 1

Gestion interne et soutien

Année financière terminée le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022		2021
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
DÉPENSES			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux du personnel	25 295,0	25 939,7	22 623,0
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	666,8	431,2	312,7
Services professionnels, administratifs et autres	6 971,2	5 118,2	4 347,9
Loyers	3 490,5	2 642,6	1 646,1
Fournitures et approvisionnement	471,4	509,4	312,1
Autres dépenses	9,8	0,3	16,0
Amortissement des immobilisations	950,0	1 089,7	823,2
	12 559,7	9 791,4	7 458,0
	37 854,7	35 731,1	30 081,0

	2022		2021
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
INVESTISSEMENTS			
Acquisition d'immobilisations			
Matériel et équipement	170,0	24,2	75,1
Équipement informatique et bureautique	315,1	401,6	806,0
Aménagement	7 795,1	6 982,1	391,1
Développement informatique	19,8	272,1	259,8
	8 300,0	7 680,0	1 532,0

ÉLÉMENT 2

Commission de la représentation électorale

Année financière terminée le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022		2021
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
DÉPENSES			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux des commissaires	4,8	9,1	9,2
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	3,0	–	6,8
Services professionnels, administratifs et autres	1,2	0,3	4,8
	4,2	0,3	11,6
	9,0	9,4	20,8

	2022		2021
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Les dépenses de la Commission se regroupent comme suit :			
Administration	2,6	2,7	–
Palier provincial	6,4	6,7	–
Palier municipal	–	–	20,8
	9,0	9,4	20,8

ÉLÉMENT 3

Activités électorales

Année financière terminée le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022		2021
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
DÉPENSES			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux du personnel	1 590,2	1 259,3	514,8
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	1 781,7	2 003,7	359,4
	<u>3 371,9</u>	<u>3 263,0</u>	<u>874,2</u>
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	3 147,5	2 245,1	334,4
Services professionnels, administratifs et autres	1 206,1	1 289,4	218,8
Loyers	149,1	128,8	95,8
Fournitures et approvisionnement	853,8	382,9	46,5
Autres dépenses	6,0	14,1	5,2
Amortissement des immobilisations	1 000,0	1 013,9	955,6
	<u>6 362,5</u>	<u>5 074,2</u>	<u>1 656,3</u>
Transfert¹	<u>11 674,5</u>	<u>12 779,2</u>	<u>11 486,0</u>
	<u>21 408,9</u>	<u>21 116,4</u>	<u>14 016,5</u>

1. Les dépenses de transfert comprennent le soutien financier annuel aux entités politiques (détails à la note 7), les remboursements de dépenses électorales et, lors d'élections générales, une allocation supplémentaire ainsi qu'un appariement électoral aux contributions.

	2022		2021
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
INVESTISSEMENTS			
Acquisition d'immobilisations			
Équipement informatique et bureautique	1 900,0	2 202,9	229,3
Développement informatique	1 800,0	982,3	1 539,6
	<u>3 700,0</u>	<u>3 185,2</u>	<u>1 768,9</u>

ÉLÉMENT 3

Activités électorales

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Année financière terminée le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022	2021
1. Répartition par activité électorale		
Élections générales du 1 ^{er} octobre 2018	–	232,3
Activités préparatoires à des élections (note 2)	2 101,7	23,5
Réapprovisionnement en matériel électoral	1 009,6	42,8
Élection partielle :		
– du 11 avril 2022, dans la circonscription électorale de Marie-Victorin (note 3)	211,6	–
Activités liées aux directeurs du scrutin :		
– communications avec les directeurs du scrutin	541,9	372,6
– recrutement des directeurs du scrutin et de leur adjoint	107,9	316,2
– comité des directeurs du scrutin	9,1	21,6
– mandat <i>ad hoc</i>	1,9	7,4
– rencontre de mise à niveau	–	5,6
– formation pour les activités électorales	276,7	–
Mise à jour des sections de vote	14,0	19,1
Commission permanente de révision (note 4)	29,3	140,9
Projet de loi n° 185 – étude sur le vote à distance	–	41,3
Élections municipales (note 5)	3 058,8	86,4
Élections scolaires (note 6)	68,5	38,4
Affaires judiciaires	22,0	0,8
Enquêtes et poursuites provinciales	266,2	165,3
Avis sur le financement politique	17,7	55,5
Table citoyenne	6,0	5,2
Amortissement des immobilisations	1 013,9	955,6
Soutien financier annuel aux entités politiques (note 7)	12 359,6	11 486,0
	<u>21 116,4</u>	<u>14 016,5</u>

ÉLÉMENT 3

Activités électorales

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Année financière terminée le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022	2021
2. Activités préparatoires à des élections		
Salaires et avantages sociaux du personnel	115,3	–
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	1 301,1	–
Services de transport et de communication	83,5	–
Services professionnels, administratifs et autres	173,2	23,4
Loyers	0,8	–
Fournitures et approvisionnement	8,2	0,1
Appariement électoral aux contributions (LE, art. 82.2)	419,6	–
	<u>2 101,7</u>	<u>23,5</u>
3. Élection partielle du 11 avril 2022 : circonscription de Marie-Victorin		
Salaires et avantages sociaux du personnel	40,1	–
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	100,0	–
Services de transport et de communication	20,5	–
Services professionnels, administratifs et autres	42,7	–
Loyers	7,8	–
Fournitures et approvisionnement	0,5	–
	<u>211,6</u>	<u>–</u>
4. Commission permanente de révision		
Salaires et avantages sociaux du personnel	1,6	19,1
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	1,8	94,0
Services professionnels, administratifs et autres	1,2	3,2
Loyers	24,7	24,6
	<u>29,3</u>	<u>140,9</u>
5. Élections municipales		
Salaires et avantages sociaux du personnel	853,7	37,2
Services de transport et de communication	1 980,1	23,1
Services professionnels, administratifs et autres	203,0	25,8
Loyers	19,3	0,3
Fournitures et approvisionnement	2,7	–
	<u>3 058,8</u>	<u>86,4</u>

ÉLÉMENT 3

Activités électorales

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Année financière terminée le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	2022	2021
6. Élections scolaires		
Salaires et avantages sociaux du personnel	3,1	3,3
Services de transport et de communication	62,9	11,8
Services professionnels, administratifs et autres	2,5	23,3
	<u>68,5</u>	<u>38,4</u>
7. Soutien financier aux entités politiques		
Remboursement des frais de vérification (LE, art. 112)	68,2	69,4
Allocation annuelle (LE, art. 82)	10 267,8	10 132,9
Appariement régulier aux contributions (LE, art. 82.2 et 82.4)	2 023,6	1 283,7
	<u>12 359,6</u>	<u>11 486,0</u>

7.3 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

L'année 2021-2022 a été marquée par une deuxième année de pandémie et, par conséquent, par la consolidation de l'utilisation des nombreux outils collaboratifs mis à la disposition de notre personnel en télétravail.

Les efforts en ressources informationnelles en 2021-2022 ont été consacrés à deux chantiers majeurs, soit le transfert et la mise en place de l'infrastructure technologique supportant le regroupement de l'ensemble des effectifs sous un même toit ainsi que la planification et la préparation des systèmes et des infrastructures technologiques nécessaires au vaste chantier électoral d'octobre 2022.

7.3.1 Exploitation et infrastructures technologiques

Nos ressources informationnelles doivent supporter, en plus du personnel permanent de notre organisme, plusieurs milliers d'utilisatrices et d'utilisateurs répartis dans 125 circonscriptions électorales sur tout le territoire du Québec pendant la période électorale. Les ressources informationnelles assurent l'exploitation des services numériques et doivent répondre adéquatement aux attentes en matière de disponibilité, de soutien, de fiabilité et de performance pour une clientèle importante et diversifiée.

L'acquisition et la préparation du matériel informatique pour l'élection générale de 2022 ont été réalisées dans un contexte de pandémie où les ressources matérielles (ordinateurs, moniteurs, périphériques) étaient rares et les délais d'acquisition plus longs. C'est pourquoi nous avons été proactifs dans nos acquisitions et dans la préparation de matériel informatique.

Notamment, pour les endroits de gestion en période électorale, nous avons :

- Préparé les configurations nécessaires de plus de 3 000 ordinateurs portables dont 1 750 ont été achetés et près de 1 400 utilisés en 2018 qui ont été entièrement remontés et reconfigurés en vue des élections générales ;
- Préparé 187 dispositifs unifiés de communication en circonscription (DUCC). Le DUCC permet de simplifier le déploiement du réseau et du matériel dans les bureaux de circonscription et dans les bureaux secondaires. Il nous permet également de surveiller le réseau, de voir à la sécurité et de dépanner le personnel à distance. De plus, il joue le rôle de lien de télécommunication de secours en cas de panne Internet ;
- Acquis, remplacé et configuré 252 points d'accès Wi-Fi de qualité entreprise pour gérer le réseau Wi-Fi de manière centralisée dans les endroits de gestion ;
- Mis à la disposition des directrices et directeurs du scrutin 125 nouveaux cellulaires, qui viendront faciliter la collaboration et les communications avec le siège social ;
- Acquis 125 nouvelles imprimantes multifonctions afin de remplacer celles des directrices et directeurs du scrutin qui étaient désuètes ;
- Entretenu 200 serveurs virtuels, en plus de la vingtaine de serveurs physiques qui sont dans notre salle prévue à cet effet (mises à jour, copies, protection contre les menaces, remplacements en fin de vie, etc.).

7.3.2 Développement et évolution des systèmes d'information

L'année 2021-2022 a majoritairement permis de consolider et d'optimiser nos systèmes d'information, et ce, en poursuivant l'objectif d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des solutions et des données supportant la prochaine élection générale de 2022.

De nouveaux services en ligne à l'attention des personnes candidates et des électeurs ont aussi été déployés afin d'appuyer le virage numérique de l'organisation.

Les modifications récentes à la *Loi électorale* ont occasionné des changements à notre système de gestion des événements provinciaux. La préparation a donc inclus une simulation électorale qui nous a permis d'apporter les derniers ajustements nécessaires.

7.3.3 Stratégie et transformation numérique

Nous avons mis en place, au cours de l'année, le Centre d'excellence en infonuagique (CEI), qui a pour mandat d'assurer la gouvernance des travaux effectués sur les environnements infonuagiques. Il documente l'architecture infonuagique actuelle et étudie les configurations possibles sur le plan de l'architecture cible. Le CEI réalise des travaux soutenant les nouveautés liées à l'infonuagique et a entrepris l'élaboration d'une feuille de route en vue de la migration de nos infrastructures dans le nuage.

7.3.4 État d'avancement des principaux projets

Plus d'une trentaine d'initiatives en technologies de l'information ont été poursuivis ou amorcés dans la dernière année. Voici les principaux projets et leur état d'avancement.

TABLEAU 16 Principaux projets en matière de ressources informationnelles

Projet	Cible 2021-2022	État d'avancement
Développement du nouveau Registre des entités autorisées (REA) – Volet municipal Projet majeur de restructuration de nos systèmes d'information supportant la mission de la Direction du financement politique et des affaires juridiques et mise en place d'une technologie plus récente	100 %	45 %
Gestion intégrée des événements municipaux et scolaires Développement d'un nouveau système qui permettra d'assurer le suivi et la gestion des événements municipaux et scolaires	100 %	92 %
Système de gestion des élections provinciales Réalisation d'un plan d'optimisation du système sur deux ans afin d'assurer une disponibilité sans interruption lors des élections générales	100 %	95 %
Candidatures provinciales en ligne Développement d'une solution permettant le dépôt des candidatures aux élections provinciales en ligne	100 %	95 %
Demande d'inscription en ligne à la liste électorale permanente (LEP) Développement d'une solution permettant aux électrices et aux électeurs d'effectuer une demande d'inscription en ligne à la liste électorale permanente	100 %	95 %

Différents facteurs ont eu une incidence sur l'atteinte de nos cibles au cours de l'année. On compte parmi ceux-ci le projet de loi n° 7, *Loi modifiant la Loi électorale* (titre modifié), qui a généré des demandes d'ajustement prioritaires pour notre système de gestion des élections provinciales. De plus, plusieurs projets initialement prévus étaient de grande envergure, et la tenue des élections municipales a nécessité beaucoup de ressources.

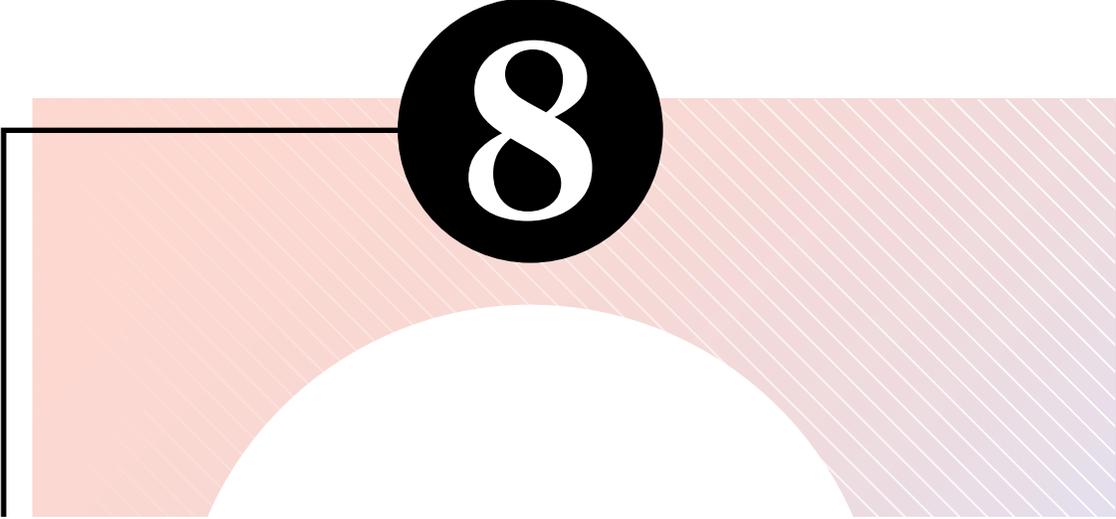
7.3.5 Coûts liés aux ressources informationnelles

TABLEAU 17 Sommaire des dépenses et des investissements liés aux ressources informationnelles (en milliers de dollars)

Ressources informationnelles	Dépenses et investissements réels ¹	
	2021-2022	2020-2021
Activités d'encadrement	1 118,6	997,4
Activités de continuité	6 425,1	5 879,5
Projets	2 288,1	2 553,1
Activités électorales ²	2 993,4	188,3
TOTAL	12 825,2	9 618,3

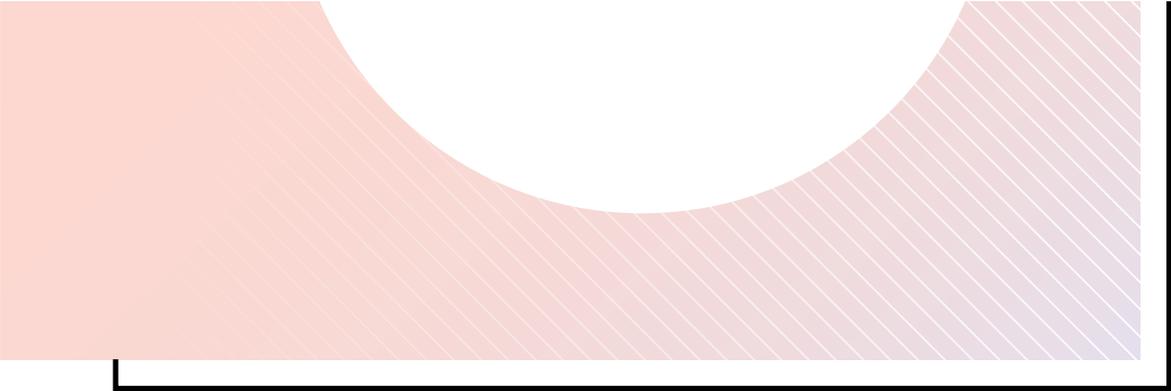
1. Les dépenses associées à l'amortissement des immobilisations sont exclues.

2. Les activités électorales comprennent les coûts des élections générales et des élections partielles ainsi que ceux qui sont liés aux activités préparatoires et au réapprovisionnement en matériel électoral.



8

APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES



8.1 LOIS ÉLECTORALES

La Loi électorale précise l'obligation, pour le directeur général des élections, de rendre compte, dans son rapport annuel de gestion, des plaintes reçues et de leur traitement, des activités d'information et de formation tenues, de ses activités internationales et de sa gestion de la liste électorale permanente.

8.1.1 Qualité de la liste électorale permanente

Élections Québec utilise deux paramètres pour mesurer la qualité de la liste électorale permanente (LEP) :

- Le taux de couverture, qui indique la proportion d'électrices et d'électeurs inscrits sur la LEP par rapport à l'électorat estimé ;
- Le taux d'actualité, qui indique la proportion d'électrices et d'électeurs inscrits sur la LEP à l'adresse de leur domicile par rapport à l'ensemble de l'électorat inscrit.

L'inscription sur la LEP étant facultative, le taux de couverture est tributaire du nombre d'inscriptions. La qualité de la LEP, qui s'exprime par des taux de couverture et d'actualité élevés, repose sur la vigilance que nous exerçons et sur les liens que nous entretenons avec nos partenaires relativement à la mise à jour des données.

En 2021-2022, ces efforts se sont concrétisés par les mesures suivantes :

- Nous avons traité 333 893 changements d'adresse provenant du Service québécois de changement d'adresse et 426 110 autres provenant de la Régie d'assurance maladie du Québec, pour un total de 760 003 changements ;
- Nous avons transmis 158 282 avis (par exemple, des avis d'inscription, de modification et de péremption d'adresse)¹⁸.

Par ailleurs, compte tenu du télétravail obligatoire lié à la pandémie et des élections générales municipales, la Commission permanente de révision n'a pas siégé pendant l'essentiel de la dernière année.

TABLEAU 18 Indicateurs de qualité de la liste électorale permanente

	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021
Nombre d'électeurs inscrits sur la LEP	6 251 897	6 219 395
Taux de couverture ¹ (%)	95,8	93,4
Taux d'actualité ² (%)	98,1	98,1

1. La démarche méthodologique appliquée dans ce cas a été mise au point par l'Institut de la statistique du Québec pour notre Rapport annuel de gestion 2013-2014. Les données sont estimées en date du 31 mars 2022.

2. Le taux d'actualité de la liste électorale permanente est calculé au moment des élections générales provinciales.

18. Certains avis concernaient des modifications apportées dans le dossier d'électrices et d'électeurs à la suite du traitement des demandes de changement effectuées lors d'élections municipales ou provinciales, ainsi qu'à la suite d'appels d'électeurs.

TABLEAU 19 Coût de la gestion de la LEP (en milliers de dollars)

Coût de la gestion de la LEP (en milliers de dollars)	
Élément 01 : Gestion interne et soutien	
Salaires et avantages sociaux du personnel	1 087,5
Services professionnels, administratifs et autres	568,2
	<u>1 655,7</u>
Élément 03 : Activités électorales	
Commission permanente de révision	29,3
Amortissement des immobilisations	13,1
	<u>42,4</u>
Coût total de gestion de la LEP	<u>1 698,1</u>

8.1.2 Activités de formation

En matière de financement, plusieurs formations ont été offertes à nos clientèles et partenaires au palier municipal en 2021, soit aux trésorières et trésoriers des municipalités de 5 000 habitants et plus, aux agentes et agents officiels des partis politiques autorisés et aux représentantes et représentants et agentes et agents officiels des personnes candidates indépendantes autorisées.

Parmi ces formations, deux étaient adressées aux personnes agissant à titre de trésoriers. La première portait sur leur rôle dans le financement et le contrôle des dépenses électorales. Elle a été donnée en juin et en août 2021, en prévision de la tenue des élections générales. L'objectif de cette formation était de présenter aux trésorières et trésoriers les règles applicables aux entités politiques autorisées ainsi que leur rôle en cette matière. La deuxième formation, offerte en décembre 2021 et en janvier 2022, visait la vérification des rapports de dépenses électorales et des rapports de personnes candidates indépendantes autorisées.

Les formations s'adressant aux agentes et agents officiels de partis politiques autorisés et aux représentantes et représentants et agentes et agents officiels de personnes candidates indépendantes autorisées ont été tenues en octobre et en novembre 2021. Elles visaient à expliquer le rôle de l'agente officielle et de l'agent officiel au regard des règles encadrant les dépenses électorales. Pour les personnes candidates indépendantes autorisées, cette formation a aussi traité des règles de financement puisque les rôles de représentante et représentant et d'agente et agent officiels sont assumés par la même personne.

Ces formations ont été grandement appréciées par la clientèle, notamment la nouvelle formule en visioconférence, utilisée pour la plupart des formations en raison du contexte de pandémie. Tous les commentaires reçus à la suite de celles-ci seront analysés et pris en compte lors de la refonte de nos formations en présentiel et en visioconférence. Seules les séances de décembre de la formation adressée aux trésorières et trésoriers des municipalités de 5 000 habitants et plus sur la vérification des rapports de dépenses électorales ont été offertes en présentiel.

Aux paliers provincial et municipal, les acteurs politiques ont par ailleurs accès en tout temps à des formations obligatoires en ligne portant sur les règles de financement, le contrôle des dépenses électorales et la production des rapports financiers. Les données liées à ces formations se trouvent à la page 83 du présent rapport.

En matière de scrutins municipaux, une grande opération de formations offertes aux présidentes et présidents d'élection de toutes les municipalités du Québec s'est déroulée du 3 mai au 17 juin.

Un total de 31 séances de formation, de deux jours chacune, ont été tenues. Environ 1 350 personnes participantes ont ainsi été rejointes, soit plus du double des personnes formées pour les élections municipales de 2017.

Les objectifs de ces formations sont de :

- Plonger les présidentes et présidents d'élection au cœur des grandes étapes du processus électoral ;
- Leur permettre de bien situer leur rôle et leurs responsabilités en tant que responsables de l'organisation des élections dans leur municipalité ;
- Leur présenter toutes les nouveautés introduites par règlement par le directeur général des élections dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Habitué à se déplacer en région partout au Québec pour offrir ces formations, nos conseillères et conseillers ont su cette année s'adapter en mode virtuel avec brio, permettant d'assurer une offre de formation de qualité constante pour les présidentes et présidents d'élection, même en temps de pandémie.

Pour le volet provincial, la formation destinée aux directrices et directeurs du scrutin et leurs adjointes et adjoints a été offerte à raison d'une journée par semaine, sur une période de 5 semaines, pour un total de près de 35 heures.

Voici les sujets qui ont été abordés lors des journées de formation qui se sont déroulées de façon virtuelle :

- Le vote et le service à la clientèle ;
- Le territoire, les endroits de gestion, l'accessibilité, la déontologie et l'utilisation des médias sociaux ;
- La révision, la liste électorale et les candidatures ;
- Les bulletins de vote, le personnel électoral et les ressources financières ;
- Les activités préparatoires.

Les formations intègrent désormais beaucoup plus d'activités pratiques, d'études de cas et de simulations pour mieux préparer les personnes participantes à ce qui les attend lors des événements. En plus des séances de formation virtuelles, diverses capsules d'auto-formation nouvellement créées ont été mises à leur disposition.

Le tableau suivant présente les activités de formation réalisées par Élections Québec dans ces domaines en 2021-2022.

TABEAU 20 Activités de formation réalisées en 2021-2022

	Groupe ciblé	Groupes formés ¹⁹	Participants
Palier provincial – Scrutin	<ul style="list-style-type: none"> • Directrices et directeurs du scrutin • Directrices adjointes et directeurs adjoints du scrutin 	9	147
Palier municipal – Scrutin	<ul style="list-style-type: none"> • Présidentes et présidents d'élection • Secrétaires d'élection 	50	plus de 2 300
Palier municipal – Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Représentantes et représentants et agentes et agents officiels de personnes candidates indépendantes autorisées 	8	380
	<ul style="list-style-type: none"> • Agentes et agents officiels de partis politiques 	4	130
	<ul style="list-style-type: none"> • Trésorières et trésoriers des municipalités – Volet règles de financement et de contrôle des dépenses 	9	377
	<ul style="list-style-type: none"> • Trésorières et trésoriers des municipalités – Volet vérification des rapports 	16	212

8.1.3 Traitement des plaintes, enquêtes et poursuites

Les plaintes reçues sont acheminées au Bureau des plaintes, lequel se trouve sous la responsabilité du Service des affaires juridiques. Les plaignantes et les plaignants sont informés du suivi accordé à leur plainte, qui est analysée en fonction de sa nature et de son contenu.

Les plaintes concernant l'application des lois électorales peuvent mener à l'ouverture d'un dossier juridique. Une enquête peut alors être entamée en vue de déterminer si une infraction a été commise. Le cas échéant, la preuve de la commission de l'infraction est recueillie au cours de l'enquête.

Le directeur général des élections peut, de sa propre initiative, examiner une situation et faire enquête pour s'assurer du respect des lois. Cela est notamment le cas à la suite d'un événement dont il a pris connaissance ou d'une vérification effectuée dans le cadre de l'administration et de la surveillance des lois électorales.

19. Nous rendions compte dans les rapports annuels de gestion précédents du nombre de séances offertes, dans un contexte où les groupes achevaient leur formation en une seule séance. Avec l'utilisation des moyens technologiques et des formations en ligne, il arrive maintenant qu'un seul groupe soit formé en plusieurs séances. Par souci de cohérence entre les données, nous avons modifié le titre de la colonne pour rendre compte du nombre de groupes formés.

Les enquêtes peuvent notamment porter sur les scrutins provinciaux, municipaux et scolaires ainsi que sur le financement des partis politiques ou des personnes candidates indépendantes autorisées. Pour ce faire, le directeur compte sur une équipe de quatre analystes-enquêteurs permanents et de trois enquêteurs contractuels. Le nombre d'employés contractuels qui complètent l'équipe varie en fonction de la quantité de dossiers qui doivent faire l'objet d'une enquête et de la charge de travail accumulée après une élection générale.

Lorsqu'une enquête donne lieu à des motifs raisonnables et probables de croire en la commission d'une infraction, le directeur général des élections peut tenter une poursuite pénale. Ce pouvoir découle de son mandat en tant que poursuivant public. À noter que le fardeau de preuve qui lui incombe est celui d'une preuve hors de tout doute raisonnable.

Une seule enquête peut mener à l'émission d'un ou de plusieurs constats d'infraction, lesquels peuvent viser plus d'une personne contrevenante ou différentes infractions. Selon les circonstances, il est possible qu'une enquête n'entraîne pas d'émission de constats d'infraction.

La résolution d'un dossier, de son ouverture à son dénouement, peut s'étaler sur plusieurs exercices financiers. Cela est notamment attribuable aux délais inhérents aux démarches d'enquête, à l'analyse de la preuve et aux procédures judiciaires.

Plaintes relatives à l'application des lois électorales

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Bureau des plaintes a traité 1 037 plaintes, 60 commentaires et 187 demandes d'information. Le Service des affaires juridiques a procédé à l'ouverture de 70 dossiers juridiques découlant de ces plaintes.

Les tableaux suivants présentent la répartition de 964 des plaintes reçues, selon le domaine et le palier électif auquel elles se rapportent. Les 73 autres plaintes qui ne font pas l'objet d'une répartition concernent des sujets pour lesquels le directeur général des élections n'a aucune juridiction ou qui ne relèvent pas du domaine électoral. Il s'agit par exemple de plaintes en lien avec les élections fédérales de 2021, la date de fin du mandat d'une personne élue ou l'application de certaines mesures sanitaires.

TABLEAU 21 Plaintes traitées en matière de scrutin du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Loi électorale			
Carte électorale	1	Déroulement du vote – Journée du vote	1
Exercice du droit de vote	1	Inscription sur la liste électorale	1
Personnel électoral (embauche, formation, rémunération, destitution)	2	Secret du vote	1
Utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles prévues par la loi	1		
Total partiel			8

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités			
Accessibilité d'un bureau de vote	9	Activité de nature partisane d'une employée ou d'un employé municipal	22
Affichage électoral	73	Avis d'inscription	1
Bulletin de vote	1	Commission de révision	1
Comportement du personnel électoral	4	Contestation d'élection	1
Déclaration de candidature	24	Dépouillement du vote	30
Déroulement du vote – Journée du vote	16	Déroulement du vote – Vote par anticipation	21
Division en districts électoraux	3	Documents d'information envoyés à l'électrice ou à l'électeur	8
Éligibilité d'une personne candidate	66	Emplacement du bureau de vote	5
Exercice du droit de vote	1	Harcèlement, intimidation, menace	33
Identification de l'électrice ou de l'électeur	1	Impossibilité de voter	13
Inscription sur la liste électorale	54	Liste électorale	10
Modalités de vote	2	Personnel électoral (embauche, formation, rémunération, destitution)	12
Présence de personnes candidates sur les lieux d'un bureau de vote	15	Publicité électorale	24
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	8	Résultats du scrutin	8
Secret du vote	5	Temps alloué par l'employeur pour voter	11
Tentative d'influencer le vote	30	Travail du personnel électoral	11
Travail de la présidente ou du président d'élection	69	Utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles prévues par la loi	6
Vote itinérant	1	Vote par correspondance	22
Voter sans droit	1		
Total partiel			622
Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones			
Déclaration de candidature	1	Travail de la présidente ou du président d'élection	1
Total partiel			2
TOTAL GLOBAL – SCRUTIN			632

TABLEAU 22 Plaintes traitées en matière de financement du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Loi électorale			
Contribution illégale	5	Contribution illégale (en biens et services)	3
Contribution politique	3	Couverture médiatique	6
Dépense de parti avant autorisation	1	Dépense électorale	1
Dépense électorale non autorisée par une agente ou un agent officiel	3	Dépense préélectorale	14
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	3	Sollicitation de contributions sans avoir l'autorisation	3
Total partiel			42
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités			
Activité de financement	1	Contribution illégale	10
Contribution illégale (en biens et services)	8	Contribution politique	2
Couverture médiatique	20	Demande d'autorisation	1
Dépense d'une personne candidate avant autorisation	3	Dépense de parti avant autorisation	7
Dépense électorale	25	Dépense électorale non autorisée par une agente ou un agent officiel	68
Dépense préélectorale	9	Éligibilité d'une agente ou d'un agent officiel	3
Irrégularité dans le rapport de dépenses électorales	6	Irrégularité dans le rapport financier	2
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	43	Regroupement de personnes candidates indépendantes	15
Répartition d'espace gratuit dans un journal	2	Sollicitation de contributions sans avoir l'autorisation	4
Utilisation des ressources de la Ville (logo, adresse courriel, services)	60		
Total partiel			289
Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones			
Couverture médiatique	1		
Total partiel			1
TOTAL GLOBAL – FINANCEMENT			332

Enquêtes

Au 1^{er} avril 2021, 51 enquêtes étaient en cours au Service de la vérification et des enquêtes. Au cours de l'exercice 2021-2022, le Service s'est vu confier, sur l'ensemble du territoire québécois, 81 dossiers supplémentaires devant faire l'objet d'une enquête. De ce nombre, 14 dossiers concernaient la *Loi électorale* et 67 concernaient la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Au 31 mars 2022, 83 dossiers d'enquête avaient été transférés au Service des affaires juridiques pour décision.

Le Service de la vérification et des enquêtes a traité 118 demandes de renseignements provenant du Service des affaires juridiques. Ces demandes visaient à obtenir des informations supplémentaires sur des signalements reçus au Bureau des plaintes ou des informations nécessaires aux dossiers d'infraction. Ces informations permettent d'analyser leur bien-fondé pour déterminer le suivi qui leur sera accordé et d'obtenir divers renseignements servant à étoffer les analyses juridiques en cours.

Dossiers juridiques

Au 1^{er} avril 2021, 371 dossiers juridiques étaient en cours de traitement. Au 31 mars 2022, 20 poursuites concernant un total de 22 chefs d'accusation avaient été engagées dans ces dossiers au cours de l'exercice 2021-2022 et 212 avaient été fermées.

Au cours de l'exercice 2021-2022, 138 nouveaux dossiers ont été ouverts, soit 70 découlant de plaintes et 68 à notre initiative, à la suite d'un examen ou d'une vérification. Les tableaux qui suivent présentent la répartition des dossiers ouverts cette année, selon le domaine et le palier électif auxquels ils se rapportent.

TABLEAU 23 Dossiers traités en matière de scrutin du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Sujet	Dossier fermé	Dossier en cours	TOTAL	Poursuite intentée durant l'exercice
Loi électorale				
Utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles permises par la loi		1	1	
Total partiel		1	1	
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités				
Activité de nature partisane d'une employée ou d'un employé municipal		3	3	
Confection ou révision de la liste électorale		2	2	
Déclaration de candidature incomplète ou signatures d'appui non conformes		4	4	
Éligibilité d'une personne candidate		26	26	
Entrave à l'action du DGE		1	1	1

Sujet	Dossier fermé	Dossier en cours	TOTAL	Poursuite intentée durant l'exercice
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (suite)				
Formulaires de demandes de révision non transmis par la municipalité		16	16	
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote		6	6	
Secret du vote		2	2	
Temps alloué par l'employeur pour voter		3	3	
Tenter d'influencer le vote		4	4	
Tenter d'influencer une personne candidate		2	2	
Utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles permises par la loi		3	3	
Voter ou tenter de voter sans droit		1	1	
Total partiel		73	73	1
TOTAL GLOBAL – SCRUTIN		74	74	1

TABLEAU 24 Dossiers traités en matière de financement du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Sujet	Dossier fermé	Dossier en cours	TOTAL	Poursuite intentée durant l'exercice
Loi électorale				
Cautionnement sur prêt non conforme		2	2	
Contribution illégale		22	22	
Contribution illégale (en biens et services)		1	1	
Demande péremptoire non respectée		1	1	1
Dette non remboursée		1	1	
Entrave à l'action du DGE		1	1	
Rapport financier produit hors délai	1		1	
Total partiel	1	28	29	1

Sujet	Dossier fermé	Dossier en cours	TOTAL	Poursuite intentée durant l'exercice
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités				
Contribution illégale	2	9	11	
Dépense d'une personne candidate avant autorisation		1	1	
Dépense électorale non autorisée par une agente ou un agent officiel		11	11	
Dettes non remboursées		1	1	
Don illégal (municipalité de moins de 5 000 habitants)		2	2	
Emprunt non conforme		1	1	
Inhabilité de l'agente ou de l'agent officiel		2	2	
Irrégularité dans le rapport de dépenses électorales		3	3	
Rapport financier additionnel non produit		1	1	1
Rapport financier produit hors délai		2	2	
Total partiel	2	33	35	1
TOTAL GLOBAL – FINANCEMENT	3	61	64	2

Poursuites

Au 1^{er} avril 2021, 34 poursuites intentées n'avaient pas connu de dénouement. À ce nombre s'ajoutent 24 poursuites engagées en 2021-2022, lesquelles concernaient 26 chefs d'accusation, pour un total de 58 poursuites en cours à un moment ou un autre durant l'exercice financier.

Les tableaux des pages suivantes présentent les poursuites engagées en 2021-2022²⁰ et celles qui ont connu leur dénouement au cours de l'année, selon le domaine et la loi à laquelle elles se rapportent.

TABLEAU 25 Poursuites intentées ou conclues en 2021-2022 en matière de scrutin

Infraction	Contrevenant	Issue	Amende
Loi électorale			
Poser sa candidature en sachant qu'elle est inéligible [552(1 ^o)]	Cynthia Nichols	Coupable	500 \$

20. Les poursuites initiées au cours de l'année sont indiquées par un astérisque (*).

Infraction	Contrevenant	Issue	Amende
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités			
Changer ou tenter de changer les résultats de l'élection [589, 641.1]	Kevin Neal	Coupable	5 000 \$
Documents ou renseignements non produits suite à une assignation [559.1.2, 491 LE]	David St-Pierre*	En cours	
Faire de la publicité partisane sur les lieux de la tenue d'un registre [550, 636.2, 644.1]	Guy Lavoie	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Jessy Grenier	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Faire de la publicité partisane sur les lieux d'un bureau de vote [283, 636.2, 644.1]	Sandra Bolduc	Coupable	500 \$
	Isabella Tassoni*	En cours	
Influencer une personne au regard de sa candidature en lui promettant ou accordant un bénéfice ou en lui faisant des menaces [590(1°), 641.1, 645]	Alain De Choinière*	En cours	
Poser sa candidature à un poste de membre du conseil en sachant qu'il n'est pas éligible [632(1°), 639]	Marc André Le Gris	Plaidoyer de culpabilité	500 \$

TABLEAU 26 Poursuites intentées ou conclues en 2021-2022 en matière de financement

Infraction	Contrevenant	Issue	Amende
Loi électorale			
Aider sa représentante ou son représentant officiel à remettre un faux rapport financier ou une fausse déclaration [559.0.1(1°), 566, 567]	Michel Leclerc* (1 constat – 2 chefs d'accusation)	En cours	
Fabriquer un faux reçu pour une contribution [559.1(2°)]	Michel Leclerc*	En cours	
	Benoît Martin*	En cours	
	Denis Séguin-Marcotte*	En cours	
	Dwayne Cappelletti*	En cours	
Omettre de transmettre le rapport de dépenses électorales d'une personne candidate indépendante [432, 563]	Eileen Gleeson	Coupable	500 \$
Omettre de transmettre le rapport financier du parti [113, 563]	Alexandre Dagenais*	Plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
Omettre, bien que dûment requis par demande péremptoire, de produire en la manière prescrite et dans le délai fixé les renseignements et documents requis par ladite demande péremptoire [490.1, 490.3 et 559.1.1]	Yanick Chiasson	Coupable	1 000 \$
	Karine Mcnicoll	Retiré	
	Alexandre Dagenais*	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
Remettre un faux rapport financier ou une fausse déclaration [559.0.1(1°), 567]	Manon Girard*	En cours	

Infraction	Contrevenant	Issue	Amende
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités			
Aider à recueillir une contribution d'un non-électeur [429, 610(1°), 637, 641]	Denis Bolduc	Plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Aider à transmettre un rapport financier contenant un renseignement faux [597, 637, 640.0.1]	Mathieu Thibeault*	Plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Aider une personne à verser une contribution autrement qu'à même ses propres biens [430, 610(2°), 637, 641.1]	William Hernan Morales Hortua	Coupable	5 000 \$
	Jonathan Berriault*	Retiré	
Demander d'être inscrit sur la liste électorale en sachant qu'il n'a pas le droit [586(2°), 639, 645]	Cynthia Nichols	Coupable	500 \$
Faire une dépense électorale non autorisée par une agente ou un agent officiel [455, 622(1°), 641]	Sean McAdam*	En cours	
Omettre de transmettre la liste des personnes ayant fait un don [513.1, 628.1, 642]	Gaston Hervieux	Coupable	500 \$
	Jany Shaink*	Coupable	500 \$
Omettre de transmettre le rapport financier additionnel d'une personne candidate indépendante [485, 626, 642]	Claude Étienne Valois	Plaidoyer de culpabilité	400 \$
	François Gauvreau*	Plaidoyer de culpabilité	200 \$
	Évelyne Valade*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Marius Minier*	En cours	
Omettre de transmettre le rapport financier de fermeture du parti [408, 609(1°), 641]	Hamadou Abdel Kader Nikiema	Coupable	500 \$
Omettre de transmettre le rapport financier du parti [479, 626, 642]	Charles Leroux*	Plaidoyer de culpabilité	200 \$
	Mélanie Dostie*	Plaidoyer de culpabilité	550 \$
	Charles Angers*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Rafael Primeau-Ferraro*	Retiré	
Omettre de transmettre son rapport financier additionnel [485, 626, 642]	Judeline Marie Corriveau*	Coupable	500 \$
	Romain Gagnon*	Plaidoyer de culpabilité	400 \$
Transmettre une pièce justificative contenant un renseignement faux [597, 640.0.1]	Nathalie Ramonda*	Plaidoyer de culpabilité	5 000 \$

8.2 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

Élections Québec et la Commission de la représentation électorale sont assujettis à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), qui confirme deux droits fondamentaux : le droit à l'information et le droit au respect de la vie privée.

Avec une volonté de saine gouvernance, les deux organisations ont adopté en novembre 2021 la Politique sur la gestion des renseignements personnels et la Politique de sécurité de l'information. Ces politiques constituent le fondement des règles et des procédures qui s'appliquent à la collecte, à l'exploitation, au traitement, à la conservation et à la communication de l'information et des renseignements personnels.

8.2.1 Protection des renseignements personnels

Diverses initiatives d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale favorisent l'appropriation d'une véritable culture institutionnelle de protection des renseignements personnels et concourent à l'atteinte de cet objectif.

Au cours de l'année 2021-2022, Élections Québec a poursuivi son programme de sensibilisation et de formation du personnel régulier, du personnel électoral et des directrices et des directeurs du scrutin en matière de protection des renseignements personnels.

Depuis sa sanction le 22 septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a introduit des exigences afin que les organismes publics québécois assurent une gouvernance responsable et maîtrisée des données à caractère personnel. Dans cette perspective, Élections Québec a amorcé les travaux requis en vue de sa mise en conformité aux nouvelles obligations qui découlent de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Élections Québec a déjà mis en œuvre certaines mesures institutionnelles : la constitution d'un comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et à la sécurité de l'information ; l'intégration dans les processus institutionnels des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée ; la prise en considération des incidents de confidentialité et de sécurité ; l'élaboration d'une politique sur la gestion des renseignements personnels ; la mise en place de cinq chantiers qui comportent les principaux axes stratégiques d'intervention ; et l'identification des actions qui requièrent la mobilisation des membres de son personnel.

8.2.2 Accès à l'information

Au cours de l'année 2021-2022, nous avons reçu 83 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. De ce nombre, 57 demandes visaient à obtenir des documents (69 %) et 26 demandes visaient l'accès à des renseignements personnels (31 %). Aucune demande ne visait la rectification de renseignements personnels.

La répartition détaillée des demandes reçues est présentée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 27 Répartition des demandes d'accès reçues en 2021-2022

Demandes	Accès à des documents	Accès à des renseignements personnels	Rectification	TOTAL
Acceptées	20	14	0	34
Acceptées partiellement ¹	26	4	0	30
Refusées en totalité	5	3	0	8
Documents non détenus par Élections Québec	1	4	0	5
Annulées	3	0	0	3
En traitement au 31 mars 2022	2	1	0	3
Total de demandes reçues	57	26	0	83
Délai moyen de traitement				14 jours

1. L'accès à certains des documents ou des renseignements demandés a été refusé, conformément aux restrictions prévues par la loi.

Parmi les 80 demandes traitées au cours de l'année 2021-2022, 68 demandes (88 %) ont été traitées dans un délai de 20 jours (y compris les fins de semaine et les jours fériés), 8 demandes (10 %) ont été traitées à l'intérieur d'un délai supplémentaire de 10 jours, conformément aux dispositions prévues par la loi. Exceptionnellement, 1 demande (1 %) a été répondue au-delà du délai de 30 jours en raison de la présence d'un jour férié au 30^e jour de l'échéance.

Les articles suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ont été invoqués pour motiver une acceptation partielle ou un refus total :

- Les articles 9, 14 et 15 concernant les modalités du droit d'accès ;
- L'article 18 concernant les restrictions au droit d'accès ;
- L'article 23 concernant des renseignements fournis par des tiers ;
- L'article 28 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice ;

- L'article 31 concernant des opinions juridiques ;
- L'article 33 concernant des analyses, des avis et des recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du Secrétariat du Conseil du trésor qui ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date ;
- L'article 36 concernant des versions préliminaires d'un projet de texte législatif ou des analyses s'y rapportant ;
- L'article 37 concernant des avis ou des recommandations faits depuis moins de dix ans ;
- L'article 38 concernant un avis ou une recommandation qu'il a fait à un autre organisme public et dont la décision finale sur la matière en faisant l'objet a été rendue publique par l'autorité compétente ;
- L'article 39 concernant une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours et dont la recommandation n'a pas fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, une période de cinq ans ne s'est pas écoulée depuis la date où l'analyse a été faite ;
- L'article 48 concernant des renseignements relevant de la compétence d'un autre organisme ;
- Les articles 53, 54 et 59 concernant la confidentialité des renseignements personnels ;
- L'article 94 concernant une demande de communication qui ne peut être considérée que si elle est faite par écrit par une personne physique justifiant de son identité à titre de personne concernée, à titre de représentante ou représentant, d'héritière ou héritier ou de successible de cette dernière, à titre de liquidatrice ou liquidateur de la succession, à titre de bénéficiaire d'assurance vie ou d'indemnité de décès.

Les articles suivants ont également été invoqués pour motiver une acception partielle ou un refus total :

- Les articles 40.39, 40.41, 40.42, 47, 95.1 et 126 de la *Loi électorale* ;
- Les articles 54, 100, 397, 434 et 659 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Parmi les décisions rendues par la personne responsable de l'accès aux documents depuis le 1^{er} avril 2021, aucune n'a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Au cours de l'année 2021-2022, aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Le tableau de la page suivante permet de comparer les types de demandes reçues au cours des cinq dernières années.

TABLEAU 28 Évolution du nombre de demandes d'accès reçues

Année financière	Demandes d'accès à des documents	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification	TOTAL
2021-2022	57	26	–	83
2020-2021	53	7	2	62
2019-2020	78	10	–	88
2018-2019	88	49	–	137
2017-2018	82	78	–	160

8.2.3 Demandes d'accès aux listes électorales

Au cours de l'année 2021-2022, nous avons reçu 24 demandes pour avoir accès à des renseignements personnels inscrits sur des listes électorales. Parmi celles-ci, les 17 demandes qui ont été acceptées provenaient d'électrices ou d'électeurs qui désiraient obtenir des renseignements les concernant.

Parmi celles refusées, trois demandes provenaient de tiers qui n'étaient pas autorisés à recevoir la communication de renseignements relatifs aux électeurs, sans le consentement des personnes concernées. Quatre demandes visaient des renseignements personnels non détenus.

Conformément à la *Loi électorale*, les partis politiques et les députées et députés à l'Assemblée nationale peuvent obtenir la liste électorale en janvier, en avril et en septembre de chaque année (les députées et députés peuvent seulement recevoir la liste de leur circonscription). La *Loi électorale* prévoit également que les listes électorales sont accessibles aux partis politiques et aux personnes candidates lors d'une élection. Le tableau qui suit fait état des listes électorales qui ont été transmises aux partis politiques et aux députées et députés au cours de l'année 2021-2022.

TABLEAU 29 Transmission des listes électorales aux partis politiques et aux députés au cours de l'année 2021-2022

	N ^{bre} de partis politiques ayant obtenu des listes électorales	N ^{bre} de députés ayant obtenu la liste électorale de leur circonscription
Avril 2021	3	6
Élection partielle dans Marie-Victorin	5	–
Septembre 2021	8	9
Janvier 2022	8	8

Conformément à la *Loi sur les jurés*, nous avons transmis, au cours de l'année 2021-2022, à la demande des shérifs, des listes électorales nécessaires à la confection des listes de jurées et jurés pour les 36 districts judiciaires du territoire québécois.

Par ailleurs, des listes électorales ont également été transmises à la demande des municipalités et des centres de services scolaires anglophones, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et à la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*.

8.3 DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

En application de l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*²¹, le tableau ci-dessous présente les informations requises par cette disposition.

TABLEAU 30 Divulgation des actes répréhensibles – reddition de comptes 2021-2022

Article 25 de la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications par point
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations qui ont pris fin en raison du paragraphe 3 de l'article 22	S.O.
3. Divulgations fondées	S.O.
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
– une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	S.O.
– un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	S.O.
– un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	S.O.
– un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	S.O.
– le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	S.O.
– le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment	S.O.
5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	S.O.

21. L.Q. 2016, chapitre 34.

8.4 POLITIQUE LINGUISTIQUE

Élections Québec et la Commission de la représentation électorale ont adopté une politique linguistique en 2010. Cette politique s'inspire de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications ainsi que de la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics.

Notre politique linguistique, encadrée par un comité permanent, tient compte de nos missions respectives et des besoins particuliers de nos différentes clientèles, notamment en période électorale. Pour protéger le droit de vote et le droit de soumettre sa candidature à une élection, Élections Québec informe adéquatement les électrices et les électeurs, et ce, peu importe la langue dans laquelle elles et ils s'expriment. Notre politique linguistique compte des mesures spéciales qui nous permettent de transmettre de l'information dans d'autres langues que le français lors d'événements électoraux.

Sa dernière mise à jour a eu lieu en juin 2019. Prévus tous les trois ans, la prochaine mise à jour devrait donc avoir lieu en juin 2022, mais elle pourrait être retardée en raison du projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui entraînera des modifications à nos obligations.

8.5 DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.5.1 Démarche entreprise

Au cours de la dernière année, nous avons entrepris une démarche visant à formuler de nouveaux engagements en matière de développement durable. Ces travaux ont porté fruit, puisque notre institution dispose désormais d'un plan de développement durable articulant l'ensemble des actions planifiées pour une période de 4 ans.

L'objectif principal poursuivi par notre organisation par le biais de ce plan est de renforcer l'intégration du développement durable dans les pratiques courantes de l'organisation ainsi que dans celles des membres du personnel. Pour ce faire, les actions formulées visent à :

- Intégrer le développement durable dans la gouvernance globale de l'institution ;
- Promouvoir la réduction de nos émissions de GES et développer les outils nécessaires à leur suivi et au développement d'orientations à plus long terme ;
- Mobiliser l'ensemble de l'institution grâce à l'adoption de comportements et de choix écoresponsables.

L'ensemble des engagements prévus relatifs au développement durable est présenté en détail dans le Plan de développement durable 2022-2026, accessible sur notre site Web. Dans les prochains rapports annuels de gestion, la présente section sera désormais consacrée à faire état de l'avancement des engagements qui y sont contenus.

8.5.2 Nos actions

Les efforts investis dans la révision de notre action en développement durable complètent ceux alloués aux mesures déjà présentes dans l'organisation. Ces mesures ont parfois dû être adaptées au contexte de la pandémie de COVID-19. Les pages qui suivent présentent nos principales actions en la matière²².

1- Santé et qualité de vie

- L'offre d'activités physiques virtuelles à tarif préférentiel
- Le Programme d'aide aux employés
- L'accompagnement offert aux membres du personnel qui reviennent au travail à la suite d'une absence prolongée
- L'ajout, dans la section ergonomie de l'intranet, d'outils destinés au télétravail

2- Équité et solidarité sociales

- L'application des lignes directrices sur l'accessibilité des contenus numériques, pour favoriser un accès égal à l'information diffusée sur nos sites Web
- La promotion du principe d'équité au cœur des règles encadrant le financement politique
- La promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
- Le prêt d'ordinateurs portables au ministère de la Sécurité publique pour le déploiement de leurs activités au début de la pandémie, qui s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année financière 2021-2022

3- Efficacité économique

- La mise à jour des systèmes de gestion informatisés et la conception d'applications modernes pour accroître notre efficacité et celle de nos clientèles
- Le virage électronique et la bonification de l'offre de services à distance en matière de financement politique

22. Une liste exhaustive figure, pour référence, dans notre rapport annuel de gestion 2019-2020.

4- Participation et engagement

- Les programmes et les projets d'éducation à la démocratie réalisés auprès des jeunes, des enseignantes et enseignants, des intervenantes et des intervenants jeunesse et des nouveaux arrivants, qui sont décrits dans la zone d'éducation à la démocratie du site Web d'Élections Québec et promus sur les médias sociaux
- Les rencontres de la Table citoyenne et du Comité accessibilité
- La participation de notre personnel à différentes tribunes, comme les écoles citoyennes de l'Institut du Nouveau Monde, des congrès et colloques du milieu de l'éducation ainsi que des événements organisés par des partenaires
- La mise en œuvre du plan d'action institutionnel en matière de mobilisation, qui fait suite à un sondage mené auprès du personnel

5- Accès au savoir

- Les formations données aux différents acteurs en matière d'élections, de financement et de représentation électorale
- La réalisation d'une formation en ligne pour les responsables de conseils d'élèves dans les écoles primaires et secondaires dans le cadre du programme Vox populi : Ta démocratie à l'école !
- La participation des membres de notre personnel à différentes formations sur l'accessibilité Web
- La création d'une formation sur la féminisation et la rédaction épiciène pour les membres de notre personnel

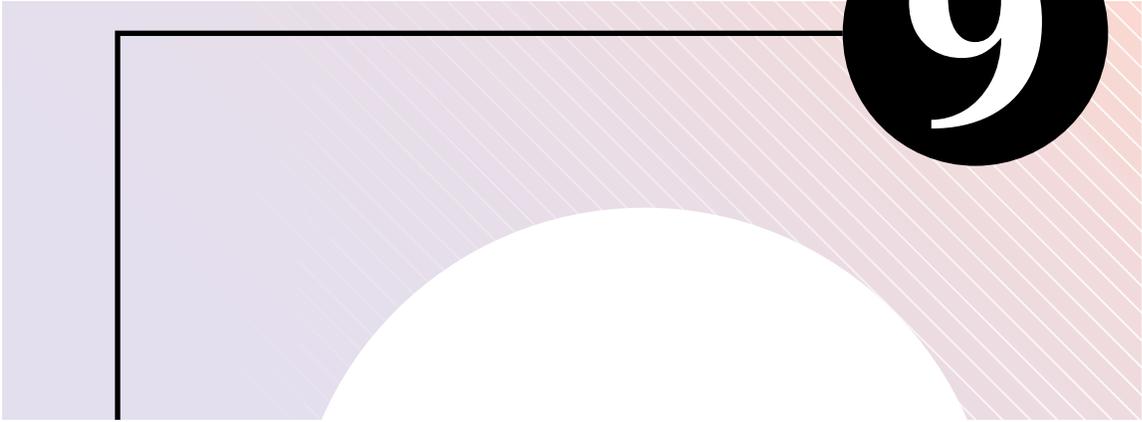
6- Partenariats de coopération

- La collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'organisation des élections, dans le cadre des élections municipales et scolaires
- La collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de l'élaboration de mesures visant à assurer des élections sécuritaires en contexte de pandémie de COVID-19
- Le partenariat avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval
- La participation aux conférences des administrateurs d'élections du Canada, au Comité consultatif des partenaires électoraux et à des groupes pancanadiens d'échange d'expertise
- L'administration du secrétariat général du Réseau des compétences électorales francophones
- Les actions réalisées en partenariat avec différents organismes pour initier les jeunes à la démocratie et favoriser l'exercice du droit de vote²³

23. Les actions et projets que nous réalisons dans le cadre de nos partenariats avec des organismes externes prennent différentes formes, comme la conception d'outils de sensibilisation, la participation à des événements, l'organisation d'activités de promotion du vote et le développement d'ateliers éducatifs et de documents d'information, notamment.

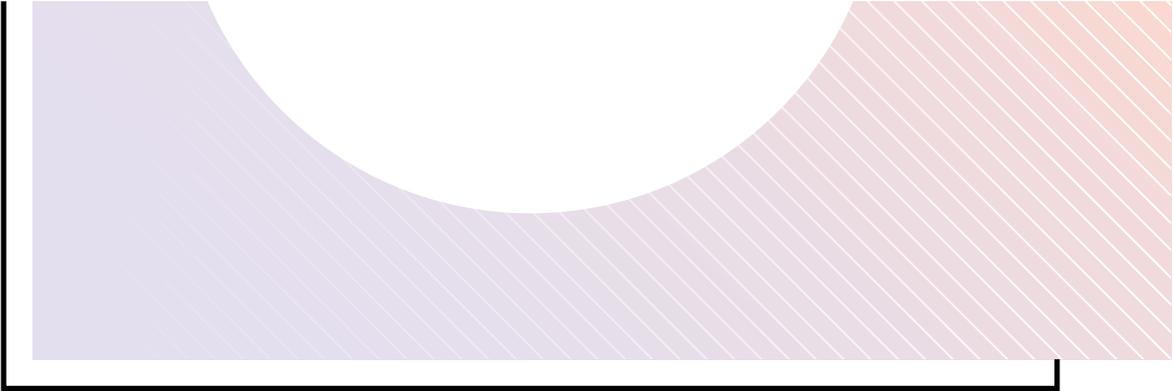
7- Production et consommation responsables

- La bibliothèque virtuelle pour les présidentes et les présidents d'élection, pour les élections municipales générales et partielles
- Le formulaire en ligne pour les demandes de listes d'électeurs domiciliés dans le cadre des élections municipales
- La récupération des masques en vue de leur recyclage
- La location d'un véhicule hybride pour notre messagère ou messenger
- La récupération de mobilier de bureau lors de notre déménagement
- Le don de matériel informatique à un organisme de remise à neuf et de redistribution



9

RECOMMENDATIONS



Dans le souci permanent de répondre aux attentes de la société québécoise, le processus électoral doit être actualisé périodiquement et doit pouvoir s'appuyer sur des lois électorales adaptées. Dans les Plans stratégiques 2019-2024 d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale, nous nous sommes engagés à proposer des recommandations de modification aux lois électorales afin de mieux servir les électrices et les électeurs ainsi que les autres parties prenantes de la démocratie québécoise.

Nous présentons dans cette section l'ensemble des recommandations de modifications législatives que nous avons déjà formulées et présentées sur différentes tribunes, notamment par le biais de nos rapports annuels de gestion antérieurs. Malgré l'adoption et la sanction de projets de loi qui ont répondu à quelques-unes de nos recommandations antérieures, l'importance d'actualiser les lois électorales demeure. En effet, les recommandations officielles du directeur général des élections forment un ensemble cohérent visant à mieux répondre aux enjeux contemporains.

RECOMMANDATION 1

Mettre à la disposition des électrices et des électeurs une vitrine d'information qui les renseignerait sur les personnes candidates, sur leurs priorités et sur leur programme électoral, en toute neutralité et impartialité

Le directeur général des élections recommande de mettre à la disposition des électrices et des électeurs une vitrine d'information qui les renseignerait sur les personnes candidates, sur leurs priorités et sur leur programme électoral. Cet outil permettrait de vulgariser et de simplifier le processus électoral, en plus de faire ressortir les priorités des personnes candidates et les modalités liées à la tenue des élections, et ce, en toute neutralité et impartialité. Le manque d'information est l'une des raisons fréquemment évoquées par les gens qui ne se prévalent pas de leur droit de vote. Une telle vitrine viendrait pallier cette problématique, en renforçant la diffusion d'une information de qualité aux électeurs en toute équité pour les personnes candidates.

RECOMMANDATION 2

Réviser la Loi électorale en matière de protection des renseignements personnels dans le domaine électoral

Depuis 2013, le directeur général des élections recommande de réviser en profondeur les différentes lois électorales en matière de protection des renseignements personnels des électrices et des électeurs. Pour fournir un éclairage sur les enjeux liés à la protection des renseignements personnels détenus par les partis politiques, nous avons publié, en février 2019, l'étude *Partis politiques et protection des renseignements personnels*. Nous avons aussi présenté, en septembre 2020, un mémoire à la Commission des institutions lors des consultations particulières portant sur le projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Le 21 septembre 2021, l'Assemblée nationale a adopté ce projet de loi.

À partir du 22 septembre 2023, au palier électoral provincial, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* assujettit les partis politiques, les députées et députés indépendants et les personnes candidates indépendantes à un régime particulier de protection des renseignements personnels d'électrices et d'électeurs. Aucun encadrement n'est prévu pour les paliers municipal et scolaire.

Cette loi constitue une avancée significative pour la protection des renseignements personnels en contexte électoral, et ce, même si toutes les recommandations du directeur général des élections n'ont pas été en tous points retenues.

Malgré l'adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, des recommandations demeurent d'actualité :

- Assujettir les partis politiques municipaux autorisés à un encadrement législatif général en matière de protection des renseignements personnels ;
- Prévoir des obligations similaires pour les candidates et les candidats aux élections municipales et scolaires, avec les adaptations nécessaires ;
- Retirer le sexe et la date de naissance des électrices et des électeurs des listes électorales transmises aux députés, aux candidats et aux partis politiques, et ce, à tous les paliers électoraux ;
- Modifier la *Loi électorale* afin de cesser la transmission de renseignements permettant d'identifier des électrices et des électeurs vulnérables ou de révéler leur adresse temporaire à l'extérieur du Québec ;
- Transmettre les listes électorales aux partis politiques provinciaux et aux députées et députés une seule fois par année en dehors d'une période électorale ;
- Communiquer les listes électorales aux candidates, aux candidats, aux députées, aux députés et aux partis politiques uniquement en version électronique, selon les modalités déterminées par le directeur général des élections.

Par ailleurs, nous recommandons également de retirer aux personnes candidates la possibilité d'obtenir une copie de déclaration de candidature. Cette possibilité est prévue à l'article 246 de la *Loi électorale* et a été maintenue dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 7, *Loi modifiant la Loi électorale*, sanctionnée le 10 décembre 2021. Toute personne candidate qui souhaite consulter une déclaration de candidature devrait pouvoir le faire uniquement au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin. Les renseignements personnels des personnes candidates seraient par conséquent mieux protégés.

RECOMMANDATION 3

Modifier la *Loi électorale* pour aménager un régime d'enregistrement et de reddition de comptes obligatoire pour les tiers qui souhaitent effectuer certaines dépenses en période préélectorale

La *Loi électorale* ne prévoit aucun encadrement des dépenses préélectorales pour les tiers. À la suite des premières élections générales tenues à date fixe, le 1^{er} octobre 2018, Élections Québec a mené une analyse dont les conclusions ont été présentées dans le rapport *Financement politique : bilan et perspectives 2019*, transmis à l'Assemblée nationale le 31 mars 2020. Cette analyse a amené l'institution à proposer une plus grande transparence et à recommander l'ajout d'un encadrement pour les tiers en période préélectorale. Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* pour aménager un régime d'enregistrement et de reddition de comptes obligatoire pour les tiers qui souhaitent effectuer certaines dépenses en période préélectorale.

RECOMMANDATION 4

Modifier la *Loi électorale* afin de tenir les élections partielles à date fixe à deux moments de l'année, au printemps et à l'automne

Depuis le 14 juin 2013, la *Loi électorale* fixe la date des élections générales au Québec au premier lundi d'octobre, tous les quatre ans (LE, art. 129). La tenue d'élections à date fixe facilite leur planification et leur organisation. Les équipes du directeur général des élections peuvent se préparer à cet événement de façon plus efficace et productive.

Le directeur général des élections recommande de tenir également les élections partielles à date fixe, à deux moments dans l'année, au printemps et à l'automne. La tenue d'élections partielles à date fixe améliorerait l'efficacité administrative, faciliterait les démarches liées au recrutement et à la formation du personnel électoral et permettrait une plus grande équité entre les personnes candidates. Le calendrier scolaire pourrait aussi prévoir des journées pédagogiques les jours d'élection, puisque la *Loi* prévoit que les élèves ont congé dans la circonscription où se tient une élection (LE, art. 306).

RECOMMANDATION 5

Confier le recrutement de l'ensemble du personnel électoral aux directrices et directeurs du scrutin

La *Loi électorale* prévoit actuellement que les deux partis politiques ayant recueilli le plus de votes dans une circonscription lors des dernières élections générales recommandent les membres du personnel électoral devant occuper les postes de scrutatrice ou scrutateur et de secrétaire. Les recommandations doivent être transmises aux directrices et directeurs du scrutin au plus tard le 26^e jour précédant le scrutin. Cependant, les partis politiques recommandent un nombre insuffisant de personnes, ce qui fait en sorte que la directrice ou le directeur du scrutin doit recruter du personnel rapidement les jours précédant l'élection.

Dans ce contexte, pour assurer le bon déroulement des élections, le directeur général des élections recommande que la *Loi électorale* soit modifiée afin de laisser aux directrices et directeurs du scrutin l'entière responsabilité de recruter le personnel électoral, de façon impartiale, dès la prise du décret ordonnant la tenue d'une élection.

RECOMMANDATION 6

Modifier la *Loi électorale* pour repenser le processus de consultation publique lors de l'élaboration d'une carte électorale

La *Loi électorale* encadre la démarche de consultation que la Commission de la représentation électorale (CRE) doit effectuer à compter de la date où elle dépose son rapport préliminaire à l'Assemblée nationale et jusqu'au moment où elle établit définitivement la délimitation des circonscriptions électorales.

Dans son rapport final publié en 2017, la CRE recommande de modifier la *Loi électorale* afin d'améliorer le processus de consultation publique lors de l'élaboration d'une carte électorale. Elle recommande de remplacer le débat de la Commission de l'Assemblée nationale par une audition de la CRE réservée aux députées et aux députés, et de remplacer le débat de cinq heures par une période de 45 jours où les citoyennes et citoyens, des personnes élues et des organismes pourraient transmettre leurs représentations à la CRE. Ces modifications permettraient à la CRE de consulter la population après la publication de son second rapport, si elle l'estime nécessaire.

RECOMMANDATION 7

Modifier l'article 29 de la Loi électorale afin que l'établissement de la délimitation des circonscriptions s'effectue au plus tard le 15^e jour suivant le délai de 45 jours

Actuellement, la Loi électorale prévoit un délai de 10 jours pour publier la délimitation des circonscriptions à la Gazette officielle du Québec. La CRE juge que ce délai est trop court. Elle recommande de modifier la Loi électorale afin de prévoir un délai de 15 jours, qui correspond mieux au délai nécessaire pour accomplir les tâches que la Commission doit effectuer.

RECOMMANDATION 8

Modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin qu'elle soit mieux adaptée à la réalité des villes composées d'arrondissements et qu'elle garantisse une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs

Le processus de division d'un territoire municipal en districts électoraux est encadré par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les règles qui y sont prévues visent à garantir à chaque électrice et électeur une représentation juste et équitable. La Loi prévoit notamment qu'une carte électorale municipale doit être revue au cours de l'année qui précède chaque élection générale municipale afin de tenir compte de l'évolution démographique.

Or, la LERM n'a pas été complètement adaptée à la réalité de certaines villes qui sont composées d'arrondissements. La détermination du nombre de districts électoraux ainsi que leur répartition au sein des arrondissements échappent toujours à son encadrement. En effet, depuis la création de ces villes, l'encadrement qui prévoit les règles en matière de délimitation du territoire en districts électoraux demeure fixé dans des chartes, des décrets ou des projets de loi d'intérêt privé. Ainsi, ces villes ne peuvent pas modifier le nombre de districts d'un arrondissement à l'autre en fonction de l'évolution de leur poids démographique respectif. Cette situation occasionne des inégalités de représentation.

Afin d'assurer une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs, nous recommandons que la Loi puisse être revue afin qu'elle soit mieux adaptée à la réalité des villes composées d'arrondissements.

RECOMMANDATION 9

Modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et confier au directeur général des élections un rôle et des responsabilités accrus en matière de scrutins électoraux au palier municipal

Après chaque élection générale, Élections Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et les différents acteurs du milieu municipal réalisent des bilans et formulent des recommandations pour améliorer l'administration des élections municipales québécoises.

En février 2018, le MAMH a mis en œuvre des travaux visant à revoir les assises de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM). Ces travaux ont porté, entre autres, sur les pouvoirs et l'indépendance des présidentes et présidents d'élection des municipalités et, par le fait même, sur le rôle du directeur général des élections. Les membres du personnel d'Élections Québec ont collaboré à ces travaux et ont notamment étudié la possibilité d'élargir les responsabilités du directeur général des élections dans la tenue des élections municipales au Québec.

Cet exercice a mené au dépôt du projet de loi n° 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, le 13 novembre 2019. Les mesures prévues par cette première version du projet de loi visaient notamment les enjeux suivants, en ce qui concerne la LERM :

- La clarification du rôle et des responsabilités du directeur général des élections ;
- Le renforcement de la neutralité et de l'indépendance de la présidente ou du président d'élection ;
- L'harmonisation de la LERM avec les avancées déjà consacrées à la *Loi électorale*, dont les modalités de vote ;
- L'élargissement de la portée des expérimentations pouvant être effectuées en vertu de la *Loi* afin de permettre l'innovation en matière électorale.

La plupart des dispositions concernant la LERM ont finalement été retranchées du projet de loi adopté en novembre 2021. Seules les dispositions concernant la possibilité pour la présidente ou le président d'élection de refuser certaines déclarations de candidatures, l'ajout de l'obligation pour les municipalités de constituer un fonds pour la tenue des élections, les inéligibilités en lien avec la *Loi électorale* et l'ajout d'inhabilités, dont celle d'une personne candidate ayant commis une manœuvre électorale frauduleuse, ont été adoptées. Nous avons par ailleurs souligné dans notre rapport sur le financement politique 2020 plusieurs modifications prioritaires en matière de financement politique à apporter à la LERM.

Considérant que les mesures élaborées lors des travaux de réflexion constituent des avancées majeures et nécessaires pour la démocratie municipale, il importe que les travaux entamés soient relancés. Le directeur général des élections est en effet d'avis que les mesures quant à son nouveau rôle en matière d'élections municipales, soit d'être responsable de l'application de certaines dispositions de la loi en matière de scrutin électoral et le fait que les présidentes et présidents d'élection agissent sous son autorité dans l'exercice de leurs fonctions, devraient être adoptées rapidement. Il en va de même pour les autres avancées qui étaient consacrées initialement dans le projet de loi n° 49 ainsi que pour les mesures en matière de financement énoncées dans notre rapport sur le financement politique 2020.



ANNEXES

— ANNEXE 1

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

En vertu de la *Loi électorale*, la personne titulaire du poste de directeur général des élections est nommée par l'Assemblée nationale, sur proposition du premier ministre, par une résolution approuvée par les deux tiers des députées et députés. Dans l'exercice de ses fonctions, le directeur général des élections est appuyé d'un secrétariat général et de cinq directions. Il fournit également l'apport de son personnel à la Commission de la représentation électorale (CRE).

Secrétariat général et secrétariat de la CRE

Le Secrétariat général, qui assure également le secrétariat de la CRE, exerce un rôle-conseil et a des fonctions de coordination auprès des deux institutions. Il s'assure du dépôt officiel des documents à l'Assemblée nationale et est responsable des liens avec les partis politiques. Conformément aux dispositions de la *Loi électorale* et de la *Loi sur l'administration publique*²⁴, il coordonne les activités en matière de recherche, de veille stratégique, de planification et de coopération internationale ainsi que de représentation électorale aux paliers provincial, municipal et scolaire. Le Secrétariat général assure en outre le lien avec les administrations électorales du Canada et avec des associations internationales. Il coordonne aussi les travaux du Réseau des compétences électorales francophones et est responsable du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Direction des opérations électorales

La Direction des opérations électorales veille à l'application des dispositions relatives aux scrutins contenues dans la *Loi électorale* et dans la *Loi sur la consultation populaire*. Elle planifie et organise les événements électoraux, voit à leur bon déroulement et en fait l'évaluation. Pour ce faire, elle compte sur les 125 directrices et directeurs du scrutin sous sa responsabilité et sur leurs adjointes et adjoints.

Cette direction joue également un rôle dans l'application d'une partie de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* de même que de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*. Elle forme, soutient et conseille les présidentes et les présidents d'élection des municipalités, des municipalités régionales de comté et des centres de services scolaires anglophones dans leurs événements électoraux.

Cette direction est aussi responsable des activités liées à la Commission permanente de révision ainsi qu'à la mise à jour des données de la liste électorale permanente et des données géographiques. Elle produit les listes électorales et les documents cartographiques requis pour la tenue des événements électoraux ou pour la Commission de la représentation électorale.

24. *Loi sur l'administration publique*, RLRQ, chapitre A-6.01.

Enfin, la Direction des opérations électorales modernise les processus électoraux afin de les simplifier et de les rendre plus accessibles pour les électrices et électeurs, le personnel électoral, les personnes candidates et les partis politiques.

Direction du financement politique et des affaires juridiques

La Direction du financement politique et des affaires juridiques effectue différentes activités liées aux rôles d'éducateur, de contrôleur, de conseiller et de poursuivant public d'Élections Québec. Elle veille à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des entités politiques, de financement et de contrôle des dépenses électorales. Elle exerce un rôle prépondérant en matière de formation et d'information auprès des acteurs politiques en leur faisant connaître les règles auxquelles ils sont assujettis. Afin de s'assurer du respect de ces règles, elle réalise des activités de veille, de vérification et d'examen.

Cette direction gère l'ensemble des plaintes reçues par Élections Québec et par la Commission de la représentation électorale, qu'elles concernent l'application des lois électorales ou les services offerts. Elle mène toute enquête nécessaire et analyse la preuve recueillie en vue de conseiller le directeur général des élections quant aux mesures administratives à prendre ou aux poursuites pénales à intenter. Enfin, elle assume un rôle de conseiller juridique auprès du directeur général des élections et de ses unités administratives, en plus de le secondar dans son rôle de poursuivant public en le représentant devant les tribunaux.

Direction des technologies de l'information

Le mandat de la Direction des technologies de l'information est d'assurer la réalisation et la cohésion de l'ensemble des dossiers touchant les ressources informationnelles d'Élections Québec. Elle conseille le directeur général des élections et les gestionnaires sur l'utilisation optimale de ces ressources. Elle est responsable de la définition et de l'évolution de l'architecture d'entreprise et d'affaires de l'institution, en mettant à profit les technologies de l'information dans l'atteinte des objectifs de mission de l'institution. Elle établit les orientations stratégiques et mène des études en matière de technologies de l'information et de prestation électronique de services. Elle est une assise essentielle à la transformation numérique d'Élections Québec. La Direction des technologies de l'information répond aux besoins de ses clientèles en s'assurant du développement, de l'entretien et de l'évolution de l'ensemble des systèmes d'information de l'institution. La Direction a aussi la responsabilité d'établir les orientations, normes et règles à suivre en matière de cybersécurité et de veiller à ce qu'elles soient respectées. Enfin, elle voit à la cybersécurité des infrastructures ainsi qu'à la gestion, à l'exploitation, à la disponibilité et à l'accessibilité de l'ensemble des actifs informationnels. Ces responsabilités sont réparties dans trois services, soit : le Service de la stratégie et de la transformation numérique, le Service du développement et de l'évolution des solutions et le Service de l'exploitation des technologies de l'information.

Direction des services à la gestion

La Direction des services à la gestion veille à l'application de certains articles de la *Loi sur l'administration financière*²⁵, de la *Loi sur l'administration publique*, de la *Loi sur la fonction publique*²⁶ et de la *Loi électorale*. Elle conseille les différentes unités administratives en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Elle assure un rôle-conseil dans ces différents domaines d'activité dans le respect du cadre réglementaire et en cohérence avec les orientations gouvernementales émises par le Secrétariat du Conseil du trésor. Elle coordonne également l'organisation des formations et des événements destinés aux clientèles internes et externes des deux institutions.

Cette direction fournit le soutien et le service-conseil nécessaires au directeur général des élections, aux gestionnaires, au personnel ainsi qu'aux directrices et directeurs du scrutin et à leurs adjointes et adjoints afin qu'ils mènent à bien leurs activités.

La Direction des services à la gestion est également responsable de la gestion immobilière de l'édifice René-Lévesque, dont l'institution est propriétaire.

Direction des communications et des affaires publiques

La Direction des communications et des affaires publiques exerce un rôle-conseil stratégique auprès du directeur général des élections ainsi que des unités administratives de l'institution. Elle propose et met en œuvre des stratégies de communication liées à la mission de l'institution et à ses orientations stratégiques. Elle est responsable des activités de communication destinées aux électrices, aux électeurs et aux partenaires d'Élections Québec et de la CRE, de même que des relations avec les médias. Cette direction a aussi le devoir d'informer les électrices, les électeurs et les diverses clientèles de l'institution, notamment par l'entremise du centre de renseignements. Elle veille à mettre en valeur et à protéger l'image et la réputation de l'institution de même qu'à accroître sa notoriété. Elle est responsable d'élaborer les moyens et les outils nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies de communication proposées (publicités, pages Web, contenu pour les médias sociaux, édition de documents, graphisme, etc.). Elle assure la gestion de la documentation et des documents historiques des deux institutions et gère une bibliothèque au service du personnel et du public intéressé par le domaine électoral.

Enfin, la Direction des communications et des affaires publiques est chargée du mandat institutionnel d'éducation à la démocratie, qui permet à Élections Québec d'offrir aux citoyennes et aux citoyens différentes occasions de développer des compétences essentielles à l'exercice d'une citoyenneté active et responsable.

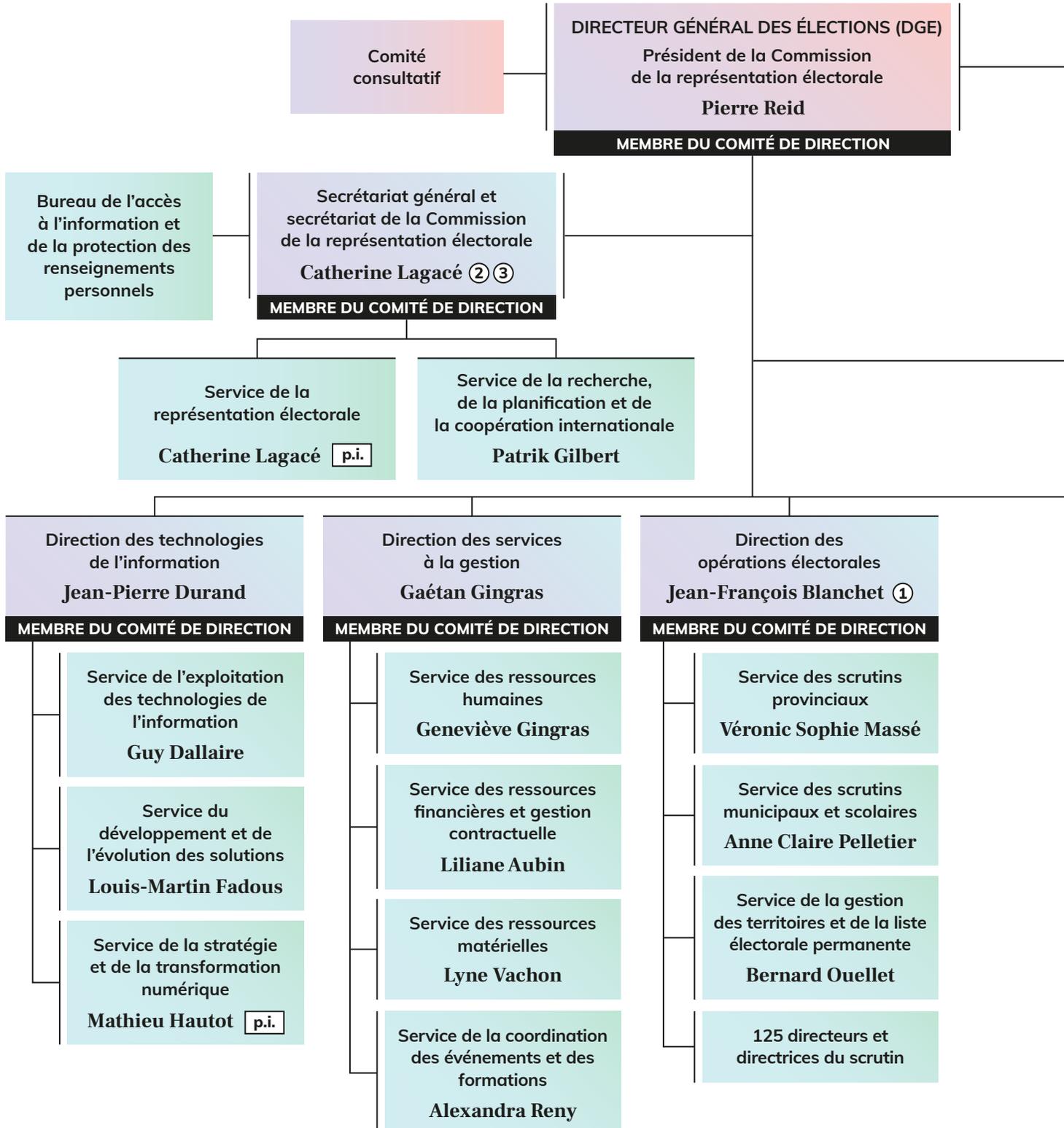
25. *Loi sur l'administration financière*, RLRQ, chapitre A-6.001.

26. *Loi sur la fonction publique*, RLRQ, chapitre F-3.1.1.

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME D'ÉLECTIONS QUÉBEC

(EN DATE DU 31 MARS 2022)



Commission
de la représentation
électorale (CRE)

ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

1045, avenue Wilfrid-Pelletier,
bureau 200
Québec (Québec) G1W 0C6

AUTRE ÉTABLISSEMENT

Centre de distribution
Roger-Lefrançois
2895, avenue Kepler
Québec (Québec) G1X 3V4

LÉGENDE

- ① Adjoint au directeur général des élections
 - ② Adjointe au président de la Commission de la représentation électorale
 - ③ Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
- Coordonnées
418 644-1090, poste 3216

p.i. Par intérim

Bureau de
l'audit interne
Komla Tete

Direction du financement
politique et des affaires juridiques

M^e Lucie Fiset ①

MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION

Service de la conformité
en financement politique provincial
Christian Mercier

Service de la conformité en financement
politique municipal et scolaire
Isabelle Gourdes-Vachon

Service du Registre, de la coordination
et de la gestion des contributions politiques
Julie Gauvin

Service de la vérification et des enquêtes
Éric Tremblay

Service des affaires juridiques
M^e Anne-Marie Brazeau

Direction des communications
et des affaires publiques

Suzanne Naud

MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION

Service des
communications
institutionnelles
Valérie Julien

Service de l'information
aux clientèles et de la
gestion documentaire
Cynthia Gagnon

Service de l'éducation
à la démocratie
Monica Rosales